



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°69-2022-030

PUBLIÉ LE 24 FÉVRIER 2022

Sommaire

69_Achat coopératif des Hôpitaux Publics /

69-2021-12-15-00017 - UniHA Annexes Délibérations AGDécembre2021 (57 pages) Page 3

69-2021-12-15-00016 - UniHA Délibérations AGDécembre2021 (66 pages) Page 61

69_HCL_Hospices civils de Lyon / Direction des affaires juridiques

69-2022-02-17-00007 - Décision de délégation de signature n°22-37 du 17 février 2022 pour le groupement hospitalier EST des Hospices civils de Lyon (5 pages) Page 128

69_Préf_Préfecture du Rhône / Direction de l'Immobilier, de la Logistique et de l'Accueil - Relations avec le Public

69-2022-02-16-00008 - DECLASSEMENT domaine public (2 pages) Page 134

69_Préf_Préfecture du Rhône / Direction de la sécurité et de la protection civile

69-2022-02-22-00004 - Arrêté portant agrément d'un centre de formation taxi n°69-22-002 (2 pages) Page 137

69-2022-02-22-00006 - Arrêté portant agrément d'un centre de formation VMDTR n° 69-22-001 (2 pages) Page 140

69-2022-02-22-00005 - Arrêté portant agrément d'un centre de formation VTC n° VTC69-22-001 (2 pages) Page 143

69-2022-02-22-00003 - Arrêté portant renouvellement de l'agrément d'un centre de formation VTC n°VTC 16-14 (2 pages) Page 146

69_Préf_Préfecture du Rhône / Direction des affaires juridiques et de l'administration locale

69-2022-02-22-00008 - ARRETE n° 69-2022-02-?? Modifiant l'arrêté préfectoral n° 69-2016-05-30-009 du 30 mai 2016, instituant les bureaux de ?? vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs ?? pour la commune de SAINT-GEORGES-DE-RENEINS située dans le canton de Gleizé ?? et dans la 9ème circonscription législative du Rhône (69-09) (3 pages) Page 149

69-2022-02-22-00009 - ARRÊTÉ n° 69-2022-02-22-?? instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs ?? pour la commune de JOUX située dans le canton de Tarare ?? et dans la 8ème circonscription législative du Rhône (69-08) (2 pages) Page 153

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de l'offre de soins pilotage

69-2022-02-22-00007 - ARS DOS 2022 02 22 17 0056 (2 pages) Page 156

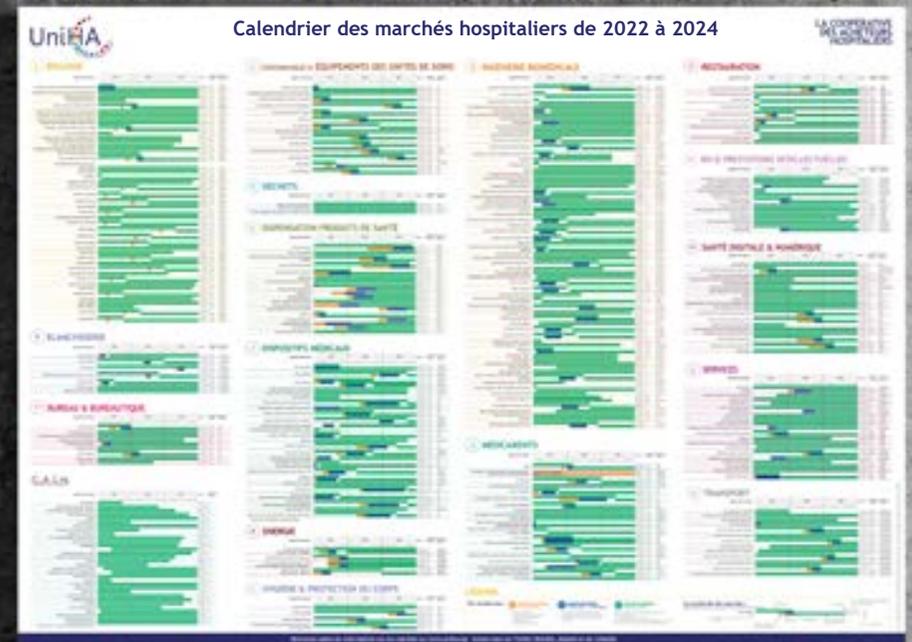
84_DRFIP_Direction régionale des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes / Cabinet du directeur

69-2022-02-23-00001 - Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public le 1er mars 2022 des services des impôts des particuliers (SIP) de Caluire, Lyon 3, Villeurbanne, Est Lyonnais, Vaulx-en-Velin, Vénissieux (1 page) Page 159

69_Achat coopératif des Hôpitaux Publics

69-2021-12-15-00017

UniHA Annexes Délibérations AGDécembre2021



Calendriers des marchés par filière 2022-2023-2024



LA COOPÉRATIVE
DES ACHETEURS
HOSPITALIERS

www.uniha.org

SOMMAIRE

• Filière biologie	p.3-5
• Filière blanchisserie	p.6-7
• Filière bureau & bureautique	p.8-9
• CAIH.....	p.10-11
• Filière consommables et équipements des unités de soins	p.12-13
• Filière déchets	p.14-15
• Filière dispositifs médicaux	p.16-17
• Filière dispensation produits de santé	p.18-19
• Filière énergie	p.20-21
• Filière hygiène & protection du corps	p.22-23
• Filière ingénierie biomédicale	p.24-27
• Filière médicaments	p.28-29
• Filière restauration	p.30-31
• Filière RH & prestations intellectuelles	p.32-33
• Filière santé digitale & numérique	p.34-35
• Filière services	p.36-37
• Filière transport	p.38-39
• Légende	p.40
• Les ambassadeurs régionaux	p.43

BIOLOGIE



1 coordination :



Biologie

Segment/Procédure	2022												2023												2024												Date fin	Modalité de marché	Porteur de segment
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D			
1000 lots pour réactifs, consommables de laboratoire [20S119]	A																																				30/06/2025	GC+CA	POITIERS
Automatisation chaîne pré-analytique et analytique [19S139]	A																																				18/02/2024	GC+CA	POITIERS
	P																																				18/02/2028	GC+CA	GCS UniHA
Biologie histocompatibilite, fourn. Réact. Maint. & Informatique	A																																				23/06/2024	GC+CA	POITIERS
Consommables d'automates microbiologie [14S183]	A																																				28/06/2023	GC+CA	POITIERS
	P																																				28/06/2027	GC+CA	GCS UniHA
DMDIV_2020 Tests rapides [20S117]	A																																				31/12/2023	GC+CA	POITIERS
	P																																				31/12/2028	GC+CA	GCS UniHA
Equipement ICSI : Intra Cytoplasmic Sperm Injection [20S130]	A																																				31/12/2024	GC+CA	POITIERS
Equipements du laboratoire de biologie médicale [20S042]	A																																				31/03/2025	GC+CA	POITIERS
Evaluation externe de la qualité	A																																				15/05/2026	CA	GCS UniHA
Fourn. réactifs et consommables - détection Covid19 [20S129]	A																																				28/10/2024	GC+CA	POITIERS
Fourniture de test RT-PCR - detection Covid19 [20S153]	A																																				30/09/2024	GC+CA	POITIERS
Fourniture, installation, mise en service, formation et maintenance d'automate - POINT OF CARE [18S063]	A																																				31/03/2023	GC+CA	POITIERS
	P																																				31/03/2027	GC+CA	GCS UniHA
Fourniture, installation, mntce et consommables d'automates de microbiologie [18S171]	A																																				30/06/2023	GC+CA	POITIERS
	P																																				30/06/2027	GC+CA	GCS UniHA
Métrologie COFRAC du laboratoire de biologie médicale [19S171]	A																																				14/10/2024	GC+CA	POITIERS
	P																																				14/10/2028	GC+CA	GCS UniHA
Produits chimiques de biologie [18S169]	A																																				31/03/2022	GC+CA	POITIERS
	P																																				31/03/2026	GC+CA	POITIERS
Solutions de numérisation en anatomocytopathologie	A																																				01/01/2026	GC	POITIERS
Solutions d'hémostase de routine et spécialisée	A																																				31/03/2029	GC+CA	GCS UniHA
Tubes et DM de Prélèvements pour sang et urine	A																																				30/04/2022	GC+CA	POITIERS
	P																																				15/05/2026	GC+CA	GCS UniHA
Marchés Négociés Sans Mise en Concurrence																																							
ABBOTT [20S085]	A																																				30/06/2024	GC+CA	POITIERS
	P																																				30/06/2028	GC+CA	GCS UniHA
AGILENT [20S055]	A																																				31/08/2024	GC+CA	POITIERS
	P																																				31/08/2028	GC+CA	GCS UniHA
BECKMAN COULTER [19S102]	A																																				31/10/2023	GC+CA	POITIERS
	P																																				31/10/2027	GC+CA	GCS UniHA
BECTON DICKINSON [18S141]	A																																				28/02/2022	GC+CA	POITIERS
	P																																				28/02/2026	GC+CA	GCS UniHA
BINDING SITE [219569]	A																																				30/09/2025	GC+CA	POITIERS
BIOMERIEUX [18S142]	A																																				30/06/2022	GC+CA	POITIERS
	P																																				30/06/2026	GC+CA	GCS UniHA
BIOSYNEX [20S079]	A																																				27/04/2024	CA	POITIERS
	P																																				27/04/2028	GC+CA	GCS UniHA
CEPHEID	A																																				30/09/2024	GC+CA	POITIERS
	P																																				30/09/2028	GC+CA	GCS UniHA

Segment/Procédure	2022												2023												2024												Date fin	Modalité de marché	Porteur de segment
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D			
DIAGNOSTICA STAGO	A																																				31/08/2025	GC+CA	POITIERS
ELITECH [18S096]	A																																				16/04/2023	GC+CA	POITIERS
	P																																				16/04/2027	GC+CA	GCS UniHA
FUJIREBIO [19S017]	A																																				15/07/2022	GC+CA	POITIERS
	P																																				15/07/2026	GC+CA	GCS UniHA
GRIFOLS [19S015A&B]	A																																				30/06/2022	GC+CA	POITIERS
	P																																				30/06/2026	GC+CA	GCS UniHA
HAMILTON [20S071]	A																																				02/04/2024	GC+CA	POITIERS
	P																																				02/04/2028	GC+CA	GCS UniHA
HORIBA [19S016]	A																																				31/03/2023	GC+CA	POITIERS
	P																																				31/03/2027	GC+CA	GCS UniHA
ILLUMINA [20S090]	A																																				04/08/2024	GC+CA	POITIERS
	P																																				04/08/2028	GC+CA	GCS UniHA
LIFE TECHNOLOGIES [18S124]	A																																				31/12/2022	GC+CA	POITIERS
	P																																				31/12/2026	GC+CA	GCS UniHA
LUMIRADX [21S097]	A																																				05/09/2025	CA	POITIERS
MGI [20S082]	A																																				31/08/2024	GC+CA	POITIERS
	P																																				31/08/2024	GC+CA	GCS UniHA
MYRIAD GENETICS [18S189]	A																																				31/01/2023	GC+CA	POITIERS
	P																																				31/01/2027	GC+CA	GCS UniHA
ORGENTEC [21S096]	A																																				31/10/2025	GC+CA	POITIERS
PHADIA 100 et 250 [19S103]	A																																				30/11/2023	GC+CA	POITIERS
	P																																				30/11/2027	GC+CA	GCS UniHA
QIAGEN [19S097]	A																																				15/10/2023	GC+CA	POITIERS
	P																																				15/10/2027	GC+CA	GCS UniHA
ROCHE [19S106]	A																																				30/10/2023	GC+CA	POITIERS
	P																																				30/10/2027	GC+CA	GCS UniHA
ROCHE_FMI_Solutions de profilage génomique large [21S027]	A																																				29/06/2025	GC+CA	POITIERS
SAKURA [21S074]	A																																				15/06/2025	GC+CA	POITIERS
SEBIA [20S083]	A																																				17/10/2024	GC+CA	POITIERS
	P																																				17/10/2028	GC+CA	GCS UniHA
SIEMENS [18S084]	A																																				23/01/2022	GC+CA	POITIERS
SIEMENS [20S084]	A																																				03/09/2024	GC+CA	POITIERS
	P																																				03/09/2028	GC+CA	GCS UniHA
SYSMEX [19S025]	A																																				31/03/2022	GC	POITIERS
	P																																				31/03/2026	GC+CA	GCS UniHA
WATERS [19UABFNO356]	A																																				09/02/2024	GC+CA	POITIERS
	P																																				09/02/2028	GC+CA	GCS UniHA
WERFEN	A																																				19/08/2025	GC+CA	POITIERS



BLANCHISSERIE

1 coordination :



Blanchisserie

Segment/Procédure	2022												2023												2024												Date fin	Modalité de marché	Porteur de segment	
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D				
Gaines plastiques	A	[Green bar]																																				18/04/2024	GC+CA	ST ETIENNE
	P	[Green bar] [Orange bar] [Blue bar]																																				18/04/2028	GC+CA	ST ETIENNE
Grand linge plat	A	[Green bar]																																				31/12/2022	GC+CA	ST ETIENNE
	P	[Orange bar] [Blue bar] [Green bar]																																				31/12/2026	GC+CA	ST ETIENNE
Petit linge plat	A	[Green bar]																																				31/12/2023	GC+CA	ST ETIENNE
	P	[Orange bar] [Blue bar] [Green bar]																																				31/12/2027	GC+CA	ST ETIENNE
Produits de marquage textile pour impression sur tissus	A	[Green bar]																																				31/10/2022	GC+CA	ST ETIENNE
	P	[Orange bar] [Blue bar] [Green bar]																																				31/10/2026	GC+CA	ST ETIENNE
Produits lessiviels	A	[Green bar]																																				30/06/2025	GC+CA	ST ETIENNE
Textiles d'entretien	A	[Green bar]																																				30/11/2024	GC+CA	ST ETIENNE
Vêtements de travail & oreillers	A	[Green bar]																																				31/12/2024	GC+CA	ST ETIENNE



BUREAU & BUREAUTIQUE

1 coordination :

HCL
HOSPICES CIVILS
DE LYON



Bureau & bureautique

Segment/Procédure	2022												2023												2024												Date fin	Modalité de marché	Porteur de segment
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D			
Affranchissement	A																																				31/12/2026	GC+CA	HCL
Consommables d'impression	A																																				31/12/2023	GC+CA	HCL
	P																																				31/12/2027	GC+CA	HCL
Dispositif d'étiquetage des médicaments injectables (DEMI)	A																																				31/10/2024	GC+CA	HCL
Enveloppes & pochettes radiologiques	A																																				16/07/2023	GC+CA	HCL
	P																																				16/07/2027	GC+CA	HCL
Externalisation de l'impression	A																																				14/04/2026	GC+CA	HCL
Fournitures de bureau	A																																				31/12/2023	GC+CA	HCL
	P																																				31/12/2027	GC+CA	HCL
Mobilier de bureau	A																																				14/11/2024	GC+CA	AP-HP
	P																																				14/11/2028	GC+CA	AP-HP
Papiers standards	A																																				31/03/2022	GC+CA	HCL
	P																																				31/03/2026	GC+CA	HCL
Papiers techniques	A																																				21/10/2024	GC+CA	HCL
	P																																				21/10/2028	GC+CA	HCL
Transport de colis	A																																				30/08/2022	GC+CA	HCL
	P																																				29/08/2026	GC+CA	HCL



CAIH

Segment/Procédure	2022												2023												2024												Date fin	Modalité de marché
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D		
Accord cadre Microsoft	A [Barre verte]												A [Barre verte]												A [Barre verte]												28/02/2023	CA
AMO TELECOMS	A [Barre verte]																								01/11/2021	CA												
Appel intelligent personnels hospitaliers volontaires	A [Barre verte]																																				01/10/2022	CA
Audit courrier machines à affranchir	A [Barre verte]												A [Barre verte]																								01/05/2023	CA
Audit utilisation Oracle	A [Barre verte]												A [Barre verte]												A [Barre verte]												01/07/2024	CA
Dématerialisation des courriers	A [Barre verte]												A [Barre verte]																								01/10/2023	CA
DIAPASON	A [Barre verte]																								01/12/2024	CA												
Diffusion images radiologiques	A [Barre verte]																								14/09/2025	CA												
Ecrans interactifs	A Marché basculé dans Multimédia																								25/12/2021	CA												
ELODI distribution logiciels	A [Barre verte]												A [Barre verte]												A [Barre verte]												01/01/2024	CA
HDS hébergement des données de santé	A [Barre verte]												A [Barre verte]																								01/07/2023	CA
Impression haut volume	A [Barre verte]												A [Barre verte]																								01/07/2023	CA
IOT	A [Barre verte]																								A définir	CA												
Maintien en condition opérationnelle Oracle	A [Barre verte]																								01/03/2025	CA												
Massification physique des courriers	A [Barre verte]												A [Barre verte]												A [Barre verte]												01/11/2023	CA
Matériels spécialisés	A [Barre verte]												A [Barre verte]																								01/05/2023	CA
Multimédia	A [Barre verte]																								A définir	CA												
Navigateur intelligent	A [Barre verte]																																				01/07/2022	CA
Open source	A [Barre verte]																								01/05/2025	CA												
PC écran et maintenance	A [Barre verte]																								01/12/2025	CA												
Prestations AMOA SSI	A [Barre verte]												A [Barre verte]												A [Barre verte]												01/09/2024	CA
Prestations AMOA	A [Barre verte]																								A définir	CA												
Prestations et formation outils Microsoft	A [Barre verte]																																				18/03/2022	CA
	P [Barre verte]												A [Barre verte]												A [Barre verte]												18/03/2026	CA
Recueil consentement patient RGPD	A [Barre verte]												A [Barre verte]																								01/07/2023	CA
Sécurité opérée	A [Barre verte]												A [Barre verte]																								17/07/2023	CA
Service d'impression	A [Barre verte]																																				01/12/2022	CA
	P [Barre verte]												A [Barre verte]												A [Barre verte]												01/12/2026	CA
Signalétique dynamique extérieure	A [Barre verte]												A [Barre verte]																								01/10/2023	CA
Solutions intéopérabilité EAI EDI	A [Barre verte]												A [Barre verte]																								01/05/2023	CA
Télécoms marché opérateur	A [Barre verte]																								01/01/2025	CA												
Validation des systèmes informatisés	A [Barre verte]												A [Barre verte]												A [Barre verte]												01/08/2024	CA
Virtualisation serveurs et postes de travail	A [Barre verte]																								01/07/2025	CA												
VNA archivage neutre	A [Barre verte]																								01/07/2022	CA												

A la fin d'un marché --> reconduction du marché dans la majorité des cas. Les fournisseurs sont invités à se manifester au minimum 6 mois avant la reconduction.
Retrouvez toutes les informations sur les marchés sur le portail CAIH : <https://portail.caih-sante.org/>



CONSOMMABLES & ÉQUIPEMENTS DES UNITÉS DE SOINS

1 coordination :





Consommables & équipements des unités de soins

Segment/Procédure	2022												2023												2024												Date fin	Modalité de marché	Porteur de segment
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D			
Biberons, tétines & téterelles	A																																				28/02/2025	GC+CA	HCL
	P																																				28/02/2029	GC+CA	HCL
Distributeur automatique de vêtements et vestiaire automatique	A																																				10/01/2025	GC+CA	HCL
Equipements d'hospitalisation et aide au brancardage	A																																				03/07/2025	GC+CA	HCL
Films radiologiques & mise à disposition de reprographes	A																																				31/07/2023	GC	HCL
	P																																				30/07/2027	GC	HCL
Instrumentation médicale & chirurgicale	A																																				28/02/2022	CA	HCL
	P																																				01/07/2025	GC+CA	HCL
Lave-bassins	A																																				11/07/2022	GC+CA	HCL
	P																																				11/07/2026	GC+CA	HCL
Lits à latéralisation	A																																				26/11/2022	GC+CA	HCL
	P																																				lot 14 --> eqt d'hospitalisation et aide au brancardage	03/07/2025	GC+CA
Mobilier ambulatoire	A																																				09/01/2024	GC+CA	HCL
	P																																				09/01/2028	GC+CA	HCL
Mobilier d'environnement du patient	A																																				04/08/2024	GC+CA	HCL
	P																																				04/08/2028	GC+CA	HCL
Mobilier modulaire & logistique	A																																				09/07/2022	GC+CA	HCL
	P																																				10/07/2026	GC+CA	HCL
Petits DM non stériles	A																																				10/02/2023	GC+CA	HCL
	P																																				10/02/2027	GC+CA	HCL
Poches d'aspiration à usage unique et consommables associés	A																																				22/11/2022	GC+CA	TOULON
	P																																				22/11/2026	GC+CA	HCL
Tables d'accouchement	A																																				06/08/2023	GC+CA	HCL
	P																																				06/08/2027	GC+CA	HCL
Thermométrie	A																																				31/08/2022	GC+CA	HCL
	P																																				31/08/2026	GC+CA	HCL
Voitures électriques	A																																				02/04/2022	GC+CA	HCL



DÉCHETS

1 coordination :



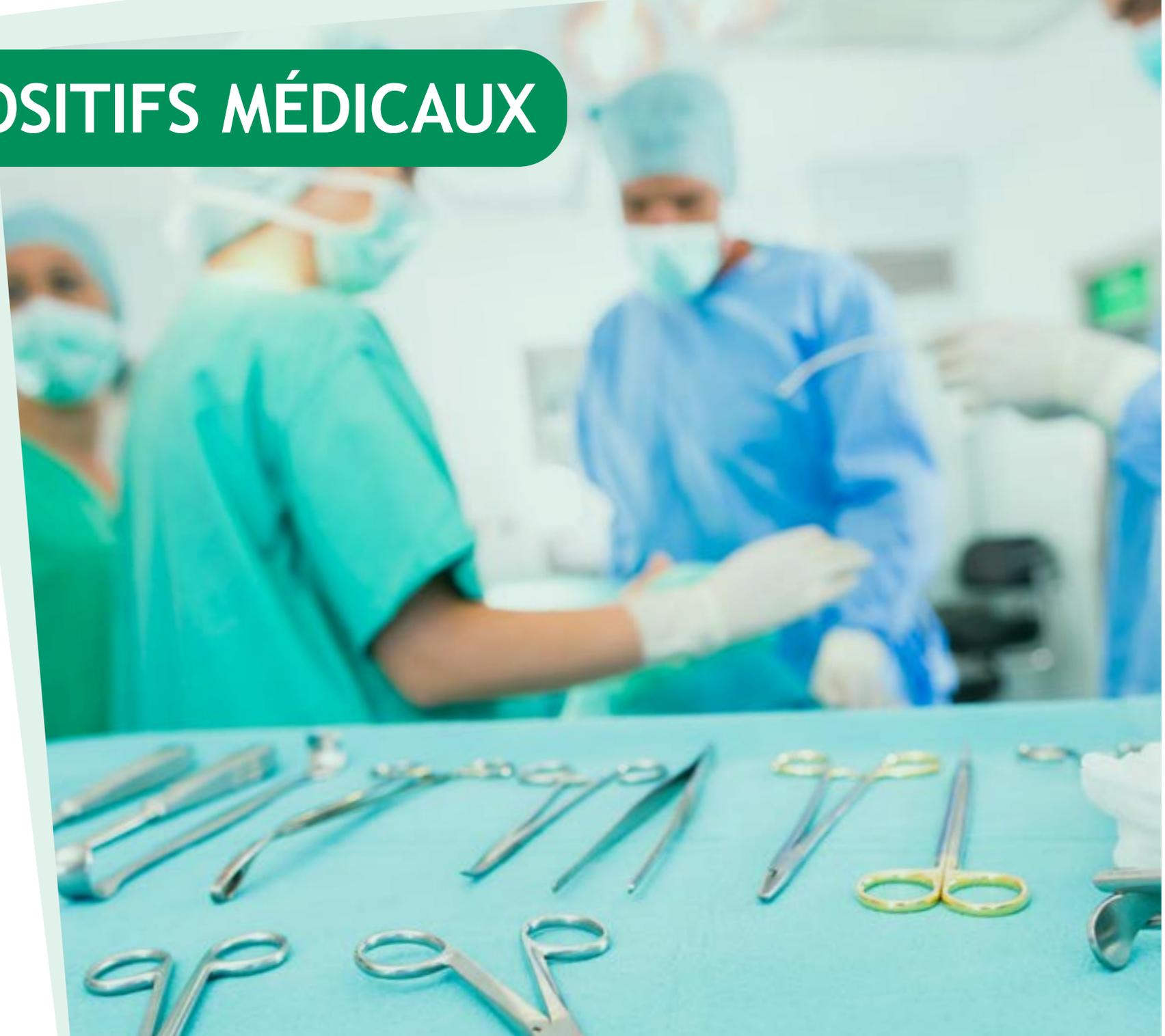
Déchets

Segment/Procédure	2022												2023												2024												Date fin	Modalité de marché	Porteur de segment
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D			
Collecte et élimination des DASRI - Gironde, Lot et Garonne	A																								A												30/04/2024	GC+CA	NANCY
Collecte et élimination des DASRI - GCS Achats Santé Occitanie	A																								A												31/08/2024	GC	GCS Achats Santé Occitanie
Collecte et élimination des DASRI - Lorraine	A																								A												30/06/2024	GC+CA	NANCY
Collecte et élimination des DASRI - Nord-Pas-Calais	A																								A												30/05/2024	GC	NANCY
Collecte et élimination des DASRI - GCS Achats du Centre	A																								A												31/05/2026	GC	GCS Achats du Centre
Collecte et élimination des DASRI - GHT Loire et Ets associés	A																								A												31/05/2026	GC	CHU St Etienne
Collecteurs pour DASRI perforants	A																								A												31/10/2026	GC+CA	NANCY
Emballages à usage unique pour les Dasri et les Daom	A																								A												31/10/2024	GC+CA	NANCY
	P																								A												31/10/2028	GC+CA	GCS UniHA



DISPOSITIFS MÉDICAUX

5 coordinations :





Dispositifs médicaux

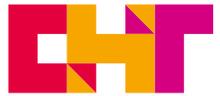
Segment/Procédure	2022												2023												2024												Date fin	Modalité de marché	Porteur de segment	
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D				
Abord chirurgical	A	█												█												█												30/09/2024	GC+CA	TOULOUSE
	P	█												█												█												30/09/2027	GC+CA	TOULOUSE
Abord parentéral	A	█												█												█												30/09/2023	GC+CA	BORDEAUX
	P	█												█												█												30/09/2026	GC+CA	BORDEAUX
Abord Respiratoire / Oxygénothérapie & Aérosolthérapie / Circuits Respirateurs	A	█												█												█												30/09/2022	GC+CA	BORDEAUX
	P	█												█												█												30/09/2025	GC+CA	BORDEAUX
Abord Respiratoire / Trachéotomie / Ventilation non invasive / Systèmes clos d'aspiration	A	█												█												█												30/09/2025	GC+CA	BORDEAUX
	P	█												█												█												30/09/2025	GC+CA	BORDEAUX
Abord urologique digestif & gynécologique	A	█												█												█												30/09/2023	GC+CA	TOULOUSE
	P	█												█												█												30/09/2026	GC+CA	TOULOUSE
Autotransfusion - équipement et consommables	A	█												█												█												30/09/2023	GC+CA	MARSEILLE
	P	█												█												█												30/09/2027	GC+CA	MARSEILLE
Conditionnements et consommables de stérilisation	A	█												█												█												30/09/2023	GC+CA	HCL
	P	█												█												█												30/09/2027	GC+CA	HCL
Dispositifs médicaux implantables - Valves cardiaques	A	█												█												█												30/09/2026	GC+CA	BORDEAUX
	P	█												█												█												30/09/2026	GC+CA	BORDEAUX
Dispositifs médicaux implantables de rythmologie	A	█												█												█												01/07/2025	GC	BORDEAUX
	P	█												█												█												01/07/2025	GC	BORDEAUX
Dispositifs médicaux implantables d'ostéosynthèse	A	█												█												█												30/09/2023	GC+CA	LILLE
	P	█												█												█												30/09/2027	GC+CA	LILLE
DMS biopsie, drainage, DM immobilisation et monitoring à UU	A	█												█												█												30/09/2025	GC+CA	LILLE
	P	█												█												█												30/09/2025	GC+CA	LILLE
Drapage & habillement / Trousses de spécialité	A	█												█												█												30/09/2025	GC+CA	LILLE
	P	█												█												█												30/09/2025	GC+CA	LILLE
Electrodes	A	█												█												█												30/09/2023	GC+CA	TOULOUSE
	P	█												█												█												30/09/2026	GC+CA	TOULOUSE
Fibrosopes à usage unique	A	█												█												█												30/09/2022	GC+CA	BORDEAUX
	P	█												█												█												30/09/2025	GC+CA	BORDEAUX
Filtres à eau	A	█												█												█												31/05/2023	GC+CA	HCL
	P	█												█												█												31/05/2027	GC+CA	HCL
Gants d'intervention, d'examen et de doigtiers	A	█												█												█												30/09/2025		RESAH
	P	█												█												█												30/09/2025		RESAH
Gants médicaux stériles et non stériles	A	█												█												█												30/09/2024	GC+CA	HCL
	P	█												█												█												30/09/2028	GC+CA	HCL
Générateur pour traitement des plaies par pression négative (TPN)	A	█												█												█												31/03/2022	GC+CA	BORDEAUX
	P	█												█												█												31/03/2025	GC+CA	BORDEAUX
Hémodialyse	A	█												█												█												30/09/2025	GC+CA	MARSEILLE
	P	█												█												█												30/09/2025	GC+CA	MARSEILLE
Hémodialyse en coût complet	A	█												█												█												28/02/2030	GC	MARSEILLE
	P	█												█												█												30/09/2034	GC+CA	MARSEILLE
Neurostimulation	A	█												█												█												30/09/2023	GC+CA	LILLE
	P	█												█												█												30/09/2027	GC+CA	LILLE
Objets de pansements	A	█												█												█												30/09/2025	GC+CA	HCL
	P	█												█												█												30/09/2025	GC+CA	HCL
Produits de contraste et injecteur en coût complet	A	█												█												█												31/03/2026	GC+CA	MARSEILLE
	P	█												█												█												31/03/2026	GC+CA	MARSEILLE
Produits hydroalcooliques	A	█												█												█												30/09/2023	GC+CA	HCL
	P	█												█												█												30/09/2027	GC+CA	HCL
Robot chirurgical	A	█												█												█												30/09/2023	CA	TOULOUSE
	P	█												█												█												30/09/2027	CA	TOULOUSE
Savons doux, savons par saponification & détergents désinfectants	A	█												█												█												31/05/2023	GC+CA	HCL
	P	█												█												█												30/09/2027	GC+CA	HCL





DISPENSATION PRODUITS DE SANTÉ

1 coordination :



CENTRE
HOSPITALIER
T R O Y E S





Dispensation produits de santé

Segment/Procédure	2022												2023												2024												Date fin	Modalité de marché	Porteur de segment	
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D				
Armoires sécurisées : lots 1,2,3,5	A	[Green]												[Green]												[Green]												07/11/2023	CA	TROYES
	P	[Green]												[Green]												[Green]												07/11/2027	CA	TROYES
Armoires sécurisées : lot 6	A	[Green]												[Green]												[Green]												02/07/2024	CA	TROYES
	P	[Green]												[Green]												[Green]												02/07/2028	CA	TROYES
Armoires sécurisées RFID	A	[Green]												[Green]												[Green]												25/06/2024	CA	TROYES
	P	[Green]												[Green]												[Green]												25/06/2028	CA	TROYES
Application suivi campagnes vaccinales	A	[Green]																																				20/01/2025	CA + STORE	TROYES
Assistance & contrôle vidéo-numérique de préparation oncologique	A	[Green]																																				18/02/2025	CA	TROYES
Automate de dispensation globale	A	[Green]												[Green]												[Green]												16/10/2023	CA	TROYES
	P	[Green]												[Green]												[Green]												16/10/2027	CA	TROYES
Automate de dispensation nominative par surconditionnement	A	[Green]												[Green]												[Green]												11/01/2022	GC+CA	TROYES
	P	[Green]												[Green]												[Green]												11/01/2026	CA	TROYES
Automate de dispensation nominative par reconditionnement	A	[Green]																																				15/10/2025	CA	TROYES
Automate de dispensation nominative de solutions buvables	A	[Green]																																				15/10/2025	CA	TROYES
Automate de préparation de nutrition parentérale	A	[Green]												[Green]												[Green]												15/12/2026	CA	TROYES
Déblistéreuse	A	[Green]												[Green]												[Green]												01/11/2024	GC+CA	TROYES
	P	[Green]												[Green]												[Green]												01/11/2028	GC+CA	TROYES
Isolateurs pour préparation de chimiothérapie	A	[Green]												[Green]												[Green]												20/07/2024	CA	TROYES
	P	[Green]												[Green]												[Green]												20/07/2028	CA	TROYES
Ma PUI	A	[Green]												[Green]												[Green]												10/03/2024	CA	TROYES
	P	[Green]												[Green]												[Green]												10/03/2028	CA	TROYES
Médicaments en vrac pour automates	A	[Green]																																				15/07/2026	GC+CA	TROYES
Robot de mélange radiopharmaceutiques	A	[Green]												[Green]												[Green]												10/11/2024	CA	TROYES
	P	[Green]												[Green]												[Green]												10/11/2028	CA	TROYES
Robot de préparation de chimiothérapie	A	[Green]																																				01/11/2026	CA	TROYES
Sérialisation	A	[Green]												[Green]												[Green]												28/02/2023	CA	TROYES
	P	[Green]												[Green]												[Green]												28/02/2027	CA	TROYES
Stérilisateur à basse température	A	[Green]																																				01/07/2025	CA	TROYES
Stérilisateur à vapeur d'eau	A	[Green]																																				01/07/2026	CA	TROYES
Soudeuse de stérilisation	A	[Green]																																				15/07/2026	CA	TROYES
Traçabilité RFID des poches chimiothérapie	A	[Green]												[Green]												[Green]												06/07/2024	CA	TROYES
	P	[Green]												[Green]												[Green]												06/07/2028	CA	TROYES



ENERGIE

1 coordination :





Energie

Segment/Procédure	2022												2023												2024												Date fin	Modalité de marché	Porteur de segment	
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D				
Solutions d'éclairage : pilote	A	■												■												■												27/07/2025	CA	GCS UniHA
Solutions d'éclairage : déploiement	A	■												■												■												27/09/2026	CA	GCS UniHA
Accompagnement pour la collecte et la valorisation des CEE	A	■												■												■												31/12/2025	GC+CA	GCS UniHA
Solutions de comptage et de supervision	A	■												■												■												30/01/2026	CA	GCS UniHA
Systemes experts de management de l'energie	A	■																																				31/12/2022	CA	BORDEAUX
Utilités V3 (Elec & Gaz)	A	■																																				31/12/2022	GC+CA	BORDEAUX
Utilités V4 (Elec & Gaz)	P													■												■												31/12/2025	GC+CA	GCS UniHA



HYGIÈNE & PROTECTION DU CORPS

1 coordination :





Hygiène & protection du corps

Segment/Procédure	2022												2023												2024												Date fin	Modalité de marché	Porteur de segment
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D			
Articles d'hygiène à usage unique et incontinence infantile	A	█										█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	31/03/2026	GC+CA	NANCY	
Essuyage des mains	A	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	31/12/2027	GC+CA	NANCY	
Incontinence adulte	A	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	31/08/2023	GC+CA	NANCY	
	P																							█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	31/08/2027	GC+CA	NANCY	
Masques de chirurgie et appareils de protection respiratoire	A											█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	28/02/2026	GC	GCS UniHA	
Produits d'hygiène des locaux	A	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█													█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	30/06/2022	GC+CA	NANCY	
	P	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	30/06/2026	GC+CA	NANCY	
Tenues professionnelles, articles d'hygiène UU et incontinence infantile	A	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█																									31/03/2022	GC+CA	NANCY	
Tenues professionnelles à usage unique	A											█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	█	31/03/2026	GC	GCS UniHA	





INGÉNIERIE BIOMÉDICALE

1 coordination :





Ingénierie biomédicale

Segment/Procédure	2022												2023												2024												Date fin	Modalité de marché	Porteur de segment
	2022												2023												2024														
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D			
Appareils de perfusion des greffons rénaux	A																																				20/08/2022	GC+CA	GCS UniHA
	P																																				20/08/2026	GC+CA	RENNES
Appareils de radiologie mobile	A																																				11/04/2025	CA	GCS UniHA
Arceaux chirurgicaux mobiles de radioscopie	A																																				05/03/2025	CA	GCS UniHA
Arceau imagerie interventionnelle 3D - Navigation intégrée	A																																				05/01/2025	CA	GCS UniHA
Bistouris dépendants des équipements	A																																				30/09/2025	CA	GCS UniHA
Câbles, connectique et accessoires pour équipements biomédicaux	A																																				25/03/2024	GC+CA	ANGERS
	P																																				25/03/2028	CA	ANGERS
Cardiotocographes	A																																				02/12/2026	GC+CA	GCS UniHA
Casques de réalité virtuelle clinique	A																																				06/02/2024	CA	GCS UniHA
	P																																				06/02/2028	CA	GCS UniHA
Circulation Extra-Corporelle CEC & ECMO	A																																				02/02/2024	GC+CA	GCS UniHA
	P																																				02/02/2028	GC+CA	GCS UniHA
Compression pneumatique intermittente	A																																				29/12/2023	GC+CA	ORLEANS
	P																																				29/12/2027	GC+CA	ORLEANS
Défibrillateurs et stimulateurs externes	A																																				30/05/2026	GC+CA	GCS UniHA
Dermatologie : diagnostic et thérapie	A																																				29/06/2025	CA	GCS UniHA
Dispositifs d'oxygénothérapie automatisés	A																																				16/05/2022	CA	GCS UniHA
	P																																				16/05/2026	CA	GCS UniHA
Echographie - Achat par spécialités cliniques	A																																				23/04/2023	CA	RENNES
	P																																				23/04/2027	CA	GCS UniHA
Echographie - Gestion de parc	A																																				06/02/2024	CA	GCS UniHA
	P																																				06/02/2028	CA	GCS UniHA
Eclairages opératoires	A																																				31/08/2025	CA	GCS UniHA
Endoscopie Souple : compléments de parc	A																																				09/02/2024	GC+CA	STRASBOURG
	P																																				09/02/2028	GC+CA	GCS UniHA
Equipement de contrôle ciblé de la température	A																																				13/02/2022	GC+CA	NANCY
	P																																				13/02/2026	GC+CA	NANCY
Equipement néonatalogie : incubateurs	A																																				15/10/2023	GC+CA	ANGERS
	P																																				15/10/2027	CA	GCS UniHA
Equipements biomédicaux innovants	A																																				25/11/2024	CA	GCS UniHA
	P																																				25/11/2028	CA	GCS UniHA
Evaluation ultrasonore vectorielle à haute vitesse des flux sanguins	A																																				26/07/2022	CA	GCS UniHA
Explorations fonctionnelles	A																																				28/04/2024	GC+CA	GCS UniHA
	P																																				28/04/2028	CA	GCS UniHA
Explorations fonctionnelles neurologiques	A																																				30/10/2025	CA	GCS UniHA
Explorations fonctionnelles ophtalmologiques	A																																				30/09/2026	CA	GCS UniHA



Ingénierie biomédicale

Segment/Procédure	2022												2023												2024												Date fin	Modalité de marché	Porteur de segment	
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D				
Radiopharmaceutiques - équipements	A	[Green]												[Green]												[Green]												31/07/2023	GC+CA	STRASBOURG
	P	[Green]												[Green]												[Green]												31/07/2027	CA	STRASBOURG
Radiothérapie	A	[Green]												[Green]												[Green]												30/09/2025	GC+CA	GCS UniHA
Réchauffement patient	A	[Green]												[Green]												[Green]												12/06/2023	GC+CA	GCS UniHA
	P	[Green]												[Green]												[Green]												12/06/2027	GC+CA	GCS UniHA
Robot chirurgical	A	[Green]												[Green]												[Green]												24/06/2022	CA	GCS UniHA
	P	[Green]												[Green]												[Green]												31/05/2026	CA	GCS UniHA
Robot d'assistance à la chirurgie orthopédique	A	[Green]												[Green]												[Green]												21/12/2024	CA	GCS UniHA
	P	[Green]												[Green]												[Green]												21/12/2028	CA	GCS UniHA
Robot de cathétérisme	A	[Green]												[Green]												[Green]												30/04/2026	CA	GCS UniHA
Robot imageur Brainlab - XLoop	A	[Green]												[Green]												[Green]												16/11/2024	CA	GCS UniHA
	P	[Green]												[Green]												[Green]												16/11/2028	CA	GCS UniHA
Salle de cardiologie interventionnelle : coronarographie + rythmologie	A	[Green]												[Green]												[Green]												03/07/2022	GC+CA	RENNES
	P	[Green]												[Green]												[Green]												03/07/2026	CA	RENNES
Salle hybride	A	[Green]												[Green]												[Green]												20/09/2024	GC+CA	TOULOUSE
	P	[Green]												[Green]												[Green]												20/09/2028	CA	TOULOUSE
Solution d'imagerie O-ARM2 et navigation peropératoires	A	[Green]												[Green]												[Green]												04/01/2025	CA	GCS UniHA
Système de navigation EndoBronchique	A	[Green]												[Green]												[Green]												08/10/2024	GC+CA	NANCY
	P	[Green]												[Green]												[Green]												08/10/2028	CA	NANCY
Système de visualisation robotisé KINEVO	A	[Green]												[Green]												[Green]												16/07/2022	CA	GCS UniHA
Systèmes Robotisés de Rééducation	A	[Green]												[Green]												[Green]												31/12/2022	GC+CA	GCS UniHA
	P	[Green]												[Green]												[Green]												15/04/2027	CA	GCS UniHA
Tables d'opération à plateaux transfert	A	[Green]												[Green]												[Green]												20/08/2022	GC+CA	LILLE
	P	[Green]												[Green]												[Green]												20/08/2026	CA	RENNES
Tables opératoires mobiles à déplacement motorisé	A	[Green]												[Green]												[Green]												29/03/2025	CA	GCS UniHA
Traitement endothermique des varices	A	[Green]												[Green]												[Green]												14/01/2024	GC+CA	GCS UniHA
Ventilateurs	A	[Green]												[Green]												[Green]												15/03/2024	GC+CA	GCS UniHA
	P	[Green]												[Green]												[Green]												15/03/2028	GC+CA	GCS UniHA
Vidéo-chirurgie et vidéo-endoscopie souple	A	[Green]												[Green]												[Green]												08/11/2022	CA	GCS UniHA
	P	[Green]												[Green]												[Green]												11/09/2026	CA	RENNES



MÉDICAMENTS

4 coordinations :





RESTAURATION

2 coordinations :



Restauration

Segment/Procédure	2022												2023												2024												Date fin	Modalité de marché	Porteur de segment								
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D											
	A												P												A															P							
Analyses nutritionnelles & bactériologiques	[Green]												[Green]												[Green]												28/02/2023	GC+CA	TOURS								
	[Green]												[Green]												[Green]												28/02/2027	GC+CA	TOURS								
Chariots de distribution boissons chaudes	[Green]												[Green]												[Green]												18/11/2024	CA	ANGERS								
	[Green]												[Green]												[Green]												18/11/2030	CA	ANGERS								
Epicerie & boissons	[Green]												[Green]												[Green]												28/02/2025	GC+CA	TOURS								
	[Green]												[Green]												[Green]												28/02/2029	GC+CA	TOURS								
Ovo produits & produits laitiers	[Green]												[Green]												[Green]												28/02/2025	GC+CA	ANGERS								
	[Green]												[Green]												[Green]												28/02/2029	GC+CA	ANGERS								
Produits de 4ème & 5ème gamme & traiteur	[Green]												[Green]												[Green]												31/08/2022	GC+CA	ANGERS								
	[Green]												[Green]												[Green]												31/08/2024	GC+CA	ANGERS								
Produits diététiques & autres produits alimentaires	[Green]												[Green]												[Green]												28/02/2022	GC+CA	ANGERS								
	[Green]												[Green]												[Green]												28/02/2026	GC+CA	ANGERS								
Produits lessiviels de restauration et produits non alimentaires à Usage Unique	[Green]												[Green]												[Green]												28/02/2024	GC+CA	ANGERS								
	[Green]												[Green]												[Green]												29/02/2028	GC+CA	ANGERS								
Produits surgelés	[Green]												[Green]												[Green]												28/02/2025	GC+CA	ANGERS								
	[Green]												[Green]												[Green]												28/02/2029	GC+CA	ANGERS								
Solutions de restauration avec fourniture de plats cuisinés surgelés ou frais et prestations associées	[Green]												[Green]												[Green]												28/02/2025	GC+CA	ANGERS								
	[Green]												[Green]												[Green]												28/02/2029	GC+CA	ANGERS								
Viande, volaille & charcuterie	[Green]												[Green]												[Green]												29/02/2024	GC+CA	TOURS								
	[Green]												[Green]												[Green]												29/02/2028	GC+CA	TOURS								



RH & PRESTATIONS INTELLECTUELLES

1 coordination :





RH & Prestations intellectuelles

Segment/Procédure	2022												2023												2024												Date fin	Modalité de marché	Porteur de segment										
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D													
Accompagnement aux transformations hospitalières	A	█												█												█												03/02/2023	CA	GCS UniHA									
	P	█												J	F	█										█												03/02/2027	CA	GCS UniHA									
Appui aux PUI	A	█												█												█												06/01/2023	CA	GCS UniHA									
Conseil et accompagnement dans la gestion du risque statutaire	A	█												█												█												02/05/2025	CA	GCS UniHA									
Conseil et accompagnement de la fonction RH	A	█												█												█												25/03/2025	CA	GCS UniHA									
Conseil et accompagnement à l'exploitation de données de santé	A	█												█												█												18/07/2025	CA	GCS UniHA									
Désignation du commissaire aux comptes	A	█												█												█												31/12/2025	CA	GCS UniHA									
Formation en lean management	A	█												█												█												11/09/2023	GC+CA	HCL									
Formation pro en management et accompagnement au changement	A	█												█												█												20/06/2025	CA	GCS UniHA									
Gestion pour compte tiers payant	A	█												█												█												31/12/2023	GC+CA	NANTES									
	P	█												█												J	A	S	O	N	D	█										31/12/2027	GC+CA	NANTES					
Intérim paramédical et tertiaire	A	█												█												█												09/05/2023	GC+CA	NANTES									
	P	█												█												J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	█										09/05/2027	GC+CA
Parcours administratif et hôtelier du patient	A	█												█												█												19/01/2024	CA	GCS UniHA									
Places en crèche - Reservation de berceaux	A	█												█												█												30/11/2023	CA	GCS UniHA									
Recours contre tiers	A	█												█												█												13/11/2023	GC+CA	NANTES									
	P	█												█												J	A	S	O	N	D	█										13/11/2027	GC+CA	NANTES					
Vote électronique	A	█												█												█												25/02/2024	CA	GCS UniHA									



SANTÉ DIGITALE & NUMÉRIQUE

1 coordination :

Hôpitaux
Universitaires
de Marseille | ap.
hm





Santé digitale & numérique

Segment/Procédure	2022												2023												2024												Date fin	Modalité de marché	Porteur de segment	
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D				
Accompagnement SI	A	[Green]												[Green]												[Green]												14/07/2024	CA	AP-HM
Dictée numérique & reconnaissance vocale (DNRV)	A	[Green]												[Green]												[Green]												15/08/2025	CA	CLERMONT-FERRAND
Réanimation & connectivité équipements biomédicaux	A	[Green]	[Green]											[Green]												[Green]												28/02/2022	GC+CA	MARCQ EN BAROEUL
Gestion du parcours patient	A	[Green]												[Green]												[Green]												31/12/2024	CA	AP-HM
Gestion électronique de documents (GED)	A	[Green]	[Green]											[Green]												[Green]												28/01/2022	CA	CLERMONT-FERRAND
Impression 3D	A	[Green]	[Orange]	[Blue]	[Green]	[Green]							[Green]												[Green]												30/08/2025	CA	AP-HM	
Intelligence artificielle pour imagerie	A	[Orange]	[Blue]	[Green]	[Green]							[Green]												[Green]												31/05/2026	GC+CA	AP-HM		
Logiciel de gestion de support en imagerie	A	[Green]												[Green]												[Green]												11/06/2024	CA	AP-HM
Logipren : prescrire en néonatalogie et réanimation pédiatrique	A	[Green]												[Green]												[Green]												31/12/2024	CA	AP-HM
Maintenance AGFA	A	[Green]												[Green]												[Green]												22/12/2025	CA	AP-HM
Maintenance MEDASYS, support et évolution des logiciels Dx Family	A	[Green]												[Green]												[Green]												30/04/2024	CA	AP-HM
Maintenance, support et évolution des logiciels AXIGATE	A	[Green]												[Green]												[Green]												13/11/2025	CA	AP-HM
Optimisation du PMSI par Intelligence Artificielle & autres usages	A	[Green]												[Green]												[Green]												01/06/2024	CA	AP-HM
Solutions logicielles et matériels de télémedecine	A	[Green]												[Green]												[Green]												02/12/2029	CA	AP-HM
Prestations d'expertise, de conseil et d'assistance informatique	A	[Green]												[Green]												[Green]												14/07/2024	CA	AP-HM
Prise de rendez-vous en ligne et prestations associées	A	[Green]												[Green]												[Green]												30/09/2022	CA	AP-HM
	P	[Green]	[Orange]	[Blue]	[Green]	[Green]							[Green]												[Green]												30/09/2026	GC+CA	AP-HM	
Solution de réseaux informatiques sécurisés	A	[Green]												[Green]												[Green]												31/12/2022	GC+CA	CAEN
	P	[Green]	[Orange]	[Blue]	[Green]	[Green]							[Green]												[Green]												31/12/2026	GC+CA	CAEN	
Solutions logicielles de validation technique d'analyses PCR	A	[Green]												[Green]												[Green]												11/06/2024	GC+CA	AP-HM
Stockage et serveurs	A	[Green]												[Green]												[Green]												09/02/2025	CA	AP-HM
Système de gestion de laboratoire	A	[Green]												[Green]												[Green]												02/01/2023	CA	AP-HM
	P	[Green]	[Orange]	[Blue]	[Green]	[Green]							[Green]												[Green]												02/01/2027	GC+CA	AP-HM	
Telephony Over Internet Protocol (TOIP)	A	[Green]												[Green]												[Green]												16/04/2023	GC+CA	AMIENS
	P	[Green]	[Orange]	[Blue]	[Green]	[Green]							[Green]												[Green]												16/04/2027	GC+CA	AMIENS	
Téléradiologie	A	[Green]												[Green]												[Green]												31/12/2026	GC+CA	AP-HM



SERVICES

1 coordination :



Services

Segment/Procédure	2022												2023												2024												Date fin	Modalité de marché	Porteur de segment	
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D				
Abonnements à des revues françaises et étrangères	A	■																																				31/12/2024	CA	GCS UniHA
Assurance automobile	A	■																																				31/03/2024	GC+CA	NANTES
Assurance cyber risk	A	■																																				31/12/2025	CA	NANTES
Assurance dommages aux biens	A	■																																				31/12/2024	GC	NANTES
Contrôle en construction	A	■																																				31/12/2023	GC+CA	NANTES
Contrôle en radioprotection	A	■																																				31/12/2023	GC+CA	NANTES
Contrôles & diagnostics techniques	A	■																																				31/12/2023	GC+CA	NANTES
Déplacements professionnels	A	■																																				01/10/2025	GC+CA	NANTES
Prestations de formations aux habilitations électriques	A	■																																				26/01/2026	GC+CA	GCS UniHA
Fournitures d'atelier pour l'entretien et la maintenance	A	■																																				31/12/2025	GC+CA	NANTES
Hygiène 3D	A	■																																				28/03/2023	GC+CA	NANTES
	P	■												■												■												28/03/2027	GC+CA	NANTES
Maintenance ascenseurs	A	■																																				31/01/2024	GC+CA	NANTES
Maintenance multi techniques	A	■												■												■												31/12/2026	GC+CA	NANTES
Maintenance portes automatiques	A	■																																				31/12/2022	GC+CA	GCS UniHA
	P	■												■												■												31/12/2026	GC+CA	GCS UniHA
Prestation de Bio Nettoyage	A	■																																				31/12/2023	GC+CA	NANTES
Prestations de Bio Nettoyage - Conseil et accompagnement	A	■																																				10/04/2023	CA	NANTES
Radiophysique médicale	A	■																																				31/12/2023	GC+CA	NANTES
Structures modulaires de réanimation	A	■																																				31/08/2024	CA	GCS UniHA



TRANSPORT

1 coordination :





Transport

Segment/Procédure	2022												2023												2024												Date fin	Modalité de marché	Porteur de segment	
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D				
Accompagnement HéliSMUR	A	[Green bar]																																				31/12/2026	GC	GCS UniHA
Accompagnement transitaire DOM	A	[Green bar]																																				18/12/2024	GC	CAYENNE
AMO hélistations hospitalières	A	[Green bar]												[Green bar]												26/05/2023	GC+CA	MONTPELLIER												
Bornes de recharge électrique	A	[Green bar]																																				05/07/2025	CA	MONTPELLIER
Brancards pour ambulances & équipements associés	A	[Green bar]																																				22/04/2025	GC+CA	MONTPELLIER
Carte carburant & badge télépéage	A	[Green bar]																																				31/12/2022	CA	MONTPELLIER
	P	[Green bar]												[Green bar]												[Green bar]												31/12/2026	GC+CA	MONTPELLIER
Chariots automoteurs de manutention	A	[Green bar]																																				26/05/2024	GC+CA	MONTPELLIER
	P	[Green bar]												[Green bar]												[Green bar]												26/05/2028	GC+CA	MONTPELLIER
Convoyage de cellules souches	A	[Green bar]												[Green bar]												16/06/2023	GC+CA	MONTPELLIER												
	P	[Green bar]												[Green bar]												[Green bar]												16/06/2027	GC+CA	MONTPELLIER
EVASAN métropole et DOM-TOM	A	[Green bar]																																				31/12/2026	GC	MONTPELLIER
Gestion de flotte automobile et solutions de mobilité	A	[Green bar]																																				15/01/2025	GC+CA	MONTPELLIER
Location longue durée de véhicules et entretien	A	[Green bar]												[Green bar]												08/04/2023	CA	MONTPELLIER												
	P	[Green bar]												[Green bar]												[Green bar]												08/04/2027	GC+CA	MONTPELLIER
Poste médical avancé	A	[Green bar]																																				11/01/2024	GC+CA	MONTPELLIER
	P	[Green bar]												[Green bar]												[Green bar]												11/01/2028	GC+CA	MONTPELLIER
Solutions d'emballage de greffons	A	[Green bar]												[Green bar]												[Green bar]												14/06/2026	GC+CA	MONTPELLIER
Transport de colis à température dirigée	A	[Green bar]												[Green bar]												[Green bar]												30/06/2026	GC+CA	MONTPELLIER
Transport sanitaire inter établissements	A	[Green bar]												[Green bar]												18/11/2022	GC+CA	MONTPELLIER												
Transports aériens de greffons et d'équipes chirurgicales	A	[Green bar]																																				31/12/2025	GC+CA	MONTPELLIER
Véhicules à faibles émissions de Co2	A	[Green bar]																																				14/02/2026	GC+CA	MONTPELLIER
Véhicules de transport de patients	A	[Green bar]																																				12/10/2024	GC+CA	MONTPELLIER
Véhicules de transport de patients TPMR	A	[Green bar]																																				15/07/2025	GC+CA	MONTPELLIER

LÉGENDE

Vos rendez-vous :

Recensement :

- Étude de faisabilité
- Constitution du groupe experts
- Appel à candidatures des établissements
- Recensement des besoins

Publication - Notification :

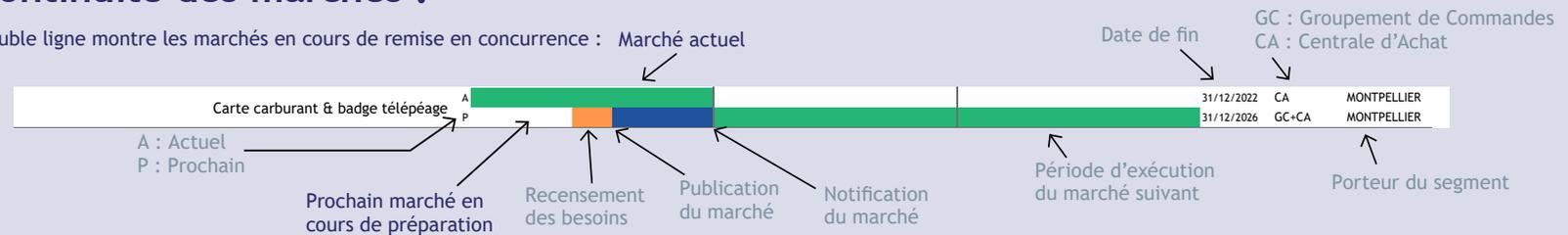
- Publication de l'appel d'offres (DCE)
- Étude des réponses et tests des produits
- Notification : choix du ou des titulaires du marché

Marchés actifs :

Période de la première commande à la dernière commande possible.
GC : Groupement de commandes
CA : Centrale d'Achat. Les marchés spécifiés en centrale d'achat sont accessibles à n'importe quel moment du marché

La continuité des marchés :

Cette double ligne montre les marchés en cours de remise en concurrence : **Marché actuel**



Retrouvez nos marchés sur
www.uniha.org



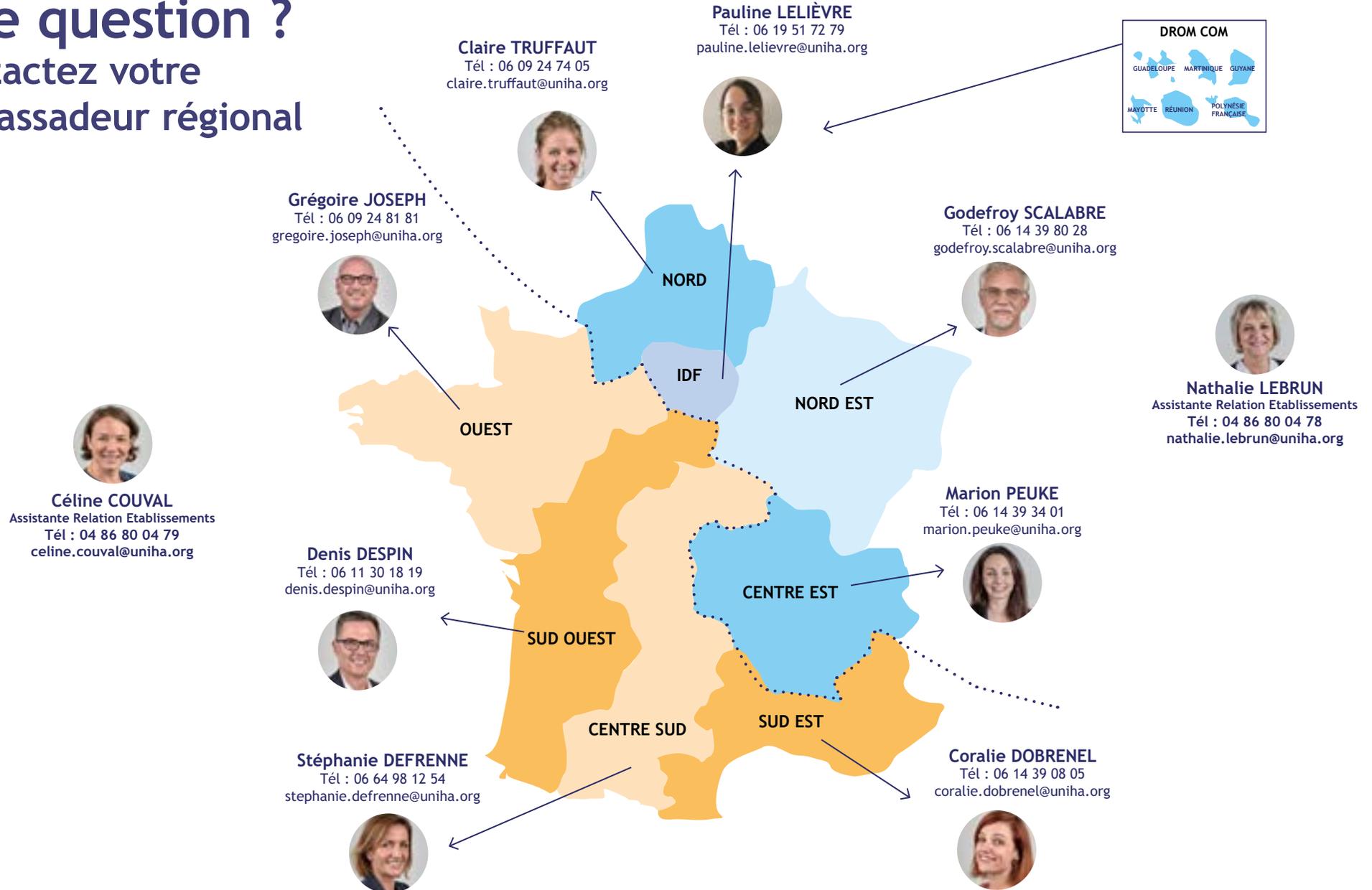
dans l'espace marchés
rubrique « J'accède à un marché »

Retrouvez les 16 familles d'achats et les établissements coordonateurs



Accédez aux contacts des équipes UniHA sur : www.uniha.org
dans la rubrique « Je contacte les équipes achats »

Une question ? Contactez votre ambassadeur régional





Consultez le calendrier des marchés
au format numérique.

UniHA - 9 rue des Tuilliers - 69003 - LYON
contact@uniha.org
Tél. 04 81 07 01 50
www.uniha.org

Feuille de route UniHA 2022

A. Objectifs 2022

Si l'actualité sanitaire le permet, l'année 2022 doit être le moment où UniHA reprend pleinement :

- la construction de la nouvelle performance globale,
- l'amélioration de l'expérience pour les professionnels de santé en réseau avec les équipes UniHA,
- son chemin de transformation,

Ces trois axes, inscrits dans le projet stratégique 2024, servent de socle à la feuille de route 2022.

Pour répondre à l'exigence d'efficience et de garantie de sobriété budgétaire notamment, le premier élément de la feuille de route détermine objectifs de l'année et périmètre budgétaire.

Sur la base des projections de cette fin d'année, le portefeuille UniHA (sans prendre en compte celui de CAIH) approchera le niveau de 5,8Mrds €.

La croissance du portefeuille retenue est conforme aux évolutions des dernières années. Elle sera portée par les effets année pleine du marché des médicaments d'oncologie notifié en 2021 et de nouvelles procédures répondant à de nouveaux besoins : médicaments en vrac, gestion de parc d'équipements de restauration, gestion automatisée de flotte automobile et d'autopartage à visée professionnelle, initiatives pour la décarbonation des établissements de santé et médico-sociaux, gestion de parc d'équipements médicaux, flex-office...

En application de la règle d'or budgétaire de 0,296%, constante depuis 2015, le périmètre budgétaire qui en découle sera de 17,168M€ soit une marge de manœuvre complémentaire de 2,294M€.

Ces montants seront éventuellement amendés, des redéploiements des crédits non pérennes de l'année 2020.

Le périmètre budgétaire ne prend pas en compte l'impact de la centrale d'achat en modalité achat-revente non encore systématisée. Ce sujet apparaît en fin d'exercice, souvent en complément de ressources.

Sur la base des résultats observés en 2021, Le CoDir propose à l'Assemblée générale de ratifier un objectif délibérément ambitieux de gains sur achats positionné au niveau de 150M€.

Ce niveau est assorti de deux compléments :

1. dans le cadre de son projet stratégique, UniHA a conduit un travail de concertation sur une batterie d'indicateurs de performance globale de la fonction achat.
2. Une présentation de ces indicateurs sera proposée dans le cadre du rapport d'activité 2021 et plus particulièrement de l'audit des gains ;
3. il est demandé aux équipes achat de privilégier chaque fois que ceci s'avère possible, les Remises de Fin d'Année (RFA) par la suite mobilisables sous la forme de titres de recettes émis, directement par les établissements. Cette technique de capitalisation des gains sur achats présente de nombreux avantages, dans un environnement économique marqué par le retour de l'inflation. Elle valorise à son juste niveau les contributions des acheteurs.
4. Depuis 2021, un troisième objectif est posé. Il est calé sur la qualité de service servie aux établissements de santé du réseau et les professionnels.

Ce dernier élément est composé de deux sous-éléments se rapportant aux deux principales entités d'UniHA :

- . la production des marchés et contrats puis leur mise à disposition,
- . le pilotage des contributions financières confié à la Direction des Relations avec les établissements.

Au terme de l'année 2022, l'ensemble des produits, équipements et services doit être présenté sous un format numérique sur le e-catalogue UniHA. Il est aujourd'hui incomplet, des marchés donc des produits manquent à l'appel.

Les équipements et les services en sont très souvent absents. Les informations techniques apportées par les fournisseurs ne sont pas présentes. L'exhaustivité et la fiabilité des données est attendue.

L'atteinte de cette cible permet d'objectiver les investissements dans le système d'information, portés par les membres depuis plusieurs années. Elle sera un facteur de différenciation entre les différents opérateurs d'achat hospitaliers.

Le seconde cible des objectifs de la qualité de service porte sur la fluidité du pilotage des contributions financières.

La transparence des tarifications est installée par les délibérations que prend chaque année l'Assemblée Générale.

L'automatisation de l'émission des conventions de la centrale d'achat apporte lisibilité et facilité d'usage sur cette rubrique.

En 2022, l'effort sera porté sur la collecte des données attendues et l'émission plus tôt dans l'année. L'ensemble de l'émission des titres de recettes d'abonnement devra être clos au 31 mai 2022.

B. Les projets structurants de l'année

La transformation d'UniHA prend toute sa mesure au travers des projets qui sont décrits ci-après, et pour lesquels un financement est proposé au titre de la marge de manœuvre.

Il est rappelé que le montant des ressources disponibles à affecter est d'environ 2,3M€, sans compter des crédits non pérennes mobilisés en 2021.

L'Assemblée générale est invitée à délibérer sur une première enveloppe de projet d'un montant d'environ 2M€. L'affectation du solde sera proposée à la prochaine assemblée générale à l'issue de travaux complémentaires.

L'organisation des projets est structurée en six blocs :

1. GRH,
2. construire la nouvelle performance - remonter la chaîne de valeur,
3. organisation et continuité de service pour la production de marchés,
4. déploiement de nouveaux services,
5. consolidation et innovation des process numériques et digitaux,
6. sécurisation des process et gestion des risques institutionnels.

1. Bloc GRH

Il est cité en premier, parce que les crédits réservés à ces sujets permettent de couvrir les dépenses contraintes : effet année pleine des recrutements effectués en 2021 et financement des augmentations salariales résultant de l'application des nouvelles prescriptions de la politique RH du GCS UniHA.

Une première enveloppe de 0,4M€ est réservée sur le premier sujet. Le second sera couvert par des crédits à hauteur de 0,2M€.

Une provision de 0,1M€ est constituée pour couvrir les remplacements de longue durée qui mettent en cause la continuité de service. L'examen des crédits déjà consommés pour ces besoins en 2021, permettra de constituer une enveloppe plus large ou d'amoindrir la réservation de crédits sur les marges de manœuvre 2022.

Des orientations de formation professionnelle sont proposées et financées dans le cadre du plan de formation professionnelle.

En 2021, le montant des crédits affectés aux actions de formation professionnelle est de 0,160M€ : 0,092M€ au titre de la contribution obligatoire.

L'enveloppe globale est reconduite en 2022. Elle permettra notamment, de conduire deux actions emblématiques :

- gestion des entretiens "musclés" avec les différents interlocuteurs des personnels UniHA,
- engagement d'un mouvement de professionnalisation des personnels occupant des emplois d'assistants sur deux axes : gestion des données et délégation de missions et tâches de premier niveau au titre du droit de la commande publique.

2. Construire la nouvelle performance globale - remonter la chaîne de valeur

L'épisode de la pandémie dont nous espérons sortir durablement en 2022 interroge de manière profonde les principes qui fondent les politiques et stratégies achat d'UniHA depuis sa création.

Le projet stratégique 2024 avait posé des principes nouveaux quant à la performance du groupement. La pandémie pose de nouvelles exigences en matière de diversification des sources d'approvisionnement, relocalisation d'activités de production en France ou UE, management du risque, évaluation des fournisseurs...

Il faut travailler ces sujets pour les décliner en principes d'actions des prochaines politiques achat. Ce mouvement commande un plan ambitieux de développement des compétences.

Le premier projet porte sur une formation-actions lourde qui embarque toutes les filières sans aucune exception pour actualiser et réviser les politiques et stratégies achat.

L'idée est de construire un capital de compétences et des nouveaux outillages au service des filières pour piloter les risques et bâtir des capacités à conduire des évaluations multidimensionnelles des fournisseurs.

Un premier crédit de 0,100M€ est inscrit sur le budget 2021 pour porter cette ambition. Il est insuffisant pour couvrir l'ensemble des filières et des personnels. Pour ces raisons, un crédit complémentaire de 100K€ est proposé. L'Appel d'offres doit être lancé dans les premières semaines de l'année 2022.

La deuxième initiative consiste à mettre en production le travail conduit depuis plusieurs mois par la filière Produits de Santé à la recherche de nouveaux gains. Le levier logistique est le premier identifié. Il sera porteur de gains complémentaires estimés au niveau de 1,5% mais appliqués sur un portefeuille large, supérieur à 3Mrds € en cumulant médicaments et DM.

La mobilisation de ces opportunités s'appuie sur les conclusions d'un cabinet spécialisé en logistique.

En 2022, un crédit complémentaire de 250K€ est inscrit sur ce sujet.

Le projet se déploie en trois volets :

- un accompagnement pour que le GCS UniHA puisse accéder au statut d'établissement pharmaceutique. C'est une condition préalable pour avancer en ce domaine ;
- une contre-expertise du projet travaillé pour éclairer le conseil d'administration au moment où celui-ci devra engager ou non la mise en production. Cette décision est attendue pour la fin du premier semestre ;
- si la décision retenue est favorable, les premières organisations et déclinaisons sont à mettre en œuvre dès le troisième trimestre pour produire les premiers effets en 2024.

Enfin la dernière initiative concerne la distribution des marchés et des équipements complexes à multiples options. Stellantis vient d'annoncer que, dans un délai assez court, 25% de la vente des véhicules seront vendus en ligne.

UniHA souhaite maîtriser cette technologie et ce savoir-faire pour distribuer de la sorte, les équipements médicaux ou de tout autre nature qui comportent des options. Les établissements pourraient configurer leurs équipements selon leurs besoins, embarquant l'équipement de base et les multiples options qui l'accompagnent. Tout ceci demeure articulé avec les BPU issus des mises en concurrence. Un crédit de 0,100M€ est déjà inscrit au budget 2021 au titre du e-commerce. Il sera ciblé à cette question.

3. Organisation et continuité de service pour la production de marchés

Sous cette rubrique, sont rassemblés les mesures et projets qui vont conforter la continuité et la qualité de service pour la production des marchés et l'exécution des contrats.

Depuis plusieurs années, UniHA est engagé dans le renforcement des filières.

Cette année, l'accent est mis sur le renfort des équipes d'assistants des filières qui ne sont pas constituées en binôme. Sont concernées les filières biologie, transport, CEUS à compter du 1er juillet, Dispositifs médicaux Marseille, PDS Bordeaux, Dispensation Produits de Santé et HPC, pour laquelle la solution d'un d'apprenti est privilégié.

La création de 5,5 emplois d'assistants est envisagée pour un montant de 300K€.

La contrepartie attendue est la remontée au fil de l'eau de l'ensemble des informations attendues pour construire le retour sur information pour les correspondants hospitaliers.

Le départ récent de quelques coordonnateurs motive la mise à plat des profils et des temps de coordination. Les filières concernées sont en première intention les suivantes : ingénierie biomédicale services-RH&PI et énergie. Une provision de 0,100M€ est réservée pour conduire cette actualisation des conditions d'emploi des coordonnateurs concernés.

La technicité croissante des marchés et les enjeux qu'ils portent de plus en plus importants, compte tenu du nombre d'adhérents, nécessitent de temps à autre que les équipes achat puissent être accompagnées dans le cadre d'AMO. Il est également nécessaire de construire des audits qualité produits comme ceci est pratiqué dans le cas des EPI. Pour couvrir ces différents besoins, une enveloppe de 0,100M€ est réservée. Elle sera abondée des sommes consacrées à ces sujets en 2021 et non pérennes.

4. Déploiement de nouveaux services

La Direction Relations avec les Etablissements décline une nouvelle génération de services aux établissements sous la forme d'une équipe appui-conseil installée depuis le milieu de l'année 2021. Elle comprend 4 personnes.

Elle accompagne les établissements demandeurs d'appui en conduite de projets plus particulièrement achat. Elle s'appuie sur un réseau de consultants sélectionnés après mise en concurrence. Collectivement, ils couvrent l'ensemble des besoins attendus dans les établissements de santé.

Au terme de l'année 2023, le volume d'affaires doit permettre de couvrir la masse salariale de l'équipe. En 2022, la moitié de la masse salariale sera couverte par l'activité. Ainsi, il est prévu un crédit de 0,200M€ pour couvrir le défaut de recette de cette première année d'activité.

5. Consolidation et innovation des process numériques et digitaux

Depuis 2020, UniHA réserve différents crédits pour sécuriser, développer la gestion de ses données et apporter de nouveaux services numériques.

Le montant des crédits inscrits en 2020 était de 0,465M€, reconduits en 2021. Le dispositif est complété en 2021 par le renfort de l'équipe informatique avec la création d'un emploi de développeur.

Les projets inscrits à la feuille de route 2021 étaient les suivants :

- . Projet e-commerce (AMO) : 100K€,
- . XRM - CRM : 150K€,
- . Projet numérisation messagerie et recensement besoins en groupement de commandes : 150K€,
- . Solde automatisation centrale d'achat et cockpit adhérent : 30 000€,
- . Automatisation récupération données FRS / 35 000€.

Le projet de e-commerce n'est pas engagé à cette date, ces crédits nourriront le sujet du configurateur déjà exposé.

Les premières applications du CRM seront opérationnelles début 2022.

Dans un premier temps, elles sont exclusivement dédiées aux relations entre les équipes de la Direction des Relations avec les Etablissements et ceux-ci. Par la suite la priorité sera donnée aux passerelles automatisées entre le CRM et la GEF.

L'application HERMES (messagerie et gestion des ruptures) sera mise en production courant décembre 2021 pour la partie messagerie et gestion des ruptures. La partie recensement est en cours de développement pour une mise en production estimée au 2ème trimestre 2022.

Une partie des travaux d'automatisation de la centrale d'achat et de mise à niveau du cockpit adhérents a été conduite en 2021.

Un pointage détaillé des financements consommés et de ceux qui seraient disponibles sera conduit dans le cadre de la clôture financière. Il permettra d'abonder le cas échéant les projets nouveaux ou actualisation qui seront conduits en 2022.

Au titre de marges de manœuvre 2022, un complément de crédits de 0,200€. Il sera abondé des crédits non pérennes de 2021 redéployables.

La feuille de route numérique 2022 comprend les nouveaux sujets suivants :

- . le remplacement du logiciel de gestion documentaire des pièces de marchés pour disposer d'un outil adapté à la volumétrie des pièces de marché UniHA et aux usages des établissements ;
- . des compléments concernant le e-catalogue : adopter la meilleure position pour traiter le terme du marché support et nourrir le catalogue des fiches techniques fournisseurs ;
- . l'automatisation de tâches répétitives et à faible valeur ajoutée qui permettront de gagner en fluidité et fiabilité dans la gestion des données et documents. La programmation de ces travaux est à caler début 2022 ;
- . automatiser la vérification de la conformité des réponses des candidats au stade de la réception des offres. Ce moment mobilise beaucoup de temps au sein des équipes UniHA et dans l'ensemble des établissements. L'évolution des technologies (IA, robots...) devrait permettre de disposer de solutions automatisées synonymes de productivité.

Par ailleurs, la gouvernance UniHA a souhaité disposer de l'expertise d'une personne familière des enjeux numériques comparables. Un audit de situation a été livré début septembre. Il marque notamment la nécessité de disposer progressivement d'un système d'information qui s'apparente à un EPR, mais à la mesure de la taille et des enjeux d'UniHA. Une partie du financement satisfait à cette exigence.

Les arbitrages à construire prenant en compte les opportunités d'évolution, les contraintes à couvrir et les capacités à conduire les projets seront proposés en début d'année pour actualiser cette feuille route. Une information pourra être proposée à la prochaine assemblée générale.

6. Sécurisation des process et gestion des risques institutionnels

Le développement d'UniHA est rapide, foisonnant et multi-dimensionnel.

La multiplication des processus, des acteurs, plaide pour organiser et consolider les conditions de fonctionnement et leur suivi.

Différentes dispositions ou initiatives d'organismes publics sont venues préciser les règles déontologiques auxquelles les acheteurs publics doivent se conformer.

Pour cette raison, un audit des processus achat et des règles déontologiques UniHA sera conduit. Ses conclusions seront communiquées au conseil d'administration. Il décidera des positions à adopter.

Parallèlement, l'engagement de la certification des comptes est inscrit au programme de l'année 2022. La variété des écritures comptables, notamment au titre de la sphère des recettes, plaide pour cette initiative.

Un crédit de 0,100M€ est réservé pour le lancement de ces projets.

Le tableau ci-après, récapitule les évolutions proposées qui ont été soumises à délibération de l'Assemblée Générale et approuvées.

	Montant en M€	Observations
BLOC GRH		
Effet année pleine - emploi 21	0,400	
Augmentation salaire 22	0,200	
gestion appel "musclé"		crédit ANFH (0,020M€)
formation assistants gestion données - commande publique		crédit ANFH (0,060M€)
provision remplacement longue durée	0,100	
BLOC PERFORMANCE GLOBALE		
Formation action politique et stratégie achats	0,100	complément crédits 2021
Chaîne de valeur PDS		compléments apportés par reprise crédits non pérennes 2021
statut établissement pharmaceutique	0,100	
contre-expertise projet PDS	0,050	
lancement projet	0,100	
Configurateur digital achats		crédits déjà inscrits en 2021
BLOG DIRECTION OFFRE		
continuité de service -assistants filière	0,300	5,5 ETP
appui AMO / expertise	0,100	
actualisation cartographie coordonateurs	0,100	
BLOC DIGITAL ET NUMERIQUE		
passerelle et automatisation / HERMES / Ecatalogue / contrôle digital AO	0,200	en complément des crédits non prérennes de 2021
BLOC DRE		
Soutien achats conseil	0,200	point mort fin 2023
BLOC SECURITE PROCESSUS & AFF GEN		
audit et certification comptes	0,100	

Avenant n°2 à la convention constitutive du GCS UniHA modifiant l'annexe 1 de la convention constitutive dressant la liste des membres du GCS UniHA au 8 décembre 2021

Les Membres

Il est rappelé que les établissements support des GHT dont la liste suit représentent l'ensemble des établissements partie de leur GHT.

Etablissement support	GHT
1. CHU Amiens	GHT Somme Littoral Sud
2. CHU Angers	GHT de Maine et Loire
3. CH Annecy-Genevois	GHT Haute Savoie Pays de Gex
4. Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille	GHT des Bouches-du-Rhône
5. Assistance Publique - Hôpitaux de Paris	/
6. CH Avignon	GHT du Vaucluse
7. CH Bastia	GHT de Haute-Corse
8. CH de la Côte Basque (Bayonne)	GHT Navarre-Côte Basque
9. L'Hôpital Nord Franche Comté - HNFC (Belfort Montbéliard)	GHT Nord Franche Comté
10. CHU Besançon	GHT Centre Franche Comté
11. CHU Bordeaux	GHT Alliance de Gironde
12. CHU Brest	GHT de Bretagne Occidentale
13. GCS GAPM - Plateforme médico-logistique - Carcassonne	/
14. CHU Caen	GHT Centre Normandie
15. CH Castres-Mazamet	GHT du Tarn, du Revelois et du Saint-Ponais
16. CH Cayenne	GHT de Guyane
17. CHU Clermont-Ferrand	GHT Territoire d'Auvergne
18. CHI Compiègne-Noyon	GHT Oise Nord Est
19. CH Dieppe	GHT Caux Maritime
20. CHU Dijon	GHT Côte d'Or Sud Haute-Marne
21. CHI Elbeuf-Louviers Val de Rueil	GHT Val de Seine et Plateaux de l'Eure
22. CHI Epinal	GHT Vosges
23. CH Eure-Seine	GHT Evreux-Vernon
24. CHU Martinique	/
25. CHU Grenoble	GHT Alpes Dauphiné
26. Hospices Civils de Lyon	GHT Rhône Centre
27. CHD Vendée (Site de La Roche-sur-Yon)	GHT de Vendée
28. GH La Rochelle-Ré-Aunis	GHT Atlantique 17
29. GH le Havre	GHT de l'Estuaire de la Seine
30. CH le Mans	GHT de Sarthe
31. CH Lens	GHT de l'Artois
32. CHRU Lille	GHT Lille Métropole Flandre Intérieur
33. CHU Limoges	GHT du Limousin
34. GH Bretagne Sud (Lorient)	GHT Groupe Hospitalier Sud Bretagne
35. CHR Metz-Thionville	GHT Lorraine Nord
36. CHU Montpellier	GHT de l'Est Hérault et du Sud-Aveyron
37. GH de la Région de Mulhouse et Sud-Alsace (GHRMSA)	GHT Haute-Alsace
38. CHU Nancy	GHT Sud-Lorraine

Etablissement support	GHT
39. CHU Nantes	GHT de Loire-Atlantique
40. CHU Nice	GHT des Alpes Maritimes
41. CHU Nîmes	GHT Cévennes-Gard-Camargue
42. CHR Orléans	GHT du Loiret
43. GHU Paris Psychiatrie & Neurosciences (CH Sainte-Anne)	GHU Paris Psychiatrie & Neurosciences
44. CH Périgueux	GHT de la Dordogne
45. CH Perpignan	GHT Aude Pyrénées
46. CHU Pointe à Pitre Abymes	GHT de la Guadeloupe
47. CHU Poitiers	GHT de la Vienne
48. CH Pontoise	GHT Nord-Ouest Vexin Val d'Oise
49. CHI de Cornouaille (Quimper)	GHT de l'Union Hospitalière de Cornouaille
50. CHU Reims	GHT Champagne
51. CHU Rennes	GHT de Haute Bretagne
52. CHU de la Réunion	GHT Océan Indien
53. CHU Rouen	GHT Rouen Cœur de Seine
54. CHU Saint-Etienne	GHT Loire
55. CH Saint-Quentin	GHT Aisne Nord-Haute Somme
56. CH Sarreguemines	GHT Moselle Est
57. CHU Strasbourg (HUS)	GHT 10 (Bas-Rhin)
58. CHI Toulon - La Seyne sur Mer	GHT du Var
59. CHU Toulouse	GHT de la Haute-Garonne et du Tarn Ouest
60. CHU Tours	GHT Touraine Val de Loire
61. CH Troyes	GHT de l'Aube et du Sézannais
62. CH Valenciennes	GHT Hainaut-Cambrésis
63. GH Paul Guiraud (Villejuif)	GHT Psy Sud Paris
64. CH de Marigot (Saint-Martin)	GHT Saint-Martin Saint-Barthélemy
65. CH Angoulême	GHT de Charente
66. CH Mont de Marsan	GHT des Landes
67. CHI Jura Sud	GHT Jura
68. CH Laval	GHT Mayenne Haut Anjou
69. CH Arras	GHT Artois Ternois
70. CH Digne les Bains	GHT Alpes de Haute Provence
71. CH Douai	GHT de Douaisis
72. CH Public du Cotentin (Cherbourg)	GHT Cotentin
73. Hospices Civils de Beaune	GHT Sud Côte-d'Or
74. CHI Créteil	GHT Val-de-Marne Est
75. CH des Deux Vallées (Longjumeau)	GHT Nord-Essonne
76. CH Niort	GHT des Deux Sèvres
77. CH Agen-Nérac	GHT Garonne
78. CH Métropole Savoie (Chambéry / Aix les Bains)	GHT Savoie Belley
79. CH Saintonge	GHT de Saintonge
80. CH Victor Dupouy (Argenteuil)	GHT Sud Val d'Oise Nord-Hauts de Seine
81. CH Versailles	GHT Yvelines Sud
82. CH Bigorre (Tarbes)	GHT des Hautes Pyrénées
83. CH Alpes Léman (Contamines-sur-Arve)	GHT Léman Mont-Blanc
84. CH Broussais (Saint-Malo)	GHT Rance Emeraude
85. GH Public du Sud de l'Oise (GHPSO)	GHT Oise Sud
86. CH Sud Francilien Corbeil-Essonnes	GHT Ile de France Sud
87. CH Macon	GHT Bourgogne Méridionale
88. CH Villefranche sur Saône	GHT Rhône Nord Beaujolais Dombes

GCS UniHA

AG Numérique UniHA - 08 au 15 décembre 2021

Etablissement support	GHT
89. CH de Dunkerque	GHT Dunkerquois Audomarois 59
90. CH Jean Rougier (Cahors)	GHT du Lot
91. CH de Pau	GHT Béarn et Soule
92. CH Châteauroux	GHT de l'Indre
93. CH Carcassonne	GHT Ouest Audois
94. CH Bourg en Bresse (Fleyriat)	GHT Bresse Haut-Bugey
95. CH Soissons	GHT Saphir - GHT Sud-Axonnois Public des Hauts de France et Inter-Régional
96. CH Léon Binet (Provins)	GHT Provins -Est Seine et Marne
97. Hôpitaux de Saint-Maurice (Saint-Maurice)	GHT 94 Nord
98. GHI Le Raincy Montfermeil (Montfermeil)	GHT 93 Est
99. CH de Rodez "Hôpital Jacques Puel"	GHT du Rouergue
100. CH Chalon sur Saône "William Morey"	GHT Saône et Loire - Bresse - Morvan
101. CH Emile Roux (Le Puy en Velay)	GHT de la Haute Loire
102. GH Portes de Provence Montélimar	GHT Sud Drôme Ardèche
103. CH Avranches-Granville	GHT Groupe Hospitalier Mont-Saint-Michel
104. CH de l'Agglomération de Nevers	GHT de la Nièvre
105. GH de la Haute-Saône (Vesoul)	GHT de la Haute-Saône
106. CH de Verdun - Saint-Michel	GHT Marne Haute-Marne Meuse
107. Hôpitaux Civils de Colmar	GHT Centre-Alsace
108. CH des Quatre Villes	GHT Hauts-de-Seine
109. CH Pierre Oudot (Bourgoin Jallieu)	GHT GH Nord-Dauphiné
110. CH Ajaccio	GHT Corse du Sud
111. CH Béziers	GHT du Territoire Ouest Hérault
112. CHI Poissy-Saint-Germain-en-Laye	GHT Yvelines Nord
113. CH Beauvais	GHT Oise Ouest et Vexin
114. CH Charleville-Mézières	GHT Nord-Ardenne
115. CH Sens	GHT Nord Yonne
116. CH Jacques Cœur (Bourges)	GHT du Cher
117. CH Henri Mondor (Aurillac)	GHT du Cantal
118. CH Mémorial France - Etats-Unis de Saint-Lô	GHT Centre Manche
119. CH Jacques Monod - Flers	GHT Les Collines de Normandie
120. CH d'Auch	GHT du Gers
121. CH Bretagne Atlantique (Vannes)	GHT de Brocéliande Atlantique (GHBA)
122. CH Lucien Hussel (Vienne)	GHT Rhône Sud Isère
123. CH Saint-Brieuc	GHT d'Amor
124. CH Auxerre	GHT Sud Yonne Haut-Nivernais
125. GH Sud Ile de France (Melun)	GHT Sud 77
126. CH Saint-Denis	GHT Plaine de France
127. CH Chartres	GHT Eure et Loir (HOPE)
128. CHICAS (Centre Hospitalier Intercommunal des Alpes du Sud) - Gap et Sisteron	GHT Alpes du Sud
129. CH Centre Bretagne (Pontivy)	GHT Centre Bretagne
130. CH Montauban	GHT de Tarn & Garonne

Les Membres hors établissements support de GHT

Etablissements	Ville	Département
131.GCS Blanchisserie Inter-Hospitalière	Lyon	69. Rhône
132.CH de Mayotte	Mayotte	976. Mayotte
133.CH de Saint-Joseph Saint-Luc	Lyon	69. Rhône
134.CH Guillaume Régnier	Rennes	35. Ille et Vilaine
135.CHI André Grégoire	Montreuil	93. Seine Saint-Denis
136.EHPAD La Reynerie	Bouin	85. Vendée
137.Grand Hôpital de l'Est Francilien (Meaux, Coulommiers, Marne-la-Vallée)	Meaux	77. Seine et Marne
138.Hôpital Foch	Suresnes	92. Hauts de Seine
139.Hôpitaux Drôme Nord	Romans sur Isère	26. Drôme
140.GCS Pôle Sanitaire du Vexin	Gisors	27. Eure
141.CH François Dunan	Saint-Pierre et Miquelon	975. Collectivité d'Outre-Mer
142.CHI Robert Ballanger	Aulnay-Sous-Bois	93. Seine Saint-Denis
143.Agence Nationale de Santé Publique	Saint-Maurice	94. Val de Marne
144.Association Hospitalière Nord Artois Cliniques (AHNAC)	Liévin	62. Pas-de-Calais
145.CH de Castelluccio	Castelluccio	2A. Corse du sud
146.EHPAD Maison de retraite de la Loire - (MRL)	Saint-Just Saint-Rambert	42. Loire
147.GHICL Hôpital Saint-Philibert	Lomme	59. Nord
148.Hôpital Saint-Joseph de Marseille	Marseille	13. Bouches du Rhône
149.CLCC Centre Léon Bérard	Lyon	69. Rhône
150.ESPIC Hôpital Marie Lannelongue	Le Plessis Robinson	92. Hauts de Seine
151.ESPIC Hôpital de l'Arbresle	L'Arbresle	69. Rhône
152.GCS Pharma Hauts de France	La Bassée	59. Nord
153.Agence Régionale de Santé	Marseille	84. Provence-Alpes-Côte d'Azur
154.AIDER Santé - Centre de Dialyse	Montpellier	34. Hérault
155.Centre Henri Becquerel (Unicancer)	Rouen	76. Seine Maritime
156.CH de Papeete Polynésie Française (CHPF)	Papeete	987. Polynésie Française
157.CH Le Vinatier	Lyon	69. Rhône

Etablissements	Ville	Département
158.CH Saint-Jean-de-Dieu (Fondation ARHM)	Lyon	69. Rhône
159.Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort (CHUVA)	Alfort	94. Val de Marne
160.CPAM de Paris	Paris	75. Paris
161.EPSM Val Lys Artois	Saint-Venant	62. Pas de Calais
162. Fondation John Bost	La Force	24. Dordogne
163.GCS IRM des Etablissements Genevois et Faucigny	Contamine sur Arve	74. Haute Savoie
164.GCS Santalys Blanchisserie	Toulon	83. Var
165.GIP CPAGE (GIP pour la transformation du territoire de santé en système d'information)	Dijon	21. Côte d'Or
166.GIP SIB - Structure de coopération et d'expertise des systèmes d'information de santé	Rennes	35. Ille et Vilaine
167.Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve	Lamballe	22. Côtes d'Armor
168.Institut Claudius Regaud	Toulouse	31. Haute Garonne
169.Institut Gustave Roussy	Villejuif	94. Val de Marne
170.102.Institut Mutualiste Montsouris	Paris	75. Paris
171.GIP Midi-Picardie Informatique Hospitalière (MIPIH)	Toulouse	31. Haute Garonne
172.Maison de Santé Protestante de Bordeaux-Bagatelle (MSPB)	Talence	33. Gironde
173.Unicancer Centre Eugène Marquis	Rennes	35. Ille et Vilaine
174.Université Grenoble Alpes	Grenoble	38. Isère
175.Institut de cancérologie Strasbourg (ICAN)	Strasbourg	67. Bas Rhin
176.Association Hospitalière Sainte-Marie (AHSM)	Chamalières	63. Puy de Dôme
177.EPS de Ville-Evrard	Neuilly-sur-Seine	92. Hauts de Seine
178.Fondation Bon Sauveur	Alby	81. Tarn
179.GCS Scanner du Genevois	Annemasse	74. Haute-Savoie
180.Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale du Bas Rhin (GCSMS)	Erstein	67. Bas Rhin
181.Université Claude Bernard Lyon 1	Lyon	69. Rhône
182.GCS Groupement inter hospitalier Blanchisserie Angevin (GIBA)	Sainte-Gemmes-sur-Loire	49. Loire
183.Etablissement Français du Sang (groupement) - EFS	La Plaine Saint-Denis	93. Seine Saint-Denis
184.GCS Blanchisserie Inter-Hospitalière	Limoges	87. Haute Vienne
185.GCS Blanchisserie Inter-Hospitalière du Jura (CHS Saint-Yllie)	Dole	39. Jura

Etablissements	Ville	Département
186.GCS de moyens de logistiques hospitalière du Libournais et du Pays Foyen	Libourne	33. Gironde
187.GCS du Pays d'Aix	Aix en Provence	13. Bouches du Rhône
188.GCS Pharmacie de Molsheim	Molsheim	67. Bas Rhin
189.GCS Pôle de Santé d'Arcachon	Arcachon	33. Gironde
190.GCS PUI Limagne Livradois	Billom	63. Puy de Dôme
191.GCS Restauration Nord-Drôme	Romans sur Isère	38. Isère
192.GCS Santalys Restauration	Toulon	83. Var
193.GCS Système d'Information Régional de Santé de Corse (SIRS-CO)	Bastia	2B. Haute Corse
194.GCS UPAC (Unité de Production Alimentaire Commune)	La Réunion	974. Outre-Mer
195.GIE Imagerie 37	Tours	37. Val de Loire
196.GIE Blanchisserie Inter Hospitalière des Pays de Rance	Taden	22. Côtes d'Armor
197.GIE RIT - Centre d'Imagerie Médicale	Castres	81. Tarn
198.GIP Blanchisserie Inter Etablissements 03-63	Vichy	03. Allier
199.GIP Logistique inter-hospitalier de l'Aube	Troyes	10. Aube
200.Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild	Paris	75. Paris
201.Institut Paoli-Calmettes	Marseille	13. Bouches du Rhône
202.Institut Régional du Cancer de Montpellier	Montpellier	34. l'Hérault
203.Université de Picardie Jules Verne	Amiens	80. Somme
204.Université Lumière Lyon 2	Lyon	69. Rhône
205.Université Paris-Dauphine PSL	Paris	75. Paris
206.Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	Paris	75. Paris
207.Université de Rennes 1	Rennes	35. Ille et Vilaine
208.VetAgro Sup campus vétérinaire	Marcy l'Etoile	69. Rhône
209.Agence Régionale de Santé - Grand Est	Nancy	54. Meurthe et Moselle
210.CH de Montéran	Saint-Claude	971. Guadeloupe
211.CH Montfavet	Avignon	84. Provence-Alpes-Côte d'Azur
212.CH National d'Ophtalmologie des Quinze-Vingts	Paris	75. Paris
213.CHS Bélaïr	Charleville-Mézières	08. Les Ardennes

Etablissements	Ville	Département
214.CNRS Délégation Rhône Auvergne	Lyon	69. Rhône
215.Bataillon des marins-pompiers de Marseille (BMPM)	Marseille	13. Bouche du Rhône
216.EPSM de l'Aisne (Prémontré)	Prémontré	02. Aisne
217.GIE Blanchisserie Hôpitaux du Velay	Le Puy en Velay	43. Haute Loire
218.GIP ieSS Innovation e-Santé Sud (Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé)	Hyères	83. Var
219.Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)	Fontenay aux Roses	92. Val de Marne
220.Institution Nationale des Invalides	Paris	75. Paris
221.Ecole Nationale Vétérinaire Agroalimentaire et de l'Alimentation (Oniris)	Nantes	44. Loire Atlantique
222.Université Paris II Panthéon - Assas	Paris	75. Paris
223.GIP Bretagne Santé Logistique	Caudan	75. Paris
224.Centre d'action sociale ville de Paris	Paris	77. Seine et Marne
225.Hôpital de Forcilles	Férolles-Attilly	13. Bouches du Rhône
226.Université Aix-Marseille	Marseille	13. Bouches du Rhône
227.Conseil Régional IDF	Paris	78. Les Yvelines
228.GCS Blanchisserie Inter Hospitalière de Saint-Germain-en-Laye	Saint-Germain-en-Laye	75.Paris
229.GCS SeqOIA	Paris	75.Paris
230.EHPAD L'Orchidée	Rhinau	56. Morbihan
231.Groupe Hospitalier Mutualiste de Grenoble	Grenoble	38. Isère
232.Institut Polytechnique de Grenoble	Grenoble	38. Isère
233.Université de Bordeaux	Bordeaux	33. Gironde
234.GIP Blanchisserie Inter-Hospitalière Bourges Vierzon	Bourges	18. Cher
235.GCS GRAM (Groupement Régional d'Achats multi-segments)	Beauvais	60. Oise
236.E.P.H.O.M (Etablissement pharmaceutique humanitaire de l'Ordre de Malte France)	Bois d'Arcy	78. Yvelines
237.Maison de Santé Publique Saint-Andéol-le-Château	Beauvallon	69. Rhône

Signature de Charles Guépratte, au nom et pour le compte de l'ensemble des adhérents du GCS UniHA, en vertu de la délibération n°2021-23 du 22 juin 2021.



Le Président,
Charles Guépratte

69_Achat coopératif des Hôpitaux Publics

69-2021-12-15-00016

UniHA Délibérations AGDécembre2021

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'assemblée générale s'est tenue du 8 au 15 décembre 2021.

La note de présentation de l'ordre du jour a été transmise le 1^{er} décembre 2021 à l'assemblée.

L'exposé des délibérations s'est déroulé en visioconférence les 24 et 25 novembre 2021.

Le collège électoral est constitué de 13 407 052 millions de voix.

Le quorum est atteint avec 7 287 243 millions de voix pour 6 703 526 millions requis.

La liste nominative des votants est jointe au procès-verbal de l'assemblée générale.

Délibération n° 2021 - 24

Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire Numérique du GCS UniHA du 22 juin 2021

- Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Rhône-Alpes-Auvergne du 24 septembre 2021 approuvant la convention constitutive du GCS UniHA en date du 22 juin 2021,
- Vu les délibérations n°2021-14, 2021-15, 2021-16, 2021-17 et 2021-18 portant approbation des modifications à la convention constitutive du GCS UniHA en date du 22 juin 2021,

Après en avoir délibéré,

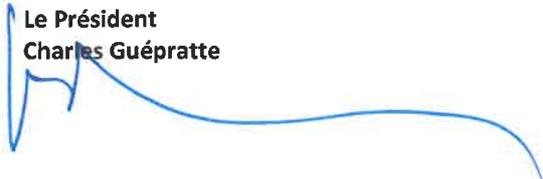
Suffrage exprimé	7 287 243
Oui	7 111 408
Non	0
Abstention	175 835

L'Assemblée Générale du GCS UniHA adopte le compte rendu de l'Assemblée Générale du 22 juin 2021.

Fait à Lyon, le 15 décembre 2021

Certifié exécutoire par transmission à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Président
Charles Guépratte



Diffusion :

- Publication
- ARS Auvergne-Rhône-Alpes
- Trésorier du GCS UniHA

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'assemblée générale s'est tenue du 8 au 15 décembre 2021.

La note de présentation de l'ordre du jour a été transmise le 1^{er} décembre 2021 à l'assemblée.

L'exposé des délibérations s'est déroulé en visioconférence les 24 et 25 novembre 2021.

Le collège électoral est constitué de 13 407 052 millions de voix.

Le quorum est atteint avec 7 287 243 millions de voix pour 6 703 526 millions requis.

La liste nominative des votants est jointe au procès-verbal de l'assemblée générale.

Délibération n° 2021 - 25

Décision Modificative à l'EPRD 2021

- Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Rhône-Alpes-Auvergne du 24 septembre 2021 approuvant la convention constitutive du GCS UniHA en date du 22 juin 2021,
- Vu les délibérations n°2021-14, 2021-15, 2021-16, 2021-17 et 2021-18 portant approbation des modifications à la convention constitutive du GCS UniHA en date du 22 juin 2021,
- Vu la délibération n° 2020-16 en date du 9 décembre 2020 approuvant l'EPRD 2021,

Après en avoir délibéré,

Suffrage exprimé	7 287 243
Oui	7 199 006
Non	0
Abstention	88 237

L'Assemblée Générale du GCS UniHA adopte la décision modificative à l'EPRD 2021 dont les écritures sont détaillées dans le tableau ci-après :

Ouvertures de crédits (recettes et dépenses)

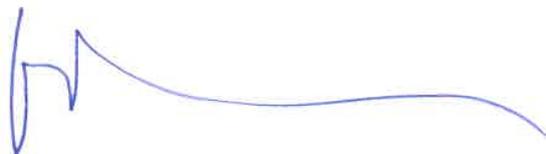
N° Cpte	OUVERTURES RECETTES ET DEPENSES	DEPENSES	RECETTES
70	Vente de marchandises		53 000 000 €
72	Production immobilisée		86 000 €
74	Subventiions diverses		190 000 €
75	autres produits de gestion		210 000 €
60	Achats de Matériel , équipements et travaux	23 600 000 €	
65	Autres Charged de gestion courante	29 676 000 €	
67	Charges Exceptionnelles	0	
68	Dotations	210 000 €	
		53 486 000 €	53 486 000 €

Virements de crédits – Partie recettes

	VIREMENTS DE CREDITS	+	-
75	autres produits de gestion (reduction des GC)		2 650 000 €
75	autres produits de gestion (Recettes CDA)	2 650 000 €	
		2 650 000,00 €	2 650 000,00 €

Fait à Lyon, le 15 décembre 2021

Certifié exécutoire par transmission à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.



**Le Président
Charles Guépratte**

Diffusion :

- . Publication
- . ARS Auvergne-Rhône-Alpes
- . Trésorier du GCS UniHA

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'assemblée générale s'est tenue du 8 au 15 décembre 2021.

La note de présentation de l'ordre du jour a été transmise le 1^{er} décembre 2021 à l'assemblée.

L'exposé des délibérations s'est déroulé en visioconférence les 24 et 25 novembre 2021.

Le collège électoral est constitué de 13 407 052 millions de voix.

Le quorum est atteint avec 7 287 243 millions de voix pour 6 703 526 millions requis.

La liste nominative des votants est jointe au procès-verbal de l'assemblée générale.

Délibération n° 2021 - 26

Délibération portant approbation du Plan Pluriannuel d'Actions 2022-2024

- Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Rhône-Alpes-Auvergne du 24 septembre 2021 approuvant la convention constitutive du GCS UniHA en date du 22 juin 2021,
- Vu les délibérations n°2021-14, 2021-15, 2021-16, 2021-17 et 2021-18 portant approbation des modifications à la convention constitutive du GCS UniHA en date du 22 juin 2021,
- Vu le règlement intérieur notamment son article 1.3,

Après en avoir délibéré,

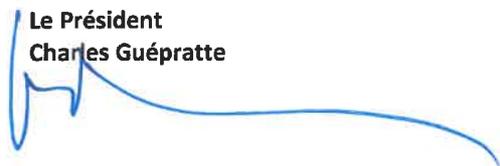
Suffrage exprimé	7 287 243
Oui	7 234 653
Non	0
Abstention	18 745

L'Assemblée Générale du GCS UniHA adopte le Plan Pluriannuel d'Actions 2022-2024, joint à la présente.

Fait à Lyon, le 15 décembre 2021

Certifié exécutoire par transmission à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Président
Charles Guépratte



Diffusion :

- Publication
- ARS Auvergne-Rhône-Alpes
- Trésorier du GCS UniHA



Assemblée Générale Numérique
du Groupement de Coopération Sanitaire UniHA
du 8 décembre au 15 décembre 2021

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'assemblée générale s'est tenue du 8 au 15 décembre 2021.

La note de présentation de l'ordre du jour a été transmise le 1^{er} décembre 2021 à l'assemblée.

L'exposé des délibérations s'est déroulé en visioconférence les 24 et 25 novembre 2021.

Le collège électoral est constitué de 13 407 052 millions de voix.

Le quorum est atteint avec 7 287 243 millions de voix pour 6 703 526 millions requis.

La liste nominative des votants est jointe au procès-verbal de l'assemblée générale.

Délibération n° 2021 - 27

Approbation du projet de l'EPRD 2022 et portant application des abonnements 2022

- Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Rhône-Alpes-Auvergne du 24 septembre 2021 approuvant la convention constitutive du GCS UniHA en date du 22 juin 2021,
- Vu l'article 7 de la convention constitutive du GCS UniHA approuvée dans les conditions précitées ;
- Vu les délibérations 2019-12 et 2019-13 portant d'une part, organisation de la tarification des services rendus par le GCS UniHA et à ses membres GHT, d'autre part, organisation de la tarification des services rendus par le GCS UniHA à des membres GHT et établissements isolés ;
- Vu la délibération 2020-6 relative aux conditions d'affectation des marges de manœuvre pour l'année 2020 ;
- Vu la délibération 2020-16 portant application des abonnements 2021 ;

Après en avoir délibéré,

Suffrage exprimé	7 287 243
Oui	7 109 063
Non	0
Abstention	178 180

Article premier :

Les objectifs collectifs de l'année 2022 sont les suivants :

- Portefeuille à l'exclusion de CAIH : 5,8Mrds €,
- Gains sur achats : 150M€,
- Objectifs de qualité de service apportée aux établissements de santé du réseau et à leurs professionnels :
 - au terme de l'année 2022, l'ensemble des produits, équipements et services doit être présenté sous un format numérique sur le e-catalogue UniHA ;
 - l'ensemble de l'émission des titres de recettes d'abonnement devra être accompli au 31 mai 2022.L'Assemblée Générale du GCS UniHA arrête l'EPRD 2022, tel que détaillé dans le tableau ci-dessous et pour un montant de dépenses et recettes d'exploitation de 17 468 000 €.

Article 2 :

Compte tenu de la règle d'or budgétaire prévue par la délibération précitée, le périmètre budgétaire prévisionnel d'exploitation pour l'année 2022 est arrêté au niveau de 17,168M€ en recettes et dépenses.

La ventilation initiale des recettes et dépenses est arrêtée comme suit :

LIBELLES	EPRD 2022		EPRD 2022	LIBELLES
60 ACHATS	250 000 €			70 VALEURS DE PROD FABRIQUES, PREST
61 SERVICES	1 200 000 €			71 PRODUITS STOCKES, PROD EN COURS
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	4 900 000 €		200 000 €	72 PRODUCTION IMMOBILISEE
63 IMPOT TAXES ET VERST ASSIMILES	1 000 000 €			73
64 CHARGES DE PERSONNEL	8 550 000 €			74 SUBVENTION D'EXPLOITATION
			4 700 000 €	Abonnement
			6 000 000 €	CDA
			5 868 000 €	Groupements de commande
			300 000 €	Achat revente / appui conseil
			400 000 €	Recettes diverses
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	850 000 €		17 268 000 €	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE
66 CHARGES FINANCIERES	18 000 €			76 PRODUITS FINANCIERS
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €			77 PRODUITS EXCEPTIONNELS
68 DOTATIONS AMORT ET PROV	700 000 €			78 REPRISES SUR AMORT ET PROVIS
TOTAL DES CHARGES	17 468 000 €		17 468 000 €	TOTAL DES PRODUITS
Résultat 2022 (Excédent)	- €		- €	Résultat 2022 (Déficit)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	17 468 000 €		17 468 000 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

Tableau de passage du résultat prévisionnel à la CAF prévisionnelle

Résultat 2022	0	0	Résultat 2021
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés (cpte 675)	- €	- €	- Produits des cessions d'éléments d'actifs (cpte 775)
+ Dotations aux amortissements et aux provisions (cpte 68)	700 000 €		- Quote part des subventions virée au résultat (cpte 777)
			- Reprise sur amortissements et provisions (cpte 78)
Sous total 1	700 000 €	- €	Sous total 2
Capacité d'autofinancement	700 000 €	- €	Insuffisance d'autofinancement

Tableau de financement prévisionnel

	EPRD 2022	EPRD 2022	
Insuffisance d'autofinancement		700 000	Capacité d'autofinancement
Titre 1 : remboursement des dettes financières (cpte 164-165-167)	- €		Titre 1 : Emprunts (164,165,167)
Titre 2 : immobilisations (cpte 2)	400 000 €		Titre 2 : dotations et subventions (cpte 102 et 131)
Titre 3 : autres dépenses	- €		Titre 3 : autres recettes (cpte 775)
Total des emplois	400 000 €	700 000 €	Total des ressources
Apport au fonds de roulement	300 000 €	- €	Prélèvement sur le fonds de roulement
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	700 000 €	700 000 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

Article trois : condition de mise en œuvre de l'abonnement annuel

Les conditions de tarification des frais de l'abonnement annuel et des services rendus par UniHA sont actualisés comme suit.

L'ensemble des dispositions antérieures est rapporté et remplacé par celles qui suivent :

Les établissements contribuent au fonctionnement du GCS UniHA par le versement chaque année civile d'un abonnement annuel appelé selon le cas auprès des établissements supports des GHT ou auprès d'établissements isolés.

Le montant de l'abonnement annuel ne peut être inférieur à 7 500€ et ne peut être supérieur à 120 000€.

Entre ces fourchettes, pour les GHT, il est déterminé comme suit :

- une part fixe de 10 000€,
- une part variable qui est le produit du montant total des titres II et III de dépenses d'exploitation des membres et du taux de 0,0204%.

Pour l'application des dispositions du paragraphe précédent, le GCS UniHA met à disposition des GHT un outil de déclaration des titres II & III de dépenses d'exploitation de l'année n-1.

Ces informations doivent être saisies avant le 30 avril de chaque année.

A défaut ou en situation de déclaration manifestement erronée à la date du 30 avril, les dernières déclarations seront réévaluées du taux directeur de l'ONDAM hospitalier de l'année en cours, mentionné dans la Loi de Financement de la Sécurité Sociale.

Pour les établissements isolés, un abonnement annuel forfaitaire de 7 500€ est appelé.

Par dérogation à ce qui précède, il est possible de bénéficier uniquement des services de la centrale d'achat UniHA selon la modalité intermédiaire (cession de contrat) sans s'acquitter préalablement de l'abonnement annuel mais en s'acquittant d'une redevance égale à 2,5% du périmètre prévisionnel de consommation sur la durée totale du marché.

Le bénéfice de l'accès aux marchés de la centrale d'achat sans paiement de l'abonnement annuel doit être explicitement demandé par l'établissement. Le défaut de demande, entraîne automatiquement l'application du droit commun de l'abonnement annuel.

Le non assujettissement à l'abonnement annuel interdit le bénéfice des groupements de commande sauf les groupements de commande ad hoc.

Article 4 : tarification à l'usage de la centrale d'achat

Les dispositions antérieures relatives aux taux d'usage des services du GCS UniHA au titre des groupements de commande ou de la centrale d'achat sont inchangées.

Le paiement des redevances de centrale d'achat dépassant 10 000€ peut être annualisé.

- Lorsque le projet d'achat sur un seul marché est supérieur à 1M€, le montant de la redevance centrale d'achat attendu est diminué de 10% ;
- Lorsque le projet d'achat sur un seul marché est supérieur à 2,5M€, le montant de la redevance centrale d'achat attendu est diminué de 25% ;
- Lorsque le projet d'achat sur un seul marché est supérieur à 5M€, le montant de la redevance centrale d'achat attendu est diminué de 50%.

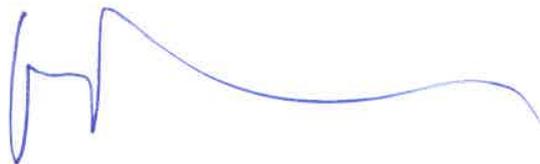
Article 5 : mesures de simplification

Au 1^{er} juillet de chaque année, une même correspondance adressée aux établissements membres précise :

- d'une part les droits de vote à l'assemblée générale qui sont ouverts à chacun des membres dans les conditions prévues par la Convention Constitutive ;
- d'autre part, s'il y a lieu, le classement de chacun des membres dans les catégories Or, Argent et Bronze prévu aux articles 2 & 3 des délibérations 2019-2 & 2019-3 précitées.

Fait à Lyon, le 15 décembre 2021

Certifié exécutoire par transmission à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.



**Le Président
Charles Guépratte**

Diffusion :

- Publication
- ARS Auvergne-Rhône-Alpes
- Trésorier du GCS UniHA

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'assemblée générale s'est tenue du 8 au 15 décembre 2021.

La note de présentation de l'ordre du jour a été transmise le 1^{er} décembre 2021 à l'assemblée.

L'exposé des délibérations s'est déroulé en visioconférence les 24 et 25 novembre 2021.

Le collège électoral est constitué de 13 407 052 millions de voix.

Le quorum est atteint avec 7 287 243 millions de voix pour 6 703 526 millions requis.

La liste nominative des votants est jointe au procès-verbal de l'assemblée générale.

Délibération n° 2021 - 28

Délibération portant ratification de la feuille de route 2022

- Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Rhône-Alpes-Auvergne du 24 septembre 2021 approuvant la convention constitutive du GCS UniHA en date du 22 juin 2021,
- Vu la délibération n°2019-16, approuvant le projet stratégique UniHA 2020-2024,

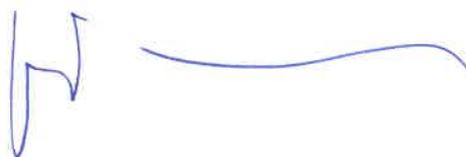
Après en avoir délibéré,

Suffrage exprimé	7 287 243
Oui	7 165 161
Non	0
Abstention	122 082

L'Assemblée Générale du GCS UniHA ratifie la feuille de route 2022 du GCS UniHA, jointe à la présente.

Fait à Lyon, le 15 décembre 2021

Certifié exécutoire par transmission à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.



**Le Président
Charles Guépratte**

Diffusion :

- Publication
- ARS Auvergne-Rhône-Alpes
- Trésorier du GCS UniHA

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'assemblée générale s'est tenue du 8 au 15 décembre 2021.

La note de présentation de l'ordre du jour a été transmise le 1^{er} décembre 2021 à l'assemblée.

L'exposé des délibérations s'est déroulé en visioconférence les 24 et 25 novembre 2021.

Le collège électoral est constitué de 13 407 052 millions de voix.

Le quorum est atteint avec 7 287 243 millions de voix pour 6 703 526 millions requis.

La liste nominative des votants est jointe au procès-verbal de l'assemblée générale.

Délibération n° 2021 - 29

Election de membres au Conseil d'Administration du GCS UniHA

- Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Rhône-Alpes-Auvergne du 24 septembre 2021 approuvant la convention constitutive du GCS UniHA en date du 22 juin 2021,
- Vu les délibérations n°2021-14, 2021-15, 2021-16, 2021-17 et 2021-18 portant approbation des modifications à la convention constitutive du GCS UniHA en date du 22 juin 2021,
- Vu plus particulièrement, la délibération n°2021-16 portant modification du modèle de gouvernance du GCS UniHA en date du 22 juin 2021,

Après en avoir délibéré, sont élus :

Collège 1 : établissement support de GHT

Pierre Thépot est réélu.

Date de début de mandat : 7 février 2022.

Suffrage exprimé	7 287 243
Oui	7 240 503
Non	0
Abstention	137 790

Nicolas Savale est élu.

Date de début de mandat le 15 décembre 2021.

Suffrage exprimé	7 287 243
Oui	7 214 583
Non	31 563
Abstention	165 657

Valérie Hebert est élue.

Date de début de mandat le 15 décembre 2021.

Suffrage exprimé	7 287 243
Oui	7 207 063
Non	151 585
Abstention	19 645

Christophe Bacou est élu.

Date de début de mandat le 15 décembre 2021.

Suffrage exprimé	7 287 243
Oui	7 007 932
Non	101 055
Abstention	232 092

Léonard Dupé est élu.

Date de début de mandat le 15 décembre 2021.

Suffrage exprimé	7 287 243
Oui	6 894 068
Non	216 281
Abstention	197 220

Sophie Dupuy est élue.

Date de début de mandat le 15 décembre 2021.

Suffrage exprimé	7 287 243
Oui	6 909 651
Non	120 346
Abstention	277 572

Hugues Lefranc est élu.

Date de début de mandat le 15 décembre 2021.

Suffrage exprimé	7 287 243
Oui	6 933 993
Non	151 585
Abstention	221 991

Collège 2 : établissement hors support de GHT

Alexis Jamet est élu.

Date de début de mandat le 15 décembre 2021.

Suffrage exprimé	7 287 243
Oui	6 990 654
Non	297 270
Abstention	19 645

Patrick Lambruschini est élu.

Date de début de mandat le 15 décembre 2021.

Suffrage exprimé	7 287 243
Oui	6 631 204
Non	219 850
Abstention	456 515

Nourredine Harriche est élu.

Date de début de mandat le 15 décembre 2021.

Suffrage exprimé	7 287 243
Oui	6 717 349
Non	86 290
Abstention	503 930

Marc Sauvage est élu.

Date de début de mandat le 15 décembre 2021.

Suffrage exprimé	7 287 243
Oui	6 369 021
Non	251 413
Abstention	687 135

Julie Delaitre est élue.

Date de début de mandat le 15 décembre 2021.

Suffrage exprimé	7 287 243
Oui	6 758 671
Non	339 384
Abstention	209 514

Walid Ben Brahim est élu.

Date de début de mandat le 15 décembre 2021.

Suffrage exprimé	7 287 243
Oui	6 829 752
Non	309 741
Abstention	201 586

Benoit Bresson est élu.

Date de début de mandat leu 15 décembre 2021.

Suffrage exprimé	7 287 243
Oui	6 037 240
Non	579 960
Abstention	690 369

Philippe Giovanangeli est élu.

Date de début de mandat le 15 décembre 2021.

Suffrage exprimé	7 287 243
Oui	6 660 701
Non	422 704
Abstention	224 164

Fait à Lyon, le 15 décembre 2021

Certifié exécutoire par transmission à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.



**Le Président
Charles Guépratte**

Diffusion :

- . Publication
- . ARS Auvergne-Rhône-Alpes
- . GH La Rochelle-Ré-Aunis
- . CHU Clermont-Ferrand
- . CH Perpignan
- . AP-H Marseille
- . CHU Rennes
- . CH Valenciennes
- . CH George Sand
- . CH François Dunan
- . CH Sud Seine et Marne
- . Région Ile de France
- . CH Roanne
- . CH Grasse
- . GIP innovation e-Santé Sud (ieSS)
- . CH Vallée de la Maurienne
- . Trésorier du GCS UniHA

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'assemblée générale s'est tenue du 8 au 15 décembre 2021.

La note de présentation de l'ordre du jour a été transmise le 1^{er} décembre 2021 à l'assemblée.

L'exposé des délibérations s'est déroulé en visioconférence les 24 et 25 novembre 2021.

Le collège électoral est constitué de 13 407 052 millions de voix.

Le quorum est atteint avec 7 287 243 millions de voix pour 6 703 526 millions requis.

La liste nominative des votants est jointe au procès-verbal de l'assemblée générale.

Délibération n° 2021 - 30

Délibération portant application des dispositions relatives aux versements d'une allocation forfaitaire de télétravail

- Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Rhône-Alpes-Auvergne du 24 septembre 2021 approuvant la convention constitutive du GCS UniHA en date du 22 juin 2021,
- Vu le décret 2021-1123 du 6 août 2021 portant création d'une allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats ;
- Vu les délibérations n°2021-7 et 2021-22 portant approbation de la politique Ressources Humaines du GCS UniHA,

Après en avoir délibéré,

Suffrage exprimé	7 287 243
Oui	6 347 347
Non	31 563
Abstention	804 099

Article unique :

Un nouvel article dix-neuf est inséré au règlement portant organisation de la politique Ressources Humaines du GCS UniHA ainsi rédigé.

Les personnels UniHA dont les conditions d'emploi sont régies par le présent règlement sont admis au bénéfice de l'allocation forfaitaire de télétravail prévue par le décret précité.

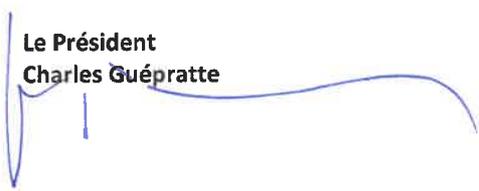
Le montant de l'indemnité est déterminé en référence au nombre de jours mentionnés dans la dernière décision individuelle d'organisation du télétravail notifiée à chaque personnel.

Cette délibération est d'application immédiate.

Fait à Lyon, le 15 décembre 2021

Certifié exécutoire par transmission à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Président
Charles Guépratte



Diffusion :

- Publication
- ARS Auvergne-Rhône-Alpes
- Trésorier du GCS UniHA

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'assemblée générale s'est tenue du 8 au 15 décembre 2021.

La note de présentation de l'ordre du jour a été transmise le 1^{er} décembre 2021 à l'assemblée.

L'exposé des délibérations s'est déroulé en visioconférence les 24 et 25 novembre 2021.

Le collège électoral est constitué de 13 407 052 millions de voix.

Le quorum est atteint avec 7 287 243 millions de voix pour 6 703 526 millions requis.

La liste nominative des votants est jointe au procès-verbal de l'assemblée générale.

Délibération n° 2021 - 31

Délibération portant aménagement du règlement relatif aux voyages et déplacement des personnels UniHA

- Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Rhône-Alpes-Auvergne du 24 septembre 2021 approuvant la convention constitutive du GCS UniHA en date du 22 juin 2021,
- Vu la politique voyages et déplacements du GCS UniHA adoptée par délibération n°2013-9 en date du 23 mai 2013, modifiée par les délibérations n°2017-18 du 23 novembre 2017 et n°2018-35 date du 22 novembre 2018,

Après en avoir délibéré,

Suffrage exprimé	7 287 243
Oui	6 976 899
Non	31 563
Abstention	174 547

L'assemblée générale du GCS UniHA adopte les amendements suivants à la politique voyages et déplacements précitée :

Article premier :

Le montant forfaitaire de l'indemnité forfaitaire de repas (déjeuner et dîner) est porté à 17,50€ en lieu et place du montant de 15,25€ mentionné antérieurement dans le document précité.

Le montant forfaitaire d'indemnisation est réduit pour le déjeuner de la contribution employeur des titres restaurants servis aux personnels UniHA.

Les autres prescriptions de la politique voyages et déplacements sont inchangées.

Article deux :

Le remboursement des frais de transport en commun est admis sur présentation de justificatifs qui peut-être un relevé d'achat groupé de titres de transports.

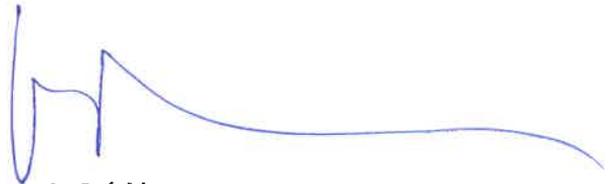
Les prescriptions antérieures écartant cette possibilité de justification sont rapportées.

Article trois :

L'ensemble des dispositions de la présente entre en application à compter du 1^{er} janvier 2022.

Fait à Lyon, le 15 décembre 2021

Certifié exécutoire par transmission à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.



**Le Président
Charles Guépratte**

Diffusion :

- Publication
- ARS Auvergne-Rhône-Alpes
- Trésorier du GCS UniHA



Assemblée Générale Numérique
du Groupement de Coopération Sanitaire UniHA
du 08 décembre au 15 décembre 2021

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'assemblée générale s'est tenue du 8 au 15 décembre 2021.

La note de présentation de l'ordre du jour a été transmise le 1^{er} décembre 2021 à l'assemblée.

L'exposé des délibérations s'est déroulé en visioconférence les 24 et 25 novembre 2021.

Le collège électoral est constitué de 13 407 052 millions de voix.

Le quorum est atteint avec 7 287 243 millions de voix pour 6 703 526 millions requis.

La liste nominative des votants est jointe au procès-verbal de l'assemblée générale.

Délibération n° 2021 - 32

Actualisation des membres du GCS UniHA

- Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Rhône-Alpes-Auvergne du 24 septembre 2021 approuvant la convention constitutive du GCS UniHA en date du 22 juin 2021,
- Vu les délibérations n°2021-14, 2021-15, 2021-16, 2021-17 et 2021-18 portant approbation des modifications à la convention constitutive du GCS UniHA en date du 22 juin 2021,

Considérant que toute nouvelle adhésion au GCS UniHA doit être approuvée par le Président du GCS UniHA ;

Considérant que toute nouvelle adhésion entraîne une modification de la convention constitutive ;

Après en avoir délibéré.

Suffrage exprimé	7 287 243
Oui	7 215 799
Non	0
Abstention	720

Les membres approuvent l'adhésion des nouveaux membres identifiés en annexe ;

- Les membres approuvent la liste actualisée des membres du GCS UniHA, cette nouvelle liste valant modification de l'annexe 1 de la Convention constitutive ;
- Les membres donnent tout pouvoir à l'administrateur unique à l'effet de, au nom et pour le compte des membres du GCS :
- Signer l'avenant n°2 à la convention constitutive en tant qu'il modifie l'annexe 1 de la convention constitutive, dressant la liste des membres du GCS UniHA ;
- Transmettre l'avenant n°2 à la convention constitutive pour approbation au Directeur Général de l'Agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 15 décembre 2021

Certifié exécutoire par transmission à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

**Le Président
Charles Guépratte**

Diffusion :

- Publication
- ARS Auvergne-Rhône-Alpes
- Trésorier du GCS UniHA



Avenant n°2 à la convention constitutive du GCS UniHA modifiant l'annexe 1 de la convention constitutive dressant la liste des membres du GCS UniHA au 8 décembre 2021

Les Membres

Il est rappelé que les établissements support des GHT dont la liste suit représentent l'ensemble des établissements partie de leur GHT.

Etablissement support	GHT
1. CHU Amiens	GHT Somme Littoral Sud
2. CHU Angers	GHT de Maine et Loire
3. CH Annecy-Genevois	GHT Haute Savoie Pays de Gex
4. Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille	GHT des Bouches-du-Rhône
5. Assistance Publique - Hôpitaux de Paris	/
6. CH Avignon	GHT du Vaucluse
7. CH Bastia	GHT de Haute-Corse
8. CH de la Côte Basque (Bayonne)	GHT Navarre-Côte Basque
9. L'Hôpital Nord Franche Comté - HNFC (Belfort Montbéliard)	GHT Nord Franche Comté
10. CHU Besançon	GHT Centre Franche Comté
11. CHU Bordeaux	GHT Alliance de Gironde
12. CHU Brest	GHT de Bretagne Occidentale
13. GCS GAPM - Plateforme médico-logistique - Carcassonne	/
14. CHU Caen	GHT Centre Normandie
15. CH Castres-Mazamet	GHT du Tarn, du Revelois et du Saint-Ponais
16. CH Cayenne	GHT de Guyane
17. CHU Clermont-Ferrand	GHT Territoire d'Auvergne
18. CHI Compiègne-Noyon	GHT Oise Nord Est
19. CH Dieppe	GHT Caux Maritime
20. CHU Dijon	GHT Côte d'Or Sud Haute-Marne
21. CHI Elbeuf-Louviers Val de Rueil	GHT Val de Seine et Plateaux de l'Eure
22. CHI Epinal	GHT Vosges
23. CH Eure-Seine	GHT Evreux-Vernon
24. CHU Martinique	/
25. CHU Grenoble	GHT Alpes Dauphiné
26. Hospices Civils de Lyon	GHT Rhône Centre
27. CHD Vendée (Site de La Roche-sur-Yon)	GHT de Vendée
28. GH La Rochelle-Ré-Aunis	GHT Atlantique 17
29. GH le Havre	GHT de l'Estuaire de la Seine
30. CH le Mans	GHT de Sarthe
31. CH Lens	GHT de l'Artois
32. CHRU Lille	GHT Lille Métropole Flandre Intérieur
33. CHU Limoges	GHT du Limousin
34. GH Bretagne Sud (Lorient)	GHT Groupe Hospitalier Sud Bretagne
35. CHR Metz-Thionville	GHT Lorraine Nord
36. CHU Montpellier	GHT de l'Est Hérault et du Sud-Aveyron
37. GH de la Région de Mulhouse et Sud-Alsace (GHRMSA)	GHT Haute-Alsace
38. CHU Nancy	GHT Sud-Lorraine

Etablissement support	GHT
39. CHU Nantes	GHT de Loire-Atlantique
40. CHU Nice	GHT des Alpes Maritimes
41. CHU Nîmes	GHT Cévennes-Gard-Camargue
42. CHR Orléans	GHT du Loiret
43. GHU Paris Psychiatrie & Neurosciences (CH Sainte-Anne)	GHU Paris Psychiatrie & Neurosciences
44. CH Périgueux	GHT de la Dordogne
45. CH Perpignan	GHT Aude Pyrénées
46. CHU Pointe à Pitre Abymes	GHT de la Guadeloupe
47. CHU Poitiers	GHT de la Vienne
48. CH Pontoise	GHT Nord-Ouest Vexin Val d'Oise
49. CHI de Cornouaille (Quimper)	GHT de l'Union Hospitalière de Cornouaille
50. CHU Reims	GHT Champagne
51. CHU Rennes	GHT de Haute Bretagne
52. CHU de la Réunion	GHT Océan Indien
53. CHU Rouen	GHT Rouen Cœur de Seine
54. CHU Saint-Etienne	GHT Loire
55. CH Saint-Quentin	GHT Aisne Nord-Haute Somme
56. CH Sarreguemines	GHT Moselle Est
57. CHU Strasbourg (HUS)	GHT 10 (Bas-Rhin)
58. CHI Toulon - La Seyne sur Mer	GHT du Var
59. CHU Toulouse	GHT de la Haute-Garonne et du Tarn Ouest
60. CHU Tours	GHT Touraine Val de Loire
61. CH Troyes	GHT de l'Aube et du Sézannais
62. CH Valenciennes	GHT Hainaut-Cambrésis
63. GH Paul Guiraud (Villejuif)	GHT Psy Sud Paris
64. CH de Marigot (Saint-Martin)	GHT Saint-Martin Saint-Barthélemy
65. CH Angoulême	GHT de Charente
66. CH Mont de Marsan	GHT des Landes
67. CHI Jura Sud	GHT Jura
68. CH Laval	GHT Mayenne Haut Anjou
69. CH Arras	GHT Artois Ternois
70. CH Digne les Bains	GHT Alpes de Haute Provence
71. CH Douai	GHT de Douaisis
72. CH Public du Cotentin (Cherbourg)	GHT Cotentin
73. Hospices Civils de Beaune	GHT Sud Côte-d'Or
74. CHI Créteil	GHT Val-de-Marne Est
75. CH des Deux Vallées (Longjumeau)	GHT Nord-Essonne
76. CH Niort	GHT des Deux Sèvres
77. CH Agen-Nérac	GHT Garonne
78. CH Métropole Savoie (Chambéry / Aix les Bains)	GHT Savoie Belley
79. CH Saintonge	GHT de Saintonge
80. CH Victor Dupouy (Argenteuil)	GHT Sud Val d'Oise Nord-Hauts de Seine
81. CH Versailles	GHT Yvelines Sud
82. CH Bigorre (Tarbes)	GHT des Hautes Pyrénées
83. CH Alpes Léman (Contamines-sur-Arve)	GHT Léman Mont-Blanc
84. CH Broussais (Saint-Malo)	GHT Rance Emeraude
85. GH Public du Sud de l'Oise (GHPSO)	GHT Oise Sud
86. CH Sud Francilien Corbeil-Essonnes	GHT Ile de France Sud
87. CH Macon	GHT Bourgogne Méridionale
88. CH Villefranche sur Saône	GHT Rhône Nord Beaujolais Dombes

GCS UniHA

AG Numérique UniHA - 08 au 15 décembre 2021

Etablissement support	GHT
89. CH de Dunkerque	GHT Dunkerquois Audomarois 59
90. CH Jean Rougier (Cahors)	GHT du Lot
91. CH de Pau	GHT Béarn et Soule
92. CH Châteauroux	GHT de l'Indre
93. CH Carcassonne	GHT Ouest Audois
94. CH Bourg en Bresse (Fleyriat)	GHT Bresse Haut-Bugey
95. CH Soissons	GHT Saphir - GHT Sud-Axonnois Public des Hauts de France et Inter-Régional
96. CH Léon Binet (Provins)	GHT Provins -Est Seine et Marne
97. Hôpitaux de Saint-Maurice (Saint-Maurice)	GHT 94 Nord
98. GHI Le Raincy Montfermeil (Montfermeil)	GHT 93 Est
99. CH de Rodez "Hôpital Jacques Puel"	GHT du Rouergue
100. CH Chalon sur Saône "William Morey"	GHT Saône et Loire - Bresse - Morvan
101. CH Emile Roux (Le Puy en Velay)	GHT de la Haute Loire
102. GH Portes de Provence Montélimar	GHT Sud Drôme Ardèche
103. CH Avranches-Granville	GHT Groupe Hospitalier Mont-Saint-Michel
104. CH de l'Agglomération de Nevers	GHT de la Nièvre
105. GH de la Haute-Saône (Vesoul)	GHT de la Haute-Saône
106. CH de Verdun - Saint-Michel	GHT Marne Haute-Marne Meuse
107. Hôpitaux Civils de Colmar	GHT Centre-Alsace
108. CH des Quatre Villes	GHT Hauts-de-Seine
109. CH Pierre Oudot (Bourgoin Jallieu)	GHT GH Nord-Dauphiné
110. CH Ajaccio	GHT Corse du Sud
111. CH Béziers	GHT du Territoire Ouest Hérault
112. CHI Poissy-Saint-Germain-en-Laye	GHT Yvelines Nord
113. CH Beauvais	GHT Oise Ouest et Vexin
114. CH Charleville-Mézières	GHT Nord-Ardenne
115. CH Sens	GHT Nord Yonne
116. CH Jacques Cœur (Bourges)	GHT du Cher
117. CH Henri Mondor (Aurillac)	GHT du Cantal
118. CH Mémorial France - Etats-Unis de Saint-Lô	GHT Centre Manche
119. CH Jacques Monod - Flers	GHT Les Collines de Normandie
120. CH d'Auch	GHT du Gers
121. CH Bretagne Atlantique (Vannes)	GHT de Brocéliande Atlantique (GHBA)
122. CH Lucien Husel (Vienne)	GHT Rhône Sud Isère
123. CH Saint-Brieuc	GHT d'Amor
124. CH Auxerre	GHT Sud Yonne Haut-Nivernais
125. GH Sud Ile de France (Melun)	GHT Sud 77
126. CH Saint-Denis	GHT Plaine de France
127. CH Chartres	GHT Eure et Loir (HOPE)
128. CHICAS (Centre Hospitalier Intercommunal des Alpes du Sud) - Gap et Sisteron	GHT Alpes du Sud
129. CH Centre Bretagne (Pontivy)	GHT Centre Bretagne
130. CH Montauban	GHT de Tarn & Garonne

Les Membres hors établissements support de GHT

Etablissements	Ville	Département
131.GCS Blanchisserie Inter-Hospitalière	Lyon	69. Rhône
132.CH de Mayotte	Mayotte	976. Mayotte
133.CH de Saint-Joseph Saint-Luc	Lyon	69. Rhône
134.CH Guillaume Régnier	Rennes	35. Ille et Vilaine
135.CHI André Grégoire	Montreuil	93. Seine Saint-Denis
136.EHPAD La Reynerie	Bouin	85. Vendée
137.Grand Hôpital de l'Est Francilien (Meaux, Coulommiers, Marne-la-Vallée)	Meaux	77. Seine et Marne
138.Hôpital Foch	Suresnes	92. Hauts de Seine
139.Hôpitaux Drôme Nord	Romans sur Isère	26. Drôme
140.GCS Pôle Sanitaire du Vexin	Gisors	27. Eure
141.CH François Dunan	Saint-Pierre et Miquelon	975. Collectivité d'Outre-Mer
142.CHI Robert Ballanger	Aulnay-Sous-Bois	93. Seine Saint-Denis
143.Agence Nationale de Santé Publique	Saint-Maurice	94. Val de Marne
144.Association Hospitalière Nord Artois Cliniques (AHNAC)	Liévin	62. Pas-de-Calais
145.CH de Castelluccio	Castelluccio	2A. Corse du sud
146.EHPAD Maison de retraite de la Loire - (MRL)	Saint-Just Saint-Rambert	42. Loire
147.GHICL Hôpital Saint-Philibert	Lomme	59. Nord
148.Hôpital Saint-Joseph de Marseille	Marseille	13. Bouches du Rhône
149.CLCC Centre Léon Bérard	Lyon	69. Rhône
150.ESPIC Hôpital Marie Lannelongue	Le Plessis Robinson	92. Hauts de Seine
151.ESPIC Hôpital de l'Arbresle	L'Arbresle	69. Rhône
152.GCS Pharma Hauts de France	La Bassée	59. Nord
153.Agence Régionale de Santé	Marseille	84. Provence-Alpes-Côte d'Azur
154.AIDER Santé - Centre de Dialyse	Montpellier	34. Hérault
155.Centre Henri Becquerel (Unicancer)	Rouen	76. Seine Maritime
156.CH de Papeete Polynésie Française (CHPF)	Papeete	987. Polynésie Française
157.CH Le Vinatier	Lyon	69. Rhône

Etablissements	Ville	Département
158.CH Saint-Jean-de-Dieu (Fondation ARHM)	Lyon	69. Rhône
159.Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort (CHUVA)	Alfort	94. Val de Marne
160.CPAM de Paris	Paris	75. Paris
161.EPSM Val Lys Artois	Saint-Venant	62. Pas de Calais
162. Fondation John Bost	La Force	24. Dordogne
163.GCS IRM des Etablissements Genevois et Faucigny	Contamine sur Arve	74. Haute Savoie
164.GCS Santalys Blanchisserie	Toulon	83. Var
165.GIP CPAGE (GIP pour la transformation du territoire de santé en système d'information)	Dijon	21. Côte d'Or
166.GIP SIB - Structure de coopération et d'expertise des systèmes d'information de santé	Rennes	35. Ille et Vilaine
167.Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve	Lamballe	22. Côtes d'Armor
168.Institut Claudius Regaud	Toulouse	31. Haute Garonne
169.Institut Gustave Roussy	Villejuif	94. Val de Marne
170.102.Institut Mutualiste Montsouris	Paris	75. Paris
171.GIP Midi-Picardie Informatique Hospitalière (MIPIH)	Toulouse	31. Haute Garonne
172.Maison de Santé Protestante de Bordeaux-Bagatelle (MSPB)	Talence	33. Gironde
173.Unicancer Centre Eugène Marquis	Rennes	35. Ille et Vilaine
174.Université Grenoble Alpes	Grenoble	38. Isère
175.Institut de cancérologie Strasbourg (ICAN)	Strasbourg	67. Bas Rhin
176.Association Hospitalière Sainte-Marie (AHSM)	Chamalières	63. Puy de Dôme
177.EPS de Ville-Evrard	Neuilly-sur-Seine	92. Hauts de Seine
178.Fondation Bon Sauveur	Alby	81. Tarn
179.GCS Scanner du Genevois	Annemasse	74. Haute-Savoie
180.Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale du Bas Rhin (GCSMS)	Erstein	67. Bas Rhin
181.Université Claude Bernard Lyon 1	Lyon	69. Rhône
182.GCS Groupement inter hospitalier Blanchisserie Angevin (GIBA)	Sainte-Gemmes-sur-Loire	49. Loire
183.Etablissement Français du Sang (groupement) - EFS	La Plaine Saint-Denis	93. Seine Saint-Denis
184.GCS Blanchisserie Inter-Hospitalière	Limoges	87. Haute Vienne
185.GCS Blanchisserie Inter-Hospitalière du Jura (CHS Saint-Yllie)	Dole	39. Jura

Etablissements	Ville	Département
186.GCS de moyens de logistiques hospitalière du Libournais et du Pays Foyen	Libourne	33. Gironde
187.GCS du Pays d'Aix	Aix en Provence	13. Bouches du Rhône
188.GCS Pharmacie de Molsheim	Molsheim	67. Bas Rhin
189.GCS Pôle de Santé d'Arcachon	Arcachon	33. Gironde
190.GCS PUI Limagne Livradois	Billom	63. Puy de Dôme
191.GCS Restauration Nord-Drôme	Romans sur Isère	38. Isère
192.GCS Santalys Restauration	Toulon	83. Var
193.GCS Système d'Information Régional de Santé de Corse (SIRS-CO)	Bastia	2B. Haute Corse
194.GCS UPAC (Unité de Production Alimentaire Commune)	La Réunion	974. Outre-Mer
195.GIE Imagerie 37	Tours	37. Val de Loire
196.GIE Blanchisserie Inter Hospitalière des Pays de Rance	Taden	22. Côtes d'Armor
197.GIE RIT - Centre d'Imagerie Médicale	Castres	81. Tarn
198.GIP Blanchisserie Inter Etablissements 03-63	Vichy	03. Allier
199.GIP Logistique inter-hospitalier de l'Aube	Troyes	10. Aube
200.Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild	Paris	75. Paris
201.Institut Paoli-Calmettes	Marseille	13. Bouches du Rhône
202.Institut Régional du Cancer de Montpellier	Montpellier	34. l'Hérault
203.Université de Picardie Jules Verne	Amiens	80. Somme
204.Université Lumière Lyon 2	Lyon	69. Rhône
205.Université Paris-Dauphine PSL	Paris	75. Paris
206.Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	Paris	75. Paris
207.Université de Rennes 1	Rennes	35. Ille et Vilaine
208.VetAgro Sup campus vétérinaire	Marcy l'Etoile	69. Rhône
209.Agence Régionale de Santé - Grand Est	Nancy	54. Meurthe et Moselle
210.CH de Montéran	Saint-Claude	971. Guadeloupe
211.CH Montfavet	Avignon	84. Provence-Alpes-Côte d'Azur
212.CH National d'Ophtalmologie des Quinze-Vingts	Paris	75. Paris
213.CHS Bélaïr	Charleville-Mézières	08. Les Ardennes

Etablissements	Ville	Département
214.CNRS Délégation Rhône Auvergne	Lyon	69. Rhône
215.Bataillon des marins-pompiers de Marseille (BMPM)	Marseille	13. Bouche du Rhône
216.EPSM de l'Aisne (Prémontré)	Prémontré	02. Aisne
217.GIE Blanchisserie Hôpitaux du Velay	Le Puy en Velay	43. Haute Loire
218.GIP ieSS Innovation e-Santé Sud (Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé)	Hyères	83. Var
219.Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)	Fontenay aux Roses	92. Val de Marne
220.Institution Nationale des Invalides	Paris	75. Paris
221.Ecole Nationale Vétérinaire Agroalimentaire et de l'Alimentation (Oniris)	Nantes	44. Loire Atlantique
222.Université Paris II Panthéon - Assas	Paris	75. Paris
223.GIP Bretagne Santé Logistique	Caudan	75. Paris
224.Centre d'action sociale ville de Paris	Paris	77. Seine et Marne
225.Hôpital de Forcilles	Férolles-Attilly	13. Bouches du Rhône
226.Université Aix-Marseille	Marseille	13. Bouches du Rhône
227.Conseil Régional IDF	Paris	78. Les Yvelines
228.GCS Blanchisserie Inter Hospitalière de Saint-Germain-en-Laye	Saint-Germain-en-Laye	75.Paris
229.GCS SeqOIA	Paris	75.Paris
230.EHPAD L'Orchidée	Rhinau	56. Morbihan
231.Groupe Hospitalier Mutualiste de Grenoble	Grenoble	38. Isère
232.Institut Polytechnique de Grenoble	Grenoble	38. Isère
233.Université de Bordeaux	Bordeaux	33. Gironde
234.GIP Blanchisserie Inter-Hospitalière Bourges Vierzon	Bourges	18. Cher
235.GCS GRAM (Groupement Régional d'Achats multi-segments)	Beauvais	60. Oise
236.E.P.H.O.M (Etablissement pharmaceutique humanitaire de l'Ordre de Malte France)	Bois d'Arcy	78. Yvelines
237.Maison de Santé Publique Saint-Andéol-le-Château	Beauvallon	69. Rhône

Signature de Charles Guépratte, au nom et pour le compte de l'ensemble des adhérents du GCS UniHA, en vertu de la délibération n°2021-23 du 22 juin 2021.



Le Président,
Charles Guépratte

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'assemblée générale s'est tenue du 8 au 15 décembre 2021.

La note de présentation de l'ordre du jour a été transmise le 1^{er} décembre 2021 à l'assemblée.

L'exposé des délibérations s'est déroulé en visioconférence les 24 et 25 novembre 2021.

Le collège électoral est constitué de 13 407 052 millions de voix.

Le quorum est atteint avec 7 287 243 millions de voix pour 6 703 526 millions requis.

La liste nominative des votants est jointe au procès-verbal de l'assemblée générale.

Délibération n° 2021 - 33

Délibération donnant mandat au CHU de Saint-Etienne pour coordonner les groupements d'achat qui lui sont délégués au titre des filières ou segments d'achat

- Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Rhône-Alpes-Auvergne du 24 septembre 2021 approuvant la convention constitutive du GCS UniHA en date du 22 juin 2021,
- Vu les délibérations n°2021-14, 2021-15, 2021-16, 2021-17 et 2021-18 portant approbation des modifications à la convention constitutive du GCS UniHA en date du 22 juin 2021,
- Vu le Règlement Intérieur notamment son article 1.3,

Après en avoir délibéré,

Suffrage exprimé	7 287 243
Oui	7 234 653
Non	0
Abstention	18 745

Sur proposition du plan pluriannuel d'actions 2022-2024,

L'Assemblée Générale adopte la délibération suivante :

Article unique : Le CHU de Saint-Etienne reçoit mandat, au titre de l'année 2022 pour coordonner les groupements de commandes relevant de la filière Blanchisserie conformément au plan pluriannuel d'actions 2022-2024 précité et notamment les segments suivants :

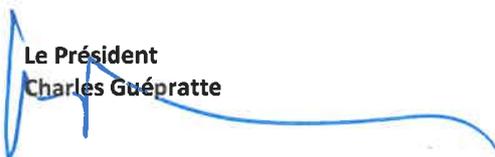
Filière	Segment ou Procédure	Ets Coordonnateur
Blanchisserie	Grand linge plat	CHU Saint-Etienne
Blanchisserie	Produits de marquage textile	CHU Saint-Etienne
Blanchisserie	Exosquelette	CHU Saint-Etienne

Le CHU de Saint-Etienne rend compte de ses travaux au GCS UniHA conformément aux stipulations de la convention constitutive et prescriptions du règlement intérieur. Il est mandaté pour traiter de toutes les questions relatives à l'exécution des marchés visés au présent article jusqu'à leur terme.

Fait à Lyon, le 15 décembre 2021

Certifié exécutoire par transmission à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Président
Charles Guépratte



Diffusion :

- Publication
- CHU Saint-Etienne
- ARS Auvergne-Rhône-Alpes
- Trésorier du GCS UniHA

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'assemblée générale s'est tenue du 8 au 15 décembre 2021.

La note de présentation de l'ordre du jour a été transmise le 1^{er} décembre 2021 à l'assemblée.

L'exposé des délibérations s'est déroulé en visioconférence les 24 et 25 novembre 2021.

Le collège électoral est constitué de 13 407 052 millions de voix.

Le quorum est atteint avec 7 287 243 millions de voix pour 6 703 526 millions requis.

La liste nominative des votants est jointe au procès-verbal de l'assemblée générale.

Délibération n° 2021 - 34

Délibération donnant mandat aux Hospices Civils de Lyon pour coordonner les groupements d'achat qui leur sont délégués au titre des filières ou segments d'achat

- Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Rhône-Alpes-Auvergne du 24 septembre 2021 approuvant la convention constitutive du GCS UniHA en date du 22 juin 2021,
- Vu les délibérations n°2021-14, 2021-15, 2021-16, 2021-17 et 2021-18 portant approbation des modifications à la convention constitutive du GCS UniHA en date du 22 juin 2021,
- Vu le Règlement Intérieur notamment son article 1.3,

Après en avoir délibéré.

Suffrage exprimé	7 287 243
Oui	7 234 653
Non	0
Abstention	18 745

Sur proposition du plan pluriannuel d'actions 2022-2024,

L'Assemblée Générale adopte la délibération suivante :

Article premier : Les Hospices Civils de Lyon reçoivent mandat, au titre de l'année 2022 pour coordonner les groupements de commandes relevant de la filière CEUS conformément au plan pluriannuel d'actions 2022-2024 précité et notamment les segments suivants :

Filière	Segment ou Procédure	Ets Coordonnateur
CEUS	Lave-bassins	HC Lyon
CEUS	Mobiliers modulaires et logistique	HC Lyon
CEUS	Poche d'aspiration à usage unique	HC Lyon

Les Hospices Civils de Lyon rendent compte de leurs travaux au GCS UniHA conformément aux stipulations de la convention constitutive et prescriptions du règlement intérieur. Ils sont mandatés pour traiter de toutes les questions relatives à l'exécution des marchés visés au présent article jusqu'à leur terme.

Article deux : Les Hospices Civils de Lyon reçoivent mandat, au titre de l'année 2022 pour coordonner les groupements de commandes relevant de la filière Bureau & Bureautique conformément au plan pluriannuel d'actions 2022-2024 précité et notamment les segments suivants :

Filière	Segment ou Procédure	Ets Coordonnateur
Bureau & Bureautique	Papiers standards	HC Lyon
Bureau & Bureautique	Transport de colis express	HC Lyon

Les Hospices Civils de Lyon rendent compte de leurs travaux au GCS UniHA conformément aux stipulations de la convention constitutive et prescriptions du règlement intérieur. Ils sont mandatés pour traiter de toutes les questions relatives à l'exécution des marchés visés au présent article jusqu'à leur terme.

Article trois : Les Hospices Civils de Lyon reçoivent mandat, au titre de l'année 2022 pour coordonner les groupements de commandes relevant de la filière Dispositifs Médicaux conformément au plan pluriannuel d'actions 2022-2024 précité et notamment les segments suivants :

Filière	Segment ou Procédure	Ets Coordonnateur
Dispositifs Médicaux	Fournitures de conditionnements et de consommables de stérilisation	HC Lyon
Dispositifs Médicaux	Produits hydroalcooliques, savons, détergents et désinfectants	HC Lyon
Dispositifs Médicaux	Fourniture de filtre à eau	HC Lyon

Les Hospices Civils de Lyon rendent compte de leurs travaux au GCS UniHA conformément aux stipulations de la convention constitutive et prescriptions du règlement intérieur. Ils sont mandatés pour traiter de toutes les questions relatives à l'exécution des marchés visés au présent article jusqu'à leur terme.

Article quatre : Les Hospices Civils de Lyon reçoivent mandat, au titre de l'année 2022 pour coordonner les groupements de commandes relevant de la filière Médicaments conformément au plan pluriannuel d'actions 2022-2024 précité et notamment les segments suivants :

Filière	Segment ou Procédure	Ets Coordonnateur
Médicaments	Médicaments dermato-respiratoire et antiseptique	HC Lyon

Les Hospices Civils de Lyon rendent compte de leurs travaux au GCS UniHA conformément aux stipulations de la convention constitutive et prescriptions du règlement intérieur. Ils sont mandatés pour traiter de toutes les questions relatives à l'exécution des marchés visés au présent article jusqu'à leur terme.

Fait à Lyon, le 15 décembre 2021

Certifié exécutoire par transmission à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

**Le Président
Charles Guépratte**

Diffusion :

- . Publication
- . Hospices Civils de Lyon
- . ARS Auvergne-Rhône-Alpes
- . Trésorier du GCS UniHA





Assemblée Générale Numérique
du Groupement de Coopération Sanitaire UniHA
du 8 décembre au 15 décembre 2021

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'assemblée générale s'est tenue du 8 au 15 décembre 2021.

La note de présentation de l'ordre du jour a été transmise le 1^{er} décembre 2021 à l'assemblée.

L'exposé des délibérations s'est déroulé en visioconférence les 24 et 25 novembre 2021.

Le collège électoral est constitué de 13 407 052 millions de voix.

Le quorum est atteint avec 7 287 243 millions de voix pour 6 703 526 millions requis.

La liste nominative des votants est jointe au procès-verbal de l'assemblée générale.

Délibération n° 2021 - 35

Délibération donnant mandat au CHU de Nancy pour coordonner les groupements d'achat qui lui sont délégués au titre des filières ou segments d'achat

- Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Rhône-Alpes-Auvergne du 24 septembre 2021 approuvant la convention constitutive du GCS UniHA en date du 22 juin 2021,
- Vu les délibérations n°2021-14, 2021-15, 2021-16, 2021-17 et 2021-18 portant approbation des modifications à la convention constitutive du GCS UniHA en date du 22 juin 2021,
- Vu le Règlement Intérieur notamment son article 1.3,

Après en avoir délibéré,

Suffrage exprimé	7 287 243
Oui	7 234 653
Non	0
Abstention	18 745

Sur proposition du plan pluriannuel d'actions 2022-2024,

L'Assemblée Générale adopte la délibération suivante :

Article premier : Le CHU de Nancy reçoit mandat, au titre de l'année 2022 pour coordonner les groupements de commandes relevant de la filière Hygiène & Protection du Corps conformément au plan pluriannuel d'actions 2022-2024 précité et notamment les segments suivants :

Filière	Segment ou Procédure	Ets Coordonnateur
HPC	Produits d'hygiène des locaux	CHU Nancy

Le CHU de Nancy rend compte de ses travaux au GCS UniHA conformément aux stipulations de la convention constitutive et prescriptions du règlement intérieur. Il est mandaté pour traiter de toutes les questions relatives à l'exécution des marchés visés au présent article jusqu'à leur terme.

Article deux: Est déléguée au CHU de Nancy, au titre de l'année 2022, la coordination des groupements d'achat constitués pour les segments ci-dessous désignés dans les conditions du plan pluriannuel d'actions 2022-2024 précité dans le cadre de la filière Ingénierie Biomédicale :

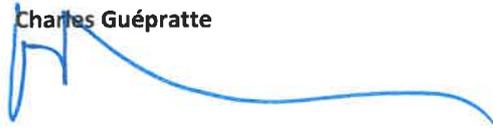
Filière	Segment ou Procédure	Ets Coordonnateur
Ingénierie Biomédicale	Equipements pour contrôle ciblé de la température par voie non invasive	CHU Nancy
Ingénierie Biomédicale	Appareil d'évacuation des fluides au bloc	CHU Nancy

Le CHU de Nancy rend compte de ses travaux au coordonnateur de la filière Ingénierie Biomédicale et au GCS UniHA conformément aux stipulations de la convention constitutive et les prescriptions du règlement intérieur. Il est mandaté pour traiter toutes les questions relatives à l'exécution des marchés visés au présent article jusqu'à leur terme.

Fait à Lyon, le 15 décembre 2021

Certifié exécutoire par transmission à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Président
Charles Guépratte

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Charles Guépratte, written over the printed name.

Diffusion :

- . Publication
- . CHU Nancy
- . CHU Rennes
- . ARS Auvergne-Rhône-Alpes
- . Trésorier du GCS UniHA

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'assemblée générale s'est tenue du 8 au 15 décembre 2021.

La note de présentation de l'ordre du jour a été transmise le 1^{er} décembre 2021 à l'assemblée.

L'exposé des délibérations s'est déroulé en visioconférence les 24 et 25 novembre 2021.

Le collège électoral est constitué de 13 407 052 millions de voix.

Le quorum est atteint avec 7 287 243 millions de voix pour 6 703 526 millions requis.

La liste nominative des votants est jointe au procès-verbal de l'assemblée générale.

Délibération n° 2021 - 36

Délibération donnant mandat au CHU de Lille pour coordonner les groupements d'achat qui lui sont délégués au titre des filières ou segments d'achat

- Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Rhône-Alpes-Auvergne du 24 septembre 2021 approuvant la convention constitutive du GCS UniHA en date du 22 juin 2021,
- Vu les délibérations n°2021-14, 2021-15, 2021-16, 2021-17 et 2021-18 portant approbation des modifications à la convention constitutive du GCS UniHA en date du 22 juin 2021,
- Vu le Règlement Intérieur notamment son article 1.3,

Après en avoir délibéré,

Suffrage exprimé	7 287 243
Oui	7 234 653
Non	0
Abstention	18 745

Sur proposition du plan pluriannuel d'actions 2022-2024,

L'Assemblée Générale adopte la délibération suivante :

Article premier : Le CHU de Lille reçoit mandat, au titre de l'année 2022 pour coordonner les groupements de commandes relevant de la filière Médicaments conformément au plan pluriannuel d'actions 2022-2024 précité et notamment les segments suivants :

Filière	Segment ou Procédure	Ets Coordonnateur
Médicament	AGEPS	CHU Lille
Médicament	Façonnage de nutrition parentérale	CHU Lille
Médicament	PTA et solutions de conservation	CHU Lille
Médicament	Solutés de perfusion et nutrition parentérale	CHU Lille

Le CHU de Lille rend compte de ses travaux au GCS UniHA conformément aux stipulations de la convention constitutive et prescriptions du règlement intérieur. Il est mandaté pour traiter de toutes les questions relatives à l'exécution des marchés visés au présent article jusqu'à leur terme.

Article deux : Le CHU de Lille reçoit mandat, au titre de l'année 2022 pour coordonner les groupements de commandes relevant de la filière Dispositifs Médicaux conformément au plan pluriannuel d'actions 2022-2024 précité et notamment les segments suivants :

Filière	Segment ou Procédure	Ets Coordonnateur
Dispositifs Médicaux	Neurostimulation	CHU Lille
Dispositifs Médicaux	Ostéosynthèse	CHU Lille

Le CHU de Lille rend compte de ses travaux au GCS UniHA conformément aux stipulations de la convention constitutive et prescriptions du règlement intérieur. Il est mandaté pour traiter de toutes les questions relatives à l'exécution des marchés visés au présent article jusqu'à leur terme.

Fait à Lyon, le 15 décembre 2021

Certifié exécutoire par transmission à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.



**Le Président
Charles Guépratte**

Diffusion :

- . Publication
- . CHU Lille
- . ARS Auvergne-Rhône-Alpes
- . Trésorier du GCS UniHA

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'assemblée générale s'est tenue du 8 au 15 décembre 2021.

La note de présentation de l'ordre du jour a été transmise le 1^{er} décembre 2021 à l'assemblée.

L'exposé des délibérations s'est déroulé en visioconférence les 24 et 25 novembre 2021.

Le collège électoral est constitué de 13 407 052 millions de voix.

Le quorum est atteint avec 7 287 243 millions de voix pour 6 703 526 millions requis.

La liste nominative des votants est jointe au procès-verbal de l'assemblée générale.

Délibération n° 2021 - 37

Délibération donnant mandat au CHU de Toulouse pour coordonner les groupements d'achat qui lui sont délégués au titre des filières ou segments d'achat

- Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Rhône-Alpes-Auvergne du 24 septembre 2021 approuvant la convention constitutive du GCS UniHA en date du 22 juin 2021,
- Vu les délibérations n°2021-14, 2021-15, 2021-16, 2021-17 et 2021-18 portant approbation des modifications à la convention constitutive du GCS UniHA en date du 22 juin 2021,
- Vu le Règlement Intérieur notamment son article 1.3,

Après en avoir délibéré,

Suffrage exprimé	7 287 243
Oui	7 234 653
Non	0
Abstention	18 745

Sur proposition du plan pluriannuel d'actions 2022-2024,

L'Assemblée Générale adopte la délibération suivante :

Article premier : Le CHU de Toulouse reçoit mandat, au titre de l'année 2022 pour coordonner les groupements de commandes relevant de la filière Médicaments conformément au plan pluriannuel d'actions 2022-2024 précité et notamment les segments suivants :

Filière	Segment ou Procédure	Ets Coordonnateur
Médicaments	Organes sensoriels	CHU Toulouse
Médicaments	Anti-infectieux	CHU Toulouse

Le CHU de Toulouse rend compte de ses travaux au GCS UniHA conformément aux stipulations de la convention constitutive et prescriptions du règlement intérieur. Il est mandaté pour traiter de toutes les questions relatives à l'exécution des marchés visés au présent article jusqu'à leur terme.

Article deux : Le CHU de Toulouse reçoit mandat, au titre de l'année 2022 pour coordonner les groupements de commandes relevant de la filière Dispositifs Médicaux conformément au plan pluriannuel d'actions 2022-2024 précité et notamment les segments suivants :

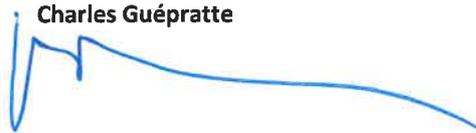
Filière	Segment ou Procédure	Ets Coordonnateur
Dispositifs Médicaux	Abords urologique, digestif et gynécologique	CHU Toulouse
Dispositifs Médicaux	Electrodes	CHU Toulouse

Le CHU de Toulouse rend compte de ses travaux au GCS UniHA conformément aux stipulations de la convention constitutive et prescriptions du règlement intérieur. Il est mandaté pour traiter de toutes les questions relatives à l'exécution des marchés visés au présent article jusqu'à leur terme.

Fait à Lyon, le 15 décembre 2021

Certifié exécutoire par transmission à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

**Le Président
Charles Guépratte**



Diffusion :

- . Publication
- . CHU Toulouse
- . ARS Auvergne-Rhône-Alpes
- . Trésorier du GCS UniHA

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'assemblée générale s'est tenue du 8 au 15 décembre 2021.

La note de présentation de l'ordre du jour a été transmise le 1^{er} décembre 2021 à l'assemblée.

L'exposé des délibérations s'est déroulé en visioconférence les 24 et 25 novembre 2021.

Le collège électoral est constitué de 13 407 052 millions de voix.

Le quorum est atteint avec 7 287 243 millions de voix pour 6 703 526 millions requis.

La liste nominative des votants est jointe au procès-verbal de l'assemblée générale.

Délibération n° 2021 - 38

Délibération donnant mandat au CHU de Bordeaux pour coordonner les groupements d'achat qui lui sont délégués au titre des filières ou segments d'achat

- Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Rhône-Alpes-Auvergne du 24 septembre 2021 approuvant la convention constitutive du GCS UniHA en date du 22 juin 2021,
- Vu les délibérations n°2021-14, 2021-15, 2021-16, 2021-17 et 2021-18 portant approbation des modifications à la convention constitutive du GCS UniHA en date du 22 juin 2021,
- Vu le Règlement Intérieur notamment son article 1.3,

Après en avoir délibéré,

Suffrage exprimé	7 287 243
Oui	7 234 653
Non	0
Abstention	18 745

Sur proposition du plan pluriannuel d'actions 2022-2024,

L'Assemblée Générale adopte la délibération suivante :

Article premier : Le CHU de Bordeaux reçoit mandat, au titre de l'année 2022 pour coordonner les groupements de commandes relevant de la filière Dispositifs Médicaux conformément au plan pluriannuel d'actions 2022-2024 précité et notamment les segments suivants :

Filière	Segment ou Procédure	Ets Coordonnateur
Dispositifs Médicaux	Abord Respiratoire / Oxygénothérapie & Aérosolthérapie / Circuits respirateurs	CHU Bordeaux
Dispositifs Médicaux	Endoscopie Usage Unique	CHU Bordeaux

Le CHU de Bordeaux rend compte de ses travaux au GCS UniHA conformément aux stipulations de la convention constitutive et prescriptions du règlement intérieur. Il est mandaté pour traiter de toutes les questions relatives à l'exécution des marchés visés au présent article jusqu'à leur terme.

Article deux : Le CHU de Bordeaux reçoit mandat, au titre de l'année 2022 pour coordonner les groupements de commandes relevant de la filière Médicaments conformément au plan pluriannuel d'actions 2022-2024 précité et notamment les segments suivants :

Filière	Segment ou Procédure	Ets Coordonnateur
Médicaments	Muscles et squelettes / Médicaments Génito-Urinaires / Hormones Sexuelles et Systémiques / Antidotes	CHU Bordeaux

Le CHU de Bordeaux rend compte de ses travaux au GCS UniHA conformément aux stipulations de la convention constitutive et prescriptions du règlement intérieur. Il est mandaté pour traiter de toutes les questions relatives à l'exécution des marchés visés au présent article jusqu'à leur terme.

Fait à Lyon, le 15 décembre 2021

Certifié exécutoire par transmission à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.



**Le Président
Charles Guépratte**

Diffusion :

- . Publication
- . CHU de Bordeaux
- . ARS Auvergne-Rhône-Alpes
- . Trésorier du GCS UniHA

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'assemblée générale s'est tenue du 8 au 15 décembre 2021.

La note de présentation de l'ordre du jour a été transmise le 1^{er} décembre 2021 à l'assemblée.

L'exposé des délibérations s'est déroulé en visioconférence les 24 et 25 novembre 2021.

Le collège électoral est constitué de 13 407 052 millions de voix.

Le quorum est atteint avec 7 287 243 millions de voix pour 6 703 526 millions requis.

La liste nominative des votants est jointe au procès-verbal de l'assemblée générale.

Délibération n° 2021 - 39

Délibération donnant mandat à l'AP-H Marseille pour coordonner les groupements d'achat qui lui sont délégués au titre des filières ou segments d'achat

- Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Rhône-Alpes-Auvergne du 24 septembre 2021 approuvant la convention constitutive du GCS UniHA en date du 22 juin 2021,
- Vu les délibérations n°2021-14, 2021-15, 2021-16, 2021-17 et 2021-18 portant approbation des modifications à la convention constitutive du GCS UniHA en date du 22 juin 2021,
- Vu le Règlement Intérieur notamment son article 1.3,

Après en avoir délibéré,

Suffrage exprimé	7 287 243
Oui	7 234 653
Non	0
Abstention	18 745

Sur proposition du plan pluriannuel d'actions 2022-2024,
L'Assemblée Générale adopte la délibération suivante :

Article unique : L'AP-H Marseille reçoit mandat, au titre de l'année 2022 pour coordonner les groupements de commandes relevant de la filière Dispositifs Médicaux conformément au plan pluriannuel d'actions 2022-2024 précité et notamment les segments suivants :

Filière	Segment ou Procédure	Ets Coordonnateur
Dispositifs Médicaux	Hémodialyse en coût complet	AP-H Marseille

L'AP-H Marseille rend compte de ses travaux au GCS UniHA conformément aux stipulations de la convention constitutive et prescriptions du règlement intérieur. Elle est mandatée pour traiter de toutes les questions relatives à l'exécution des marchés visés au présent article jusqu'à leur terme.

Fait à Lyon, le 15 décembre 2021

Certifié exécutoire par transmission à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Président
Charles Guépratte



Diffusion :

- Publication
- AP-H Marseille
- ARS Auvergne-Rhône-Alpes
- Trésorier du GCS UniHA

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'assemblée générale s'est tenue du 8 au 15 décembre 2021.

La note de présentation de l'ordre du jour a été transmise le 1^{er} décembre 2021 à l'assemblée.

L'exposé des délibérations s'est déroulé en visioconférence les 24 et 25 novembre 2021.

Le collège électoral est constitué de 13 407 052 millions de voix.

Le quorum est atteint avec 7 287 243 millions de voix pour 6 703 526 millions requis.

La liste nominative des votants est jointe au procès-verbal de l'assemblée générale.

Délibération n° 2021 - 40

Délibération donnant mandat au CHU d'Angers pour coordonner les groupements d'achat qui lui sont délégués au titre des filières ou segments d'achat

- Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Rhône-Alpes-Auvergne du 24 septembre 2021 approuvant la convention constitutive du GCS UniHA en date du 22 juin 2021,
- Vu les délibérations n°2021-14, 2021-15, 2021-16, 2021-17 et 2021-18 portant approbation des modifications à la convention constitutive du GCS UniHA en date du 22 juin 2021,
- Vu le Règlement Intérieur notamment son article 1.3,

Après en avoir délibéré,

Suffrage exprimé	7 287 243
Oui	7 234 653
Non	0
Abstention	18 745

Sur proposition du plan pluriannuel d'actions 2022-2024,
L'Assemblée Générale adopte la délibération suivante :

Article unique : Le CHU d'Angers reçoit mandat, au titre de l'année 2022 pour coordonner les groupements de commandes relevant de la filière Restauration conformément au plan pluriannuel d'actions 2022-2024 précité et notamment les segments suivants :

Filière	Segment ou Procédure	Ets Coordonnateur
Restauration	Produits de 4 ^{ème} & 5 ^{ème} Gamme & Traiteur	CHU Angers

Le CHU d'Angers rend compte de ses travaux au GCS UniHA conformément aux stipulations de la convention constitutive et prescriptions du règlement intérieur. Il est mandaté pour traiter de toutes les questions relatives à l'exécution des marchés visés au présent article jusqu'à leur terme.

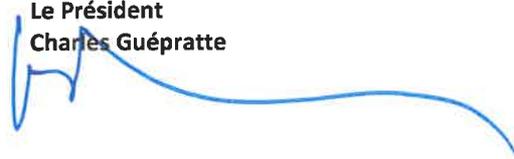
Fait à Lyon, le 15 décembre 2021

Certifié exécutoire par transmission à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Diffusion :

- . Publication
- . CHU Angers
- . ARS Auvergne-Rhône-Alpes
- . Trésorier du GCS UniHA

Le Président
Charles Guépratte



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'assemblée générale s'est tenue du 8 au 15 décembre 2021.

La note de présentation de l'ordre du jour a été transmise le 1^{er} décembre 2021 à l'assemblée.

L'exposé des délibérations s'est déroulé en visioconférence les 24 et 25 novembre 2021.

Le collège électoral est constitué de 13 407 052 millions de voix.

Le quorum est atteint avec 7 287 243 millions de voix pour 6 703 526 millions requis.

La liste nominative des votants est jointe au procès-verbal de l'assemblée générale.

Délibération n° 2021 - 41

Délibération donnant mandat au CHU de Tours coordonner les groupements d'achat qui lui sont délégués au titre des filières ou segments d'achat

- Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Rhône-Alpes-Auvergne du 24 septembre 2021 approuvant la convention constitutive du GCS UniHA en date du 22 juin 2021,
- Vu les délibérations n°2021-14, 2021-15, 2021-16, 2021-17 et 2021-18 portant approbation des modifications à la convention constitutive du GCS UniHA en date du 22 juin 2021,
- Vu le Règlement Intérieur notamment son article 1.3,

Après en avoir délibéré,

Suffrage exprimé	7 287 243
Oui	7 234 653
Non	0
Abstention	18 745

Sur proposition du plan pluriannuel d'actions 2022-2024,
L'Assemblée Générale adopte la délibération suivante :

Article unique : Le CHU de Tours reçoit mandat, au titre de l'année 2022 pour coordonner les groupements de commandes relevant de la filière Restauration conformément au plan pluriannuel d'actions 2022-2024 précité et notamment les segments suivants :

Filière	Segment ou Procédure	Ets Coordonnateur
Restauration	Analyses bactério & physico-chimiques	CHU Tours

Le CHU de Tours rend compte de ses travaux au GCS UniHA conformément aux stipulations de la convention constitutive et prescriptions du règlement intérieur. Il est mandaté pour traiter de toutes les questions relatives à l'exécution des marchés visés au présent article jusqu'à leur terme.

Fait à Lyon, le 15 décembre 2021

Certifié exécutoire par transmission à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Président
Charles Guépratte



Diffusion :

- Publication
- CHU Tours
- ARS Auvergne-Rhône-Alpes
- Trésorier du GCS UniHA

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'assemblée générale s'est tenue du 8 au 15 décembre 2021.

La note de présentation de l'ordre du jour a été transmise le 1^{er} décembre 2021 à l'assemblée.

L'exposé des délibérations s'est déroulé en visioconférence les 24 et 25 novembre 2021.

Le collège électoral est constitué de 13 407 052 millions de voix.

Le quorum est atteint avec 7 287 243 millions de voix pour 6 703 526 millions requis.

La liste nominative des votants est jointe au procès-verbal de l'assemblée générale.

Délibération n° 2021 - 42

Délibération donnant mandat au CHU de Caen pour coordonner les groupements d'achat qui lui sont délégués au titre des filières ou segments d'achat

- Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Rhône-Alpes-Auvergne du 24 septembre 2021 approuvant la convention constitutive du GCS UniHA en date du 22 juin 2021,
- Vu les délibérations n°2021-14, 2021-15, 2021-16, 2021-17 et 2021-18 portant approbation des modifications à la convention constitutive du GCS UniHA en date du 22 juin 2021,
- Vu le Règlement Intérieur notamment son article 1.3,

Après en avoir délibéré,

Suffrage exprimé	7 287 243
Oui	7 234 653
Non	0
Abstention	18 745

Sur proposition du plan pluriannuel d'actions 202-2024,

L'Assemblée Générale adopte la délibération suivante :

Article unique : Est déléguée au CHU de Caen, au titre de l'année 2022, la coordination des groupements d'achat constitués pour les segments ci-dessous désignés dans les conditions du plan pluriannuel d'actions 2022-2024 précité dans le cadre de la filière Santé Digitale & Numérique :

Filière	Segment ou Procédure	Ets Coordonnateur
Santé Digitale & Numérique	Solution de réseaux informatiques sécurisés	CHU de Caen

Le CHU de Caen rend compte de ses travaux au coordonnateur de la filière Santé Digitale & Numérique et au GCS UniHA conformément aux stipulations de la convention constitutive et les prescriptions du règlement intérieur. Il est mandaté pour traiter toutes les questions relatives à l'exécution des marchés visés au présent article jusqu'à leur terme.

Fait à Lyon, le 15 décembre 2021

Certifié exécutoire par transmission à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Diffusion :

- Publication
- CHU Caen
- AP-H Marseille
- ARS Auvergne-Rhône-Alpes
- Trésorier du GCS UniHA

Le Président
Charles Guépratte



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'assemblée générale s'est tenue du 8 au 15 décembre 2021.

La note de présentation de l'ordre du jour a été transmise le 1^{er} décembre 2021 à l'assemblée.

L'exposé des délibérations s'est déroulé en visioconférence les 24 et 25 novembre 2021.

Le collège électoral est constitué de 13 407 052 millions de voix.

Le quorum est atteint avec 7 287 243 millions de voix pour 6 703 526 millions requis.

La liste nominative des votants est jointe au procès-verbal de l'assemblée générale.

Délibération n° 2021 - 43

Délibération donnant mandat au CHU d'Amiens pour coordonner les groupements d'achat qui lui sont délégués au titre des filières ou segments d'achat

- Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Rhône-Alpes-Auvergne du 24 septembre 2021 approuvant la convention constitutive du GCS UniHA en date du 22 juin 2021,
- Vu les délibérations n°2021-14, 2021-15, 2021-16, 2021-17 et 2021-18 portant approbation des modifications à la convention constitutive du GCS UniHA en date du 22 juin 2021,
- Vu le Règlement Intérieur notamment son article 1.3,

Après en avoir délibéré,

Suffrage exprimé	7 287 243
Oui	7 234 653
Non	0
Abstention	18 745

Sur proposition du plan pluriannuel d'actions 202-2024,

L'Assemblée Générale adopte la délibération suivante :

Article unique: Est déléguée au CHU d'Amiens, au titre de l'année 2022, la coordination des groupements d'achat constitués pour les segments ci-dessous désignés dans les conditions du plan pluriannuel d'actions 2022-2024 précité dans le cadre de la filière Santé Digitale & Numérique :

Filière	Segment ou Procédure	Ets Coordonnateur
Santé Digitale & Numérique	Telephony Over Internet Protocol (TOIP)	CHU d'Amiens

Le CHU d'Amiens rend compte de ses travaux au coordonnateur de la filière Santé Digitale & Numérique et au GCS UniHA conformément aux stipulations de la convention constitutive et les prescriptions du règlement intérieur. Il est mandaté pour traiter toutes les questions relatives à l'exécution des marchés visés au présent article jusqu'à leur terme.

Fait à Lyon, le 15 décembre 2021

Certifié exécutoire par transmission à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Diffusion :

- Publication
- CHU Amiens
- AP-H Marseille
- ARS Auvergne-Rhône-Alpes
- Trésorier du GCS UniHA

Le Président
Charles Guépratte



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'assemblée générale s'est tenue du 8 au 15 décembre 2021.

La note de présentation de l'ordre du jour a été transmise le 1^{er} décembre 2021 à l'assemblée.

L'exposé des délibérations s'est déroulé en visioconférence les 24 et 25 novembre 2021.

Le collège électoral est constitué de 13 407 052 millions de voix.

Le quorum est atteint avec 7 287 243 millions de voix pour 6 703 526 millions requis.

La liste nominative des votants est jointe au procès-verbal de l'assemblée générale.

Délibération n° 2021 - 44

Délibération donnant mandat au CHU de Montpellier pour coordonner les groupements d'achat qui lui sont délégués au titre des filières ou segments d'achat

- Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Rhône-Alpes-Auvergne du 24 septembre 2021 approuvant la convention constitutive du GCS UniHA en date du 22 juin 2021,
- Vu les délibérations n°2021-14, 2021-15, 2021-16, 2021-17 et 2021-18 portant approbation des modifications à la convention constitutive du GCS UniHA en date du 22 juin 2021,
- Vu le Règlement Intérieur notamment son article 1.3,

Après en avoir délibéré,

Suffrage exprimé	7 287 243
Oui	7 234 653
Non	0
Abstention	18 745

Sur proposition du plan pluriannuel d'actions 2022-2024,
L'Assemblée Générale adopte la délibération suivante :

Article unique : Le CHU de Montpellier reçoit mandat, au titre de l'année 2022, pour coordonner les groupements de commandes relevant de la filière Transports conformément au plan pluriannuel d'actions 2022-2024 précité et notamment les segments suivants :

Filière	Segment ou Procédure	Ets Coordonnateur
Transports	Transport de colis à température dirigée	CHU Montpellier

Le CHU de Montpellier rend compte de ses travaux au GCS UniHA conformément aux stipulations de la convention constitutive et prescriptions du règlement intérieur. Il est mandaté pour traiter de toutes les questions relatives à l'exécution des marchés visés au présent article jusqu'à leur terme.

Fait à Lyon, le 15 décembre 2021,

Certifié exécutoire par transmission à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Diffusion :

- . Publication
- . CHU Montpellier
- . ARS Auvergne-Rhône-Alpes
- . Trésorier du GCS UniHA

Le Président
Charles Guépratte



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

L'assemblée générale s'est tenue du 8 au 15 décembre 2021.

Le collège électoral est constitué de 13 407 052 millions de voix.

Le quorum est atteint avec 7 287 243 millions de voix pour 6 703 526 millions requis.

La liste nominative des votants est jointe au procès-verbal de l'assemblée générale.

Délibération n° 2021 - 45

Délibération donnant mandat au CHU de Lille, Toulouse, Bordeaux et Hospices Civils de Lyon pour coordonner les groupements d'achat qui leur sont délégués au titre des filières ou segments d'achat

- Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Rhône-Alpes-Auvergne du 24 septembre 2021 approuvant la convention constitutive du GCS UniHA en date du 22 juin 2021,
- Vu les délibérations n°2021-14, 2021-15, 2021-16, 2021-17 et 2021-18 portant approbation des modifications à la convention constitutive du GCS UniHA en date du 22 juin 2021,
- Vu le Règlement Intérieur notamment son article 1.3,

Après en avoir délibéré,

Nombre de voix	7 287 243
Oui	7 234 653
Non	0
Abstention	18 745

Sur proposition du plan pluriannuel d'actions 2022-2024,

L'Assemblée Générale adopte la délibération suivante :

Article unique : Les CHU de Lille, Toulouse, Bordeaux et les Hospices Civils de Lyon reçoivent mandat, au titre de l'année 2022, pour coordonner les groupements de commandes relevant de la filière Médicaments conformément au plan pluriannuel d'actions 2022-2024 précité et notamment les segments suivants :

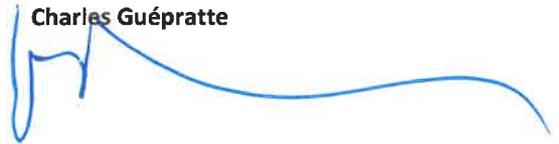
Filière	Segment ou Procédure	Ets Coordonnateur
Médicament	Marchés spécifiques : SAD Médicaments	CHU de Lille, Toulouse, Bordeaux et Hospices Civils de Lyon

Les CHU de Lille, Toulouse, Bordeaux et les Hospices Civils de Lyon rendent compte de leurs travaux au GCS UniHA conformément aux stipulations de la convention constitutive et prescriptions du règlement intérieur. Ils sont mandatés pour traiter de toutes les questions relatives à l'exécution des marchés visés au présent article jusqu'à leur terme.

Fait à Lyon, le 15 décembre 2021,

Certifié exécutoire par transmission à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Président
Charles Guépratte



Diffusion :

- . Publication
- . CHU Lille - CHU Toulouse - CHU Bordeaux - Hospices Civils de Lyon
- . ARS Auvergne-Rhône-Alpes
- . Trésorier du GCS UniHA

69_HCL_Hospices civils de Lyon

69-2022-02-17-00007

Décision de délégation de signature n°22-37 du
17 février 2022 pour le groupement hospitalier
EST des Hospices civils de Lyon



DIRECTION GÉNÉRALE
Direction des affaires juridiques

DÉCISION N° 22-37
DU 17 FEVRIER 2022

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur Général, ordonnateur du budget,

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret du Président de la République du 31 mai 2020 portant nomination de M. Raymond LE MOIGN, en qualité de Directeur Général des Hospices civils de Lyon (HCL)

Vu la note de service de la Direction générale des HCL n° 22-04 du 3 février 2022 nommant M. Guillaume CARO,

DÉCIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à M. Guillaume CARO, directeur du groupement hospitalier Est des HCL, dans la limite de ses attributions et dans les conditions ci-après.

Article 2 :

Le bénéficiaire de la présente délégation est autorisé à signer au titre du groupement hospitalier Est, entendu comme le regroupement budgétaire des hôpitaux Pierre Wertheimer, Louis Pradel, Femme-mère-enfant (HFME) et l'Institut d'hématologie oncologie pédiatrique (IHOPe) :

- I - Toutes décisions, correspondances, certificats et expéditions non mentionnées au II, III et IV du présent article, ainsi que les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice, relatifs à l'organisation et au fonctionnement des sites précités ;
- II - Dans le domaine des ressources humaines :
 - a - Toutes les pièces et correspondances relatives aux affaires courantes de ce domaine ;
 - b - Les mesures concernant la gestion du personnel relevant de la fonction publique hospitalière :
 - les contrats de travail à durée déterminée ;
 - les décisions relatives à la disponibilité, au détachement ;
 - les correspondances relatives aux demandes de rupture conventionnelle ;
 - la notation chiffrée provisoire annuelle et les avis et observations sur le compte-rendu d'évaluation professionnelle des agents ;
 - les décisions en matière de discipline pour les titulaires de contrats de travail à durée déterminée ;
 - les décisions d'affectation et de changement d'affectation ;
 - les décisions de reconnaissance d'accident de service, trajet et de maladie professionnelle sans arrêt de travail ;
 - les tableaux de service des agents et les autorisations d'absences ;

- les congés y compris :
 - les décisions relatives au congé pour invalidité temporaire imputable au service (Citis),
 - les décisions d'octroi de congé de proche aidant,
 - les décisions d'octroi de congé de solidarité familiale,
 - les décisions relatives au congé parental.
 - les assignations pendant les périodes de grève ;
 - les décisions relatives à la rémunération ;
 - les ordres de mission en France ou à l'étranger ;
 - les conventions de stage des élèves et des étudiants ;
- c - Les mesures concernant la gestion du personnel médical :
- les assignations du personnel médical pendant les périodes de grève ;
 - les déclarations d'accident du travail ;
- d - Les engagements concernant les dépenses de classe 6 dans la limite des crédits budgétaires ouverts ;
- e - Les certificats administratifs ;
- f - Les conventions de collaboration et de mise à disposition de personnel non médical, dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19 ;
- III - Dans le domaine économique, technique et logistique :
- a - Toutes les pièces et correspondances relatives aux affaires courantes de ce domaine ;
- b - Les engagements concernant :
- Les dépenses de classe 6 dans la limite des crédits budgétaires ouverts ;
 - Les dépenses d'équipements de classe 2 en fonction des crédits disponibles ;
- c - Les certificats de service fait au niveau des factures ainsi que les certificats administratifs ;
- IV - Dans le domaine des finances
- a - Toutes les pièces et correspondances relatives aux affaires courantes de ce domaine ;
- b - Les engagements concernant :
- L'intégralité des dépenses de classe 6 dans la limite des crédits budgétaires ouverts ;
 - Les dépenses d'équipements de classe 2 en fonction des crédits disponibles ;
- c - Les certificats de service fait au niveau des factures ainsi que les certificats administratifs ;
- d - Tous documents et à entreprendre toutes démarches, y compris de gestion de compte bancaire, en vertu d'une procuration donnée par l'administrateur du GCS LCU, pour le compte de l'IHOPE.

Article 3 :

Sont exclus de la présente délégation, l'ordonnancement des dépenses et recettes, les marchés et les conventions, à l'exception de celles mentionnées à l'article 2-II, les décisions soumises au Conseil de Surveillance, les correspondances adressées aux autorités de tutelles locales et ministérielles.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume CARO, directeur du groupement hospitalier Est et sur sa proposition, la même délégation est donnée, à Mme Céline BEZ en sa qualité de directrice adjointe du groupement hospitalier Est.

Article 5 :

Sur proposition de M. Guillaume CARO, directeur du groupement hospitalier Est :

- A. Délégation est donnée à Mme Marie BOYER en sa qualité de directrice des ressources humaines à l'effet de signer, les actes visés à l'article 2-II à l'exception des actes visés à l'article 2-II-c et des certificats administratifs ;
- B. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie BOYER, directrice des ressources humaines, la même délégation est donnée à :
 - Mme Anne-Marie VINCENT, attachée d'administration hospitalière,
 - Mme Jessica VIALETTE, attachée d'administration hospitalière.

Article 6 :

Sur proposition de M. Guillaume CARO, directeur du groupement hospitalier Est :

- A. Délégation est donnée à M. Jean Louis MONNET, en sa qualité de directeur des ressources économiques, techniques et logistiques à l'effet de signer, les actes visés à l'article 2-III ;
- B. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Louis MONNET, directeur des ressources économiques, techniques et logistiques, la même délégation est donnée à Mme Emmanuelle GUERRA, cadre administratif.
- C. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emmanuelle GUERRA, cadre administratif, la même délégation est donnée à :
 - Mme Véronique VITURET, adjointe des cadres hospitaliers,
 - Mme Séverine JOURNET, adjointe des cadres hospitaliers.

Article 7 :

Sur proposition de M. Guillaume CARO, directeur du groupement hospitalier Est, délégation est donnée :

- A. À Mme Céline BEZ en sa qualité de directrice de la clientèle, à l'effet de signer :
 - les actes visés à l'article 2-I dans la limite de ses attributions ;
 - la notation chiffrée provisoire annuelle et les avis et observations sur le compte-rendu d'évaluation professionnelle des agents affectés à la direction de la clientèle.
- B. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline BEZ, en sa qualité de directrice de la clientèle, délégation est donnée :
 - à Mme Agnès BERTHOLLET, directrice des soins, à l'effet de signer les actes visés à l'article 2-I dans la limite des attributions de la directrice de la clientèle,
- C. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Agnès BERTHOLLET, directrice des soins, délégation est donnée :
 - à Mme Kadiatou FOFANA, en sa qualité de chargée de mission du service « clientèle et qualité », à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, toutes pièces et correspondances relatives aux affaires courantes de ce service.
- D. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline BEZ, en sa qualité de directrice de la clientèle, délégation est donnée :
 - à M. Jean Louis MONNET, directeur des services économiques et logistiques, à l'effet de signer les actes visés à l'article 2-I dans la limite des attributions de la directrice de la clientèle.

- E. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Louis MONNET, directeur des services économiques et logistiques, délégation est donnée :
- à Mme Angèle DORBON, en sa qualité d'attachée d'administration hospitalière des bureaux des admissions, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, toutes pièces et correspondances relatives aux affaires courantes de ces bureaux.
- F. En cas d'absence ou d'empêchement de Angèle DORBON, attachée d'administration hospitalière des bureaux des admissions :
- à Mme Ndeye-Coumba BA, adjointe des cadres au bureau des admissions ;
 - à Mme Raphaëlle CHASSONNERY, adjointe des cadres hospitaliers au bureau des admissions ;
 - à Mme Lydia HABI, adjointe des cadres au bureau des admissions ;
 - à M. Nicolas FAIVRE, faisant fonction d'adjoint des cadres au bureau des admissions ;
- à l'effet de signer :
- les transports de corps sans mises en bière ;
 - les certificats administratifs.

Article 8 :

Sur proposition de M. Guillaume CARO, directeur du groupement hospitalier Est, délégation est donnée :

- A. À Mme Céline BEZ, en sa qualité de directrice des services financiers, à l'effet de signer :
- les actes visés à l'article 2-IV, à l'exception des actes visés à l'article 2-IV-d ;
 - la notation chiffrée provisoire annuelle et les avis et observations sur le compte-rendu d'évaluation professionnelle des agents affectés à la direction des services financiers.
- B. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline BEZ, en sa qualité de directrice des services financiers, délégation est donnée :
- à M. Jean Louis MONNET, directeur des services économiques et logistiques, à l'effet de signer les actes visés à l'article 2-IV, à l'exception des actes visés à l'article 2-IV-d.
- C. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Louis MONNET, directeur des services économiques et logistiques, délégation est donnée :
- à M. Paul MEUNIER, attaché d'administration hospitalière des services financiers, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, toutes pièces et correspondances relatives aux affaires courantes.

Article 9 :

Sur proposition de M. Guillaume CARO, directeur du groupement hospitalier Est, délégation est donnée à Mme Caroline MONS, en sa qualité de directrice référente du pôle « spécialités neurologiques » et du pôle « spécialités pédiatriques », à l'effet de signer la notation chiffrée provisoire annuelle et les avis et observations sur le compte-rendu d'évaluation professionnelle du personnel relevant de la fonction publique hospitalière de ces pôles.

Article 10 :

Sur proposition de M. Guillaume CARO, directeur du groupement hospitalier Est, délégation est donnée à Mme Blanche DENIA-SEVERAC, en sa qualité de directrice référente du pôle « cœur poumons métabolisme hormones » et du pôle « couple nouveau-né », à l'effet de signer la notation chiffrée provisoire annuelle et les avis et observations sur le compte-rendu d'évaluation professionnelle du personnel relevant de la fonction publique hospitalière de ces pôles.

Article 11 :

Sur proposition de M. Guillaume CARO, directeur du groupement hospitalier Est, délégation est donnée à M. Jean Louis MONNET, en sa qualité de directeur référent de l'institut d'hématologie oncologie pédiatrique, à l'effet de signer la notation chiffrée provisoire annuelle et les avis et observations sur le compte-rendu d'évaluation professionnelle du personnel relevant de la fonction publique hospitalière de cet institut.

Article 12 :

Sur proposition de M. Guillaume CARO, directeur du groupement hospitalier Est, délégation est donnée :

- A. À Mme Marie BOYER, directrice des ressources humaines, à l'effet de signer les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice.
- B. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie BOYER, la même délégation est donnée à M. Victor DEBAT, ingénieur chargé de la sécurité du groupement hospitalier Est,
- C. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Victor DEBAT, ingénieur chargé de la sécurité, la même délégation est donnée à :
 - M. Patrice SABBAT, adjoint de l'ingénieur chargé de la sécurité du groupement hospitalier Est ;
 - Mme HARZI Séverine, adjointe de l'ingénieur chargée de la sécurité du groupement hospitalier Est
 - M. Nicolas BALLUFIN, adjoint de l'ingénieur chargé de la sécurité du groupement hospitalier Est.

Article 13 :

La présente décision de délégation de signature prendra effet à compter du 1^{er} mars 2022.
Elle abroge et remplace la décision de délégation de signature n°22-36 du 14 février 2022.

Article 14 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône. Outre un recours gracieux, un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Directeur Général,


Raymond LE MOIGN

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2022-02-16-00008

DECLASSEMENT domaine public



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**LE PRÉFET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES
PREFET DU RHONE**

**Le Préfet du Rhône
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

**ARRETÉ PREFECTORAL n°
portant déclassement du domaine public**

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 2141-1 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment le titre Ier du livre II relatif aux biens relevant du domaine privé ;

Vu l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques qui autorise le déclassement rétroactif (article 12) des biens qui ne sont plus affectés à un service public ou à l'usage direct du public ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

Vu le décret n° 2008-1248 du 1er décembre 2008 relatif à l'utilisation des immeubles domaniaux par l'Etat et ses établissements publics ;

Vu les circulaires en date du 16 janvier 2009 et 27 février 2017 affirmant le rôle de propriétaire unique de l'Etat ;

Considérant que le déclassement est un préalable indispensable pour assurer la parfaite validité de la cession d'un bien de l'Etat ;

ARRETE :

Article 1 : est prononcé rétroactivement à la date du 4 octobre 1967, le déclassement du domaine public de l'Etat des parcelles cadastrées section AR n° 77 et AR n° 84, sises sur la commune de Lyon 3ème.

Article 2 : un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : cet arrêté prendra effet à sa date de publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône.

Fait à Lyon, le 16 février 2022

La préfète secrétaire générale,
préfète déléguée pour l'égalité des chances

Cécile DINDAR

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2022-02-22-00004

Arrêté portant agrément d'un centre de
formation taxi n°69-22-002



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
Direction de la Sécurité
et de la Protection Civile
Bureau des Polices Administratives

Lyon, le 22 février 2022

Affaire suivie par : Cécile DAFFIX
Tél : 04.72.61.65.53
Courriel : cécile.daffix@rhone.gouv.fr

ARRETE PREFECTORAL **Portant agrément d'un centre de formation taxi n° 69-22-002**

Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU le Code des Transports, notamment son article R.3120-9 ;

VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment le titre Ier de son livre III;

VU la loi N° 2014-1104 du 1^{er} octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur ;

VU le décret N° 2014-1725 du 30 décembre 2014 relatif au transport public particulier de personnes ;

VU l'arrêté du 11 août 2017 relatif à l'agrément des centres de formation habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur;

VU l'arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur et à la mobilité des conducteurs de taxi;

VU la demande d'agrément d'un établissement d'enseignement assurant la préparation à l'examen, à la formation continue et à la mobilité des conducteurs de taxi, déposée en date du 16 décembre 2021, par Monsieur Philippe LE ROY, agissant en qualité de président de la SAS « CHAUFFEURS T3P FORMATIONS » dont le siège social est situé 254 rue Vendôme à Lyon (69003) ;

Considérant que le dossier présenté remplit les conditions réglementaires ;

Sur proposition de Madame la Directrice de la Sécurité et de la Protection Civile:

.../...

Adresse postale: Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03
[Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 \(coût d'un appel local\)](http://www.rhone.gouv.fr)

ARRETE

Article 1^{er} : La Société « CHAUFFEURS T3P FORMATIONS » sise 254 rue Vendôme à Lyon (69003) représentée par son président Monsieur Philippe LE ROY, est agréée sous le N°69-22-002 pour exploiter un établissement d'enseignement assurant la préparation à l'examen, à la formation continue et à la mobilité des conducteurs de taxi.

Article 2 : Cet agrément est délivré pour une période de 5 ans. La demande de renouvellement doit être formulée trois mois avant l'échéance du présent agrément, à l'initiative du titulaire.

Article 3: Le responsable pédagogique des formations est Monsieur Philippe LE ROY.
Les stages de formation se dérouleront dans les locaux suivants : ESPACE 51, 51 chemin du Pras, 69350 LA MULATIERE.

Article 4 : L'exploitant est tenu :

1° d'afficher dans ses locaux, de manière visible à tous, le numéro d'agrément, les conditions financières des cours, le programme de formation, le calendrier et les horaires des enseignements proposés aux candidats;

2° de faire figurer le numéro d'agrément sur toute correspondance et tout document commercial;

3° d'informer le Préfet de tout changement dans les indications du dossier déposé pour l'obtention du présent agrément.

Article 5 : En cas d'inobservation des dispositions des arrêtés du 11 août 2017 relatifs à l'agrément des centres de formation habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur et à la mobilité des conducteurs de taxi, et des dispositions du présent arrêté, ainsi qu'en cas de dysfonctionnements constatés à la suite d'un contrôle administratif ou pédagogique, le présent agrément peut-être suspendu ou retiré.

Article 6 : Le dirigeant du centre de formation adresse à la préfecture, au plus tard le 31 janvier de chaque année, un rapport d'activité annuel qui comprend les informations suivantes :

1° le nombre de personnes ayant suivi les formations préparatoires à l'examen et les taux de réussite obtenus aux examens d'accès à la profession de conducteur de taxi;

2° le nombre et l'identité des conducteurs de taxi ayant suivi la formation continue;

3° le nombre et l'identité des conducteurs ayant suivi les stages de formation à la mobilité.

Ce rapport annuel est communicable à toute personne qui en fait la demande dans les conditions prévues au titre Ier du livre III du code des relations entre le public et l'administration.

Article 7 : La Directrice de la Sécurité et de la Protection Civile est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Le préfet délégué
pour la défense et la sécurité
Ivan BOUCHIER

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2022-02-22-00006

Arrêté portant agrément d'un centre de
formation VMDTR n° 69-22-001



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
Direction de la Sécurité
et de la Protection Civile
Bureau des Polices Administratives

Lyon, le 22 février 2022

Affaire suivie par : Cécile DAFFIX
Tél : 04.72.61.65.53
Courriel : cécile.daffix@rhone.gouv.fr

ARRETE PREFECTORAL **Portant agrément d'un centre de formation VMDTR n° VMDTR-69-22-001**

Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU le code des transports, notamment ses articles R.3120-9 et R.3120-8-2 ;

VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment le titre Ier de son livre III ;

VU le décret N° 2014-1725 du 30 décembre 2014 relatif au transport public particulier de personnes ;

VU l'arrêté du 17 mars 2015 relatif aux caractéristiques des véhicules motorisés à deux ou trois roues utilisés pour le transport public particulier de personnes ;

VU l'arrêté du 16 février 2018 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves de l'examen d'accès à la profession de conducteur de véhicule motorisé à deux ou trois roues ;

VU l'arrêté du 3 octobre 2018 relatif à la formation continue des conducteurs de véhicule motorisé à deux ou trois roues ;

VU l'arrêté du 3 octobre 2018 relatif à l'agrément des centres de formation habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de véhicule motorisé à deux ou trois roues ;

VU la demande d'agrément d'un établissement d'enseignement assurant la formation initiale et continue des conducteurs de véhicule motorisé à deux ou trois roues, déposée en date du 16 décembre 2021, par Monsieur Philippe LE ROY agissant en qualité de président de la SAS "CHAUFFEURS T3P FORMATIONS", dont le siège social est situé 254 rue Vendôme à Lyon (69003) ;

Considérant que le dossier présenté remplit les conditions réglementaires ;

Sur proposition de Madame la Directrice de la Sécurité et de la Protection Civile:

.../...

Adresse postale: Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03
[Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr) ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

ARRETE

Article 1^{er} : La Société « CHAUFFEURS T3P FORMATIONS » sise 254 rue Vendôme à Lyon (69003) représentée par son président Monsieur Philippe LE ROY, est agréée sous le N°VMDTR-69-22-001 pour exploiter un établissement d'enseignement assurant la formation initiale et continue de conducteur de véhicule motorisé à deux ou trois roues.

Article 2 : Cet agrément est délivré pour une période de 5 ans. La demande de renouvellement doit être formulée trois mois avant l'échéance du présent agrément, à l'initiative du titulaire.

Article 3: Le responsable pédagogique des formations est Monsieur Philippe LE ROY.
Les stages de formation se dérouleront dans les locaux suivants : ESPACE 51, 51 chemin du Pras, 69350 LA MULATIERE.

Article 4 : L'exploitant est tenu :

1° d'afficher dans ses locaux, de manière visible à tous, le numéro d'agrément, les conditions financières des cours, le programme de formation, le calendrier et les horaires des enseignements proposés aux candidats;

2° de faire figurer le numéro d'agrément sur toute correspondance et tout document commercial;

3° d'informer le Préfet de tout changement dans les indications du dossier déposé pour l'obtention du présent agrément.

Article 5 : En cas d'inobservation des dispositions de l'arrêté du 3 octobre 2018 relatif à l'agrément des centres de formation habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de véhicule motorisé à deux ou trois roues, et des dispositions du présent arrêté, ainsi qu'en cas de dysfonctionnements constatés à la suite d'un contrôle administratif ou pédagogique, le présent agrément peut être suspendu ou retiré.

Article 6 : Le dirigeant du centre de formation adresse à la préfecture, au plus tard le 31 janvier de chaque année, un rapport d'activité qui comprend les informations suivantes :

1° le nombre de personnes ayant suivi les formations préparatoires à l'examen et les taux de réussite obtenus aux examens d'accès à la profession de conducteur de véhicule motorisé à deux ou trois roues ;
2° le nombre et l'identité des conducteurs ayant suivi les stages de formation continue.

Ce rapport annuel est communicable à toute personne qui en fait la demande dans les conditions prévues au titre Ier du livre III du code des relations entre le public et l'administration.

Article 7 : La Directrice de la Sécurité et de la Protection Civile est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Le préfet délégué
pour la défense et la sécurité
Ivan BOUCHIER

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2022-02-22-00005

Arrêté portant agrément d'un centre de
formation VTC n° VTC69-22-001



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
Direction de la Sécurité
et de la Protection Civile
Bureau des Polices Administratives

Lyon, le 22 février 2022

Affaire suivie par : Cécile DAFFIX
Tél : 04.72.61.65.53
Courriel : cécile.daffix@rhone.gouv.fr

ARRETE PREFECTORAL **Portant agrément d'un centre de formation VTC n° VTC-69-22-001**

Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU le Code des Transports, notamment son article R.3120-9 ;

VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment le titre Ier de son livre III;

VU la loi N° 2014-1104 du 1^{er} octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur ;

VU le décret N° 2014-1725 du 30 décembre 2014 relatif au transport public particulier de personnes ;

VU l'arrêté du 11 août 2017 relatif à l'agrément des centres de formation habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur;

VU l'arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur et à la mobilité des conducteurs de taxi;

VU la demande d'agrément d'un établissement d'enseignement assurant la formation initiale et continue de conducteur de voiture de transport avec chauffeur, déposée en date du 16 décembre 2021, par Monsieur Philippe LE ROY, agissant en qualité de président de la SAS « CHAUFFEURS T3P FORMATIONS » dont le siège social est situé 254 rue Vendôme à Lyon (69003) ;

Considérant que le dossier présenté remplit les conditions réglementaires ;

Sur proposition de Madame la Directrice de la Sécurité et de la Protection Civile:

.../...

Adresse postale: Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03
[Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 \(coût d'un appel local\)](http://www.rhone.gouv.fr)

ARRETE

Article 1^{er} : La Société « CHAUFFEURS T3P FORMATIONS » sise 254 rue Vendôme à Lyon (69003) représentée par son président Monsieur Philippe LE ROY, est agréée sous le N°VTC-69-22-001 pour exploiter un établissement d'enseignement assurant la formation initiale et continue de conducteur de voiture de transport avec chauffeur.

Article 2 : Cet agrément est délivré pour une période de 5 ans. La demande de renouvellement doit être formulée trois mois avant l'échéance du présent agrément, à l'initiative du titulaire.

Article 3: Le responsable pédagogique des formations est Monsieur Philippe LE ROY.
Les stages de formation se dérouleront dans les locaux suivants : ESPACE 51, 51 chemin du Pras, 69350 LA MULATIERE.

Article 4 : L'exploitant est tenu :

1° d'afficher dans ses locaux, de manière visible à tous, le numéro d'agrément, les conditions financières des cours, le programme de formation, le calendrier et les horaires des enseignements proposés aux candidats;

2° de faire figurer le numéro d'agrément sur toute correspondance et tout document commercial;

3° d'informer le Préfet de tout changement dans les indications du dossier déposé pour l'obtention du présent agrément.

Article 5 : En cas d'inobservation des dispositions des arrêtés du 11 août 2017 relatifs à l'agrément des centres de formation habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur et à la mobilité des conducteurs de taxi, et des dispositions du présent arrêté, ainsi qu'en cas de dysfonctionnements constatés à la suite d'un contrôle administratif ou pédagogique, le présent agrément peut-être suspendu ou retiré.

Article 6 : Le dirigeant du centre de formation adresse à la préfecture, au plus tard le 31 janvier de chaque année, un rapport d'activité annuel qui comprend les informations suivantes :

1° le nombre de personnes ayant suivi les formations préparatoires à l'examen et les taux de réussite obtenus aux examens d'accès à la profession de conducteur de voiture de transport avec chauffeur ;

2° le nombre et l'identité des conducteurs ayant suivi la formation continue;

3° le nombre et l'identité des conducteurs ayant suivi les stages de formation à la mobilité.

Ce rapport annuel est communicable à toute personne qui en fait la demande dans les conditions prévues au titre Ier du livre III du code des relations entre le public et l'administration.

Article 7 : La Directrice de la Sécurité et de la Protection Civile est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Le préfet délégué
pour la défense et la sécurité
Ivan BOUCHIER

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2022-02-22-00003

Arrêté portant renouvellement de l'agrément
d'un centre de formation VTC n°VTC 16-14



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
Direction de la Sécurité
et de la Protection Civile
Bureau des Polices Administratives

Lyon, 22 février 2022

Affaire suivie par : Cécile DAFFIX
Tél : 04.72.61.65.53
Courriel : cécile.daffix@rhone.gouv.fr

ARRETE PREFECTORAL **Portant renouvellement de l'agrément d'un centre de formation VTC n° VTC 16-14**

Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU le Code des Transports, notamment son article R.3120-9 ;

VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment le titre Ier de son livre III;

VU la loi N° 2014-1104 du 1^{er} octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur ;

VU le décret N° 2014-1725 du 30 décembre 2014 relatif au transport public particulier de personnes ;

Vu l'arrêté du 11 août 2017 relatif à l'agrément des centres de formation habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur ;

VU l'arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur et à la mobilité des conducteurs de taxi ;

VU l'agrément préfectoral n°VTC 16-14 délivré le 7 juin 2016 ;

VU la demande de renouvellement d'agrément déposée par le centre de formation « RHODA FORMATIONS » en date du 28 décembre 2021, complétée le 1^{er} février 2022 ;

Considérant que le dossier présenté remplit les conditions réglementaires ;

Sur proposition de Madame la Directrice de la Sécurité et de la Protection Civile:

.../...

Adresse postale: Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03
[Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 \(coût d'un appel local\)](http://www.rhone.gouv.fr)

ARRETE

Article 1^{er} : Est renouvelé pour 5 ans l'agrément n° VTC 16-14 délivré au centre de formation « RHODA FORMATIONS », sis 254 rue Vendôme 69003 LYON représenté par son président Monsieur Philippe LEROY, pour exploiter un établissement d'enseignement assurant la formation initiale et continue de conducteur de voiture de transport avec chauffeur.

La demande de renouvellement doit être formulée trois mois avant l'échéance du présent agrément à l'initiative du titulaire.

Article 2: Le responsable pédagogique des formations est Monsieur Philippe LE ROY.
Les stages de formation se dérouleront dans les locaux suivants : ESPACE 51, 51 chemin du Pras 69350 LA MULATIERE.

Article 3 : L'exploitant est tenu :

1° d'afficher dans ses locaux, de manière visible à tous, le numéro d'agrément, les conditions financières des cours, le programme de formation, le calendrier et les horaires des enseignements proposés aux candidats;

2° de faire figurer le numéro d'agrément sur toute correspondance et tout document commercial;

3° d'informer le Préfet de tout changement dans les indications du dossier déposé pour l'obtention du présent agrément.

Article 4 : En cas d'inobservation des dispositions de l'arrêté du 11 août 2017 relatif à l'agrément des centres de formation habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur et à la mobilité des conducteurs de taxi, et des dispositions du présent arrêté, ainsi qu'en cas de dysfonctionnements constatés à la suite d'un contrôle administratif ou pédagogique, le présent agrément peut-être suspendu ou retiré.

Article 5 : Le dirigeant du centre de formation adresse à la préfecture, au plus tard le 31 janvier de chaque année, un rapport d'activité annuel qui comprend les informations suivantes :

1° le nombre de personnes ayant suivi les formations préparatoires à l'examen et les taux de réussite obtenus aux examens d'accès à la profession de conducteur de voiture de transport avec chauffeur ;

2° le nombre et l'identité des conducteurs ayant suivi la formation continue;

3° le nombre et l'identité des conducteurs ayant suivi les stages de formation à la mobilité.

Ce rapport annuel est communicable à toute personne qui en fait la demande dans les conditions prévues au titre Ier du livre III du code des relations entre le public et l'administration.

Article 6 : La Directrice de la Sécurité et de la Protection Civile est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Le préfet délégué pour
la défense et la sécurité
Ivan BOUCHIER

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2022-02-22-00008

ARRETE n° 69-2022-02-
Modifiant l'arrêté préfectoral n°
69-2016-05-30-009 du 30 mai 2016, instituant les
bureaux de
vote et leur périmètre géographique, et
répartissant les électeurs
pour la commune de
SAINT-GEORGES-DE-RENEINS située dans le
canton de Gleizé
et dans la 9ème circonscription législative du
Rhône (69-09)



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture

Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau des élections et associations

Affaire suivie par : Emilie BERTOTTO
Tél. : 04 72 61 61 34
Courriel : emilie.bertotto@rhone.gouv.fr

ARRETE n° 69-2022-02-

Modifiant l'arrêté préfectoral n° 69-2016-05-30-009 du 30 mai 2016, instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de SAINT-GEORGES-DE-RENEINS située dans le canton de Gleizé et dans la 9ème circonscription législative du Rhône (69-09)

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

VU le code électoral, notamment ses articles R.40 et L.16,

VU l'arrêté préfectoral n° 69-2016-05-30-009 du 30 mai 2016 instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs pour la commune de Saint-Georges-de-Reneins,

CONSIDÉRANT la demande du maire de Saint-Georges-de-Reneins en date du 03 février 2021, relative à la modification du lieu de vote,

SUR la proposition de la Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances,

ARRÊTE :

Article 1^{er}: Les articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral n° 69-2016-05-30-009 du 30 mai 2016 sont modifiés par l'ajout des dispositions suivantes :

- Pour les scrutins qui se dérouleront au cours de l'année 2022, les électrices et les électeurs de la commune de Saint-Georges-de-Reneins seront répartis en trois bureaux de vote, dont le siège est fixé ainsi qu'il suit :

.../...

Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

N° et siège du Bureau	Répartition des électrices et électeurs de la commune
<p>Bureau de vote n° 1</p> <p><u>CENTRALISATEUR</u></p> <p>L'espace culturel « La Pirogue »</p> <p>250 rue de Montchervet</p>	<p>Rue de l'Église - Place de l'Église - Impasse Fouratier - Rue des Ecoles - Rue du Château - Rue du Foyer Municipal - Route de Vallières - Allée de Vallières - Lieu-dit «Vallières» - Allée des Sablons - Allée de Chagny - Rue de Chagny – Route de Montmerle - Lieu-dit «Le Nadal» - Lieu-dit «Le Volday» - Route de Port-Rivière - Lieu-dit «Les Granges Nord» Lieu-dit «La Millionnière» - Rue de la Madone - Rue de l'Égalité - Chemin des Anges - Impasse Fleurie - Chemin du Midi - Lotissement le Parc - Lieu-dit «Le Cartelet» - Rue Arthur Rimbaud - Rue Francis Bost - Rue Jacques Prévert - Rue Jean de la Fontaine - Impasse Paul Verlaine – Lieu-dit «Bel Air» - Route de Bel Air - Chemin de la Chèvre - Impasse Montchervet - Parc de Montchervet - Rue de Montchervet - Lieu-dit «Les Granges Sud» - Rue du Vernay - Lieu-dit «Le Vernay» - Chemin de la Curatte - Rue de la Saône - Chemin des Sables - Lieu-dit «Les Sables» - Lotissement les Sables - Lotissement les Tilleuls - Avenue des Tilleuls</p>
<p>Bureau de vote n° 2</p> <p>L'espace culturel « La Pirogue »</p> <p>250 rue de Montchervet</p>	<p>Chemin de Boisfranc - Lieu-dit «Boisfranc» - Chemin de Champgravier - Lieu-dit «Champgravier» - Chemin de Coichat - Lieu-dit «Coichat» - Route de Fontachon - Lieu-dit «Fontachon» - Rue de l'Avenir - Route de Marsangues - Lieu-dit «Marsangues» - Route de Nuits - Rue des Mésanges - Rue du Beaujolais - Allée des Cèdres - Impasse du Moulin - Chemin du Bief - Chemin de «Roffray» - Lieu-dit «Roffray» - Chemin des Vignerons - Route du Bois - Chemin du Crochet - Allée du Gaget - Lieu-dit «Le Gaget» - Route du Gaget - Chemin du Gandoger - Route du Larion - Lieu-dit «Le Larion» - Route du Party - Lieu-dit «Le Party» - Lieu-dit «La Grange Vieille» - Lieu-dit «Laye» - Lieu-dit «Les Pétières»</p>
<p>Bureau de vote n° 3</p> <p>L'espace culturel « La Pirogue »</p> <p>250 rue de Montchervet</p>	<p>Lieu-dit «Le Mol de Vaux» - Lieu-dit «Bois Baron» - Lieu-dit «Le Chevalier» - La Grange Baron - Lieu-dit «Delphingue» - Route de Delphingue - Lieu-dit «Chaffrey» - RD 306 (ex route Nationale 6) - Lieu-dit «Bois Bailly» - Lieu-dit «Droin» - Route de Droin - Lieu-dit «Le Puissoudan» - Lieu-dit «Chalieu» - Lieu-dit « le Pont d'Arcole » - Lieu-dit «Le Poirier» - Route du Poirier - Lieu-dit «Bussy» - Route de Bussy - Lieu-dit «Champagne» - Chemin du Quenet - Lieu-dit «Bourchanin» - Route de Bourchanin - Lieu-dit «Marzet» - Lieu-dit «Le Nandron» - Route du Nandron - Lieu-dit «Beille» - Chemin de Beille - Front de Saône - Place des Gens de Saône - Chemin de la Carpe - Chemin des Muriers - Lieu-dit «Boistray» - Route du Lac - Chemin de Patural - Lieu-dit «Patural» - Lieu-dit «Les Gouttes» - Impasse des Gouttes - Lieu-dit «Les Guénardes» - Lieu-dit «Ludna» - Chemin des Gaulois - Lieu-dit «Les Tournelles» - Boulevard Emile Guyot - Avenue Charles de Gaulle - Montée de l'Ecureuil - Chemin des Balcons - Rue de la Gare - Place de la Gare - Avenue Léon Foillard - Boulevard de Ludna - Rue des Jardins - Rue des Vignes - Allée de la Roseraie - Lieu-dit «Les Vernailles» - Chemin des Vernailles - Rue des Vernailles - Boulevard Napoléon Bullukian - Rue de l'Industrie.</p>

- Le bureau de vote centralisateur de la commune de Saint-Georges-de-Reneins est le bureau de vote n°1 sis à L'espace culturel « La Pirogue » - 250 rue de Montchervet à Saint-Georges-de-Reneins

Article 2 : Le reste sans changement

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Article 4 : La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances, le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône et le maire de Saint-Georges-de-Reneins sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Saint-Georges-de-Reneins et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, 22 février 2022

Pour le Préfet
La Préfète
Secrétaire Générale
Préfète déléguée pour l'égalité des chances

Signé : Cécile DINDAR

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2022-02-22-00009

ARRÊTÉ n° 69-2022-02-22-
instituant les bureaux de vote et leur périmètre
géographique, et répartissant les électeurs
pour la commune de JOUX située dans le canton
de Tarare
et dans la 8ème circonscription législative du
Rhône (69-08)



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture

Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau des élections et associations

Affaire suivie par : Emilie BERTOTTO
Tél. : 04 72 61 61 34
Courriel : emilie.bertotto@rhone.gouv.fr

ARRÊTÉ n° 69-2022-02-22-

instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de JOUX située dans le canton de Tarare et dans la 8ème circonscription législative du Rhône (69-08)

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

VU le code électoral, notamment ses articles R.40 et L.16,

VU l'arrêté préfectoral n° 4484 du 28 juin 2010 instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs pour la commune de Joux,

CONSIDÉRANT la demande du maire de Joux en date du 08 février 2022, relative à la modification du lieu de vote,

SUR la proposition de la Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral n° 4484 du 28 juin 2010 est abrogé à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 2 : Pour les scrutins qui se dérouleront à compter de la publication du présent arrêté, les électrices et les électeurs de la commune de Joux seront affectés dans le bureau de vote unique de la commune, dont le siège est fixé à la salle Amicitia, 40 route du Lac à Joux.

Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Article 4 : La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances, le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône et le maire de Joux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Joux et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 22 février 2022

Pour le Préfet
La Préfète
Secrétaire Générale
Préfète déléguée pour l'égalité des chances

Signé : Cécile DINDAR

84_ARS_Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

69-2022-02-22-00007

ARS DOS 2022 02 22 17 0056

ARS_DOS_2022_02_22_17_0056

Portant rejet de la demande d'autorisation de transfert d'une officine à PIERRE BENITE (69)

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-3 et suivants et R. 5125-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L. 5125-3, 1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicament compromis pour la population ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 novembre 1979 accordant la licence de création d'officine n°69#001017 pour la pharmacie d'officine située 59 rue Vaillant Couturier - PIERRE BENITE (69310) ;

Considérant la demande présentée par le Cabinet d'avocat SMP, représentant Mme Florence DURUPT-LANNE, pharmacien titulaire exploitant la SARL Pharmacie DURUPT-LANNE, pour le transfert de l'officine sis 59 rue Vaillant Couturier à PIERRE BENITE (69310) vers un local situé 130, boulevard de l'Europe, au sein de cette même commune ; dossier déclaré complet le 26 novembre 2021 ;

Considérant la demande d'avis de l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine (USPO) en date du 26 novembre 2021 ;

Considérant l'avis de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France (FSPF) du 15 décembre 2021 ;

Considérant l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de la région Auvergne-Rhône-Alpes du 24 décembre 2021 ;

Considérant le rapport du pharmacien inspecteur de santé publique du 17 décembre 2021 ;

Considérant que le local actuel de la pharmacie est situé au 59, rue Vaillant Couturier –sur la commune de 69310 PIERRE BENITE, dans le quartier du Perron, délimité conformément à l'article L. 5125-3-1 du Code de la Santé Publique : au nord, par les limites communales, à l'ouest, par le chemin du grand Perron, au sud par les limites communales, à l'est par la rue Henri Barbusse et le boulevard de l'Europe ;

Considérant que le transfert sollicité s'effectue au 130 boulevard de l'Europe – 69130 PIERRE BENITE, sur cette même commune, à une distance de 1.6 km par voie piétonnière dans le quartier des muriers, délimité conformément à l'article L. 5125-3-1 du Code de la Santé Publique : au nord, par la rue Jules Guesde, à l'ouest par les limites communales, au sud par l'autoroute A 450, à l'est par la voie ferrée, le chemin d'Yvours, la rue des martyrs de la libération, la rue de l'Intermarché et le boulevard de la libération ;

Considérant l'absence d'une autre officine dans le quartier de départ et la distance de 750 mètres et 850 mètres par voie piétonnière séparant l'emplacement d'origine de l'officine des deux officines les plus proches respectivement la pharmacie Voltaire sise 21 rue Voltaire sur la même commune et la pharmacie Pomathios sise 11 bis boulevard de l'Europe sur la commune d'Oullins ;

Considérant par conséquent que le transfert sollicité compromettra l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier d'origine ;

Considérant, que pour satisfaire au caractère optimal de la desserte en médicaments au regard des besoins en population, le transfert doit répondre à l'ensemble des conditions prévues à l'article L.5125-3-2 du code de la santé publique ;

Considérant que le transfert n'approvisionnera pas une population jusqu'ici non desservie ou une population dont l'évolution démographique prévisible est suffisante au regard des permis de construire délivrés ;

Considérant, ainsi, que le transfert envisagé ne répond pas aux conditions posées par l'article L. 5125-3 du Code de la Santé Publique ;

ARRETE

Article 1^{er}: La demande de licence prévue par l'article L 5125-18 du Code de la Santé Publique présentée par Madame Florence DURUPT-LANNE, titulaire de la SARL pharmacie DURUPT-LANNE, sise 59, rue Vaillant Couturier – 69310 PIERRE BENITE, pour le transfert de l'officine dans un local situé 130 boulevard de l'Europe, est rejetée.

Article 2 : Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,
 - d'un recours hiérarchique auprès de Monsieur le Ministre des solidarités et de la santé,
- Ces recours administratifs (gracieux et hiérarchique) ne constituent pas un préalable obligatoire au recours contentieux.
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le directeur de l'offre de soins et le directeur départemental du Rhône et de la Métropole de Lyon de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur et publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Fait à Lyon le 22 février 2022

Le directeur de la délégation départementale du
Rhône et de la Métropole de Lyon,
Pour le Délégué départemental du Rhône et de la
Métropole de Lyon,

Marielle SCHMITT

84_DRFIP_Direction régionale des finances
publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes

69-2022-02-23-00001

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au
public le 1er mars 2022 des services des impôts
des particuliers (SIP) de Caluire, Lyon 3,
Villeurbanne, Est Lyonnais, Vaulx-en-Velin,
Vénissieux

Direction régionale des finances publiques
Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône

Fermeture exceptionnelle de SIP le 1^{er} mars 2022

**Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public le 1^{er} mars 2022
des services des impôts des particuliers (SIP) de
Caluire, Lyon 3, Villeurbanne, Est Lyonnais, Vaulx-en-Velin, Vénissieux**

Le Directeur régional des Finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2019 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Les services des impôts des particuliers de Caluire, Lyon 3, Villeurbanne, Est Lyonnais, Vaulx-en-Velin et Vénissieux seront fermés au public le 1^{er} mars 2022.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1^{er}.

Fait à Lyon, le 23/02/2022

Par délégation du préfet,
Pour le Directeur régional des Finances publiques
Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône

Le directeur du pôle pilotage et ressources

Laurent ROUSSEAU